

Activités de l'OIT 2001-2004

**La coopération
dans un environnement
en mutation**

Septième Réunion régionale européenne
Budapest, février 2005

Activités de l'OIT 2001-2004

**La coopération
dans un environnement
en mutation**

Rapport du Directeur général

Volume I

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

ISBN 92-2-216755-4

Première édition 2005

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

Table des matières

Acronymes et abréviations	vii
1. Transformation et travail décent en Europe, 2001-2004	1
1.1. Tendances de l'économie dans la région	2
1.2. Evolution du marché du travail	5
1.3. Principales évolutions politiques	9
2. Bureaux de l'OIT: communication, partenariat et contribution des donateurs	13
2.1 Europe centrale, orientale et du Sud-Est et Asie centrale	13
2.2 Europe occidentale	15
2.2.1. Communication et visibilité	16
2.2.2. Représentation et partenariats	17
2.2.3. Renforcement du soutien des donateurs à la coopération technique	19
3. Activités de l'OIT	23
3.1. Promotion de l'emploi	24
3.2. Principes et droits fondamentaux au travail	33
3.3. Dialogue social	39
3.4. Protection sociale	46
4. L'avenir	57
4.1. Emploi	58
4.2. Protection sociale	59
4.3. Droits au travail et dialogue social	60
Annexe statistique	63
Bibliographie	77
Tableaux	
Tableau 1. Croissance du PIB (en pourcentage)	2
Tableau 2. PIB réel par habitant (dollars, prix courants, PPA)	4
Tableau 3. Chômage et emploi	7

Annexe statistique

Tableau 1. Classement des pays d'Europe et d'Asie centrale selon l'indicateur du développement humain du PNUD	64
Tableau 2. Croissance annuelle réelle du PIB (évolution en pourcentage)	66
Tableau 3. PIB par habitant, PPA (dollars internationaux courants)	68
Tableau 4. Taux de chômage, 1995/2000-2003	70
Tableau 5. Appartenance à des organisations internationales ou aux structures régionales de coopération	72
Tableau 6. Dépenses de l'OIT dans des programmes de coopération technique en Europe par source de financement, 1995-2003 (en milliers de dollars)	73
Tableau 7. Dépenses de l'OIT dans des programmes de coopération technique en Europe par type d'assistance, 1995-2003 (en milliers de dollars)	73
Tableau 8. Approbations pour le programme multi-bilatéral 2000-03, y compris les fonds fiduciaires directs, à l'exclusion des experts associés	74
Tableau 9. Dépenses pour le programme multi-bilatéral par donateur, 2000-03	75

Figures

Figure 1. Evolution de l'indice du PIB réel en Europe et en Asie centrale	5
Figure 2. Evolution de l'indice de l'emploi total en Europe et en Asie centrale	6

Encadrés

Encadré 2.1. Un partenariat stratégique entre l'UE et l'OIT	18
Encadré 3.1. Evolution de la coopération technique	24
Encadré 3.2. Développement économique local dans la région de Lodz	25
Encadré 3.3. Emploi des jeunes et insertion sociale Kosovo	27
Encadré 3.4. Les enfants victimes de la traite en Albanie, en République de Moldova, en Roumanie et en Ukraine	34
Encadré 3.5. Améliorer l'accès aux marchés des femmes chefs d'entreprise en Estonie	37
Encadré 3.6. Elaboration de la législation du travail en Ukraine	42
Encadré 3.7. Soutien des organisations patronales de Géorgie et d'Azerbaïdjan aux femmes chefs d'entreprise	43
Encadré 3.8. Promotion des droits des travailleurs dans les écoles de Roumanie	45
Encadré 3.9. Systèmes de soins de santé en Europe de l'Est	49
Encadré 3.10. Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail	51

Acronymes et abréviations

BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CCI	Corps commun d'inspection
CEE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CEEP	Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général
CEI	Communauté d'Etats indépendants
CES	Confédération européenne des syndicats
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CIST	Confédération internationale des statisticiens du travail
CITP	Classification internationale type des professions
CMT	Confédération mondiale du travail
COMECON	Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM)
CSC	Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE
CTBO	Coopération technique financée par le budget ordinaire (BIT)
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GERME	Programme «Gérez mieux votre entreprise» (BIT)
GTZ	Agence allemande de coopération technique
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants (BIT)

ISEP	Programme international pour les petites entreprises (BIT)
ISP	Internationale des services publics
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIE	Organisation internationale des employeurs
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PAM	Programme alimentaire mondial
Phare	Programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
STEP	Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (BIT)
Tacis	Assistance technique aux nouveaux Etats indépendants et à la Mongolie (UE)
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies

1. Transformation et travail décent en Europe, 2001-2004

Après les bouleversements survenus en Europe dans les années quatre-vingt-dix, la période 2001-2004 a également été une phase de transformation et d'adaptation presque partout dans la région. Transformation explicable non seulement par le fait que des économies autrefois planifiées poursuivent leur adaptation à l'économie de marché, mais aussi par l'adaptation de toute la région à une mondialisation accélérée qu'illustrent la libéralisation des marchés et une concurrence internationale plus dure que jamais. Transformation aussi ou, du moins, adaptation en profondeur parce que beaucoup de pays de l'Europe centrale et orientale, et pas seulement les dix nouveaux Etats membres de l'UE, ont entrepris de reprendre à leur compte les valeurs fondamentales du modèle social européen¹ à la place des principes du Consensus de Washington.

Le modèle social européen, centré sur l'emploi, l'égalité, la protection sociale et le dialogue social, présente un parallèle évident avec le concept global de travail décent défendu par l'OIT, qui a également influé sur le cadre de développement des pays de la région. En outre, l'approbation de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été suivie, dans un nombre important de pays, par la ratification des conventions fondamentales et par l'adoption de mesures visant à améliorer leur application dans la pratique.

Mais le modèle social européen n'a rien d'un moule rigide censé s'appliquer partout de la même façon. Compte tenu de la diversité culturelle de la région, les différents Etats membres de l'UE, aidés en cela par la méthode ouverte de coordination², ont adopté des orientations politiques propres à chacun pour atteindre l'objectif ambitieux que s'est fixé l'Union européenne au Sommet de Lisbonne, en 2000, à savoir devenir d'ici à 2010 l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Plusieurs des stratégies adoptées ont fait leurs preuves et pourraient inspirer

¹ Selon la définition adoptée par le Conseil européen de Barcelone en 2002, «le modèle social européen est fondé sur une économie performante, un niveau élevé de protection sociale, l'éducation et le dialogue social».

² La méthode ouverte de coordination signifie que les Etats membres de l'UE s'entendent sur des objectifs communs, qui se traduisent ensuite dans des stratégies nationales, pour aboutir à des mesures de mise en œuvre concrètes. Ces dernières sont régulièrement évaluées.

d'autres pays. Le rapport du groupe de travail de l'UE sur l'emploi attire par exemple l'attention sur les approches suivies par le Danemark et les Pays-Bas. L'approche du Danemark, que l'on pourrait qualifier de «stratégie de la sécurité par la flexibilité», repose sur l'idée que l'on n'a pas besoin d'un lourd dispositif de protection de l'emploi si les travailleurs peuvent compter sur un système d'indemnités de chômage généreux et sur des mesures de formation et de placement efficaces pour renforcer leur position sur le marché du travail. L'approche néerlandaise, que l'on pourrait qualifier de «stratégie de la flexibilité par la sécurité», part du principe que les travailleurs sont prêts à accepter la flexibilité dès lors qu'elle s'accompagne d'un niveau de sécurité raisonnable.

Dans un contexte caractérisé par une reprise de la croissance mais aussi par une grande pauvreté dans les pays de la CEI et de l'Asie centrale, par la consolidation de la paix mais aussi par des déficits persistants au chapitre de l'emploi et de la protection sociale dans beaucoup de pays de l'Europe du Sud-Est, et par des résultats économiques dans l'ensemble plutôt médiocres dans les pays les plus industrialisés de la région, chaque pays a dû trouver une formule pour promouvoir la dimension sociale de la mondialisation et le travail décent. Les défis à relever consistent à concilier le niveau de flexibilité et de qualifications renouvelables nécessaire pour être compétitif sur le marché mondial avec une sécurité suffisante (la «flexicurité») pour garantir un taux d'activité satisfaisant des hommes et des femmes, fournir un emploi et une protection à une population vieillissante, donner aux jeunes à la recherche d'un premier emploi et aux chômeurs les moyens de trouver une place sur un marché du travail qui exige des qualifications sans cesse nouvelles, et traiter les problèmes d'une main-d'œuvre de plus en plus mobile au niveau international. Tous ces aspects, en plus de la question de la gouvernance, sont traités en détail au volume II de ce rapport.

1.1. Tendances de l'économie dans la région

Si, en 2000, l'économie mondiale semblait s'être relevée des crises financières ayant frappé l'Asie en 1997 et la Russie en 1998, et si la conjoncture économique semblait meilleure qu'elle ne l'avait jamais été depuis dix ans, la situation économique et socio-économique était inégale dans les pays d'Europe et d'Asie centrale.

Tableau 1. Croissance du PIB (en pourcentage)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*
Union européenne (UE-15)	2,5	3,6	1,8	1,1	0,9	2,0	2,4
Nouveaux Etats membres de l'UE (UE-10)	5,4	4	2,6	2,5	3,7	4,4	4,5
Union européenne (UE-25)	2,7	3,6	1,8	1,2	1	2,2	2,4
Europe occidentale (20)	2,4	3,6	1,8	1,1	0,8	2	2,4
Europe du Sud-Est (ESE-8)		5,9	-2,6	6,5	5,1	4,9	
CEI (12)	-5,7	8,9	6,2	5,3	7,7	7,2	6,0
Europe et Asie centrale (48)**		4,4	2,1	2	2,1	3	

Note: Europe occidentale (20): UE-15 + Chypre, Islande, Malte, Norvège, Suisse; Europe du Sud-Est (ESE-8): Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Turquie.

* Prévisions.

** Equivaut à la sous-région de la CEE «Europe (orientale et occidentale) et CEI», hors Saint-Marin et Israël.

Source: CEE (2004b)

En 2000, les économies de la région Europe et Asie centrale ont connu une forte croissance, de 4,4 pour cent (voir tableau 1), grâce à un commerce extérieur dynamique et à un resserrement des liens économiques à l'intérieur de la région. L'Union européenne a enregistré une nette augmentation du nombre d'emplois et une baisse marquée du taux de chômage. La reprise de l'économie russe en 1999, d'une vigueur surprenante, a eu une incidence favorable sur la région de la CEI, où le PIB réel a augmenté de 8,9 pour cent en 2000. Mais la croissance économique en Europe et en Asie centrale a atteint son point haut au premier semestre de 2000; elle a ralenti en 2001 avant de repartir d'une manière instable en 2003 et 2004. Le fléchissement de l'économie mondiale a commencé aux Etats-Unis, pays dans lequel les effets de la hausse du coût du pétrole et de l'éclatement de la bulle financière ont été aggravés par les attentats terroristes du 11 septembre. Ce renversement de tendance s'est rapidement propagé sur l'autre rive de l'Atlantique, ce qui a eu pour résultat que le taux de croissance économique de la région Europe et Asie centrale a été divisé par deux au cours des deux années suivantes (2,1 pour cent en 2003).

Toutefois, les effets du ralentissement de l'économie mondiale ont été très variés. L'Europe orientale et la CEI ont assez bien résisté mais l'Europe occidentale et notamment l'Europe des 15 ont été gravement touchées. Le taux de croissance du PIB réel de l'Europe des 15 est tombé de 3,6 pour cent en 2000 à 0,8 pour cent en 2003. Les trois grandes économies de la zone euro (Allemagne, France et Italie) ont été particulièrement éprouvées, le taux de croissance ayant chuté en Allemagne de 2,9 pour cent en 2000 à 0,8 pour cent en 2001, puis à -0,1 pour cent en 2003 (voir annexe, tableau 2). Au Royaume-Uni, le ralentissement a été moins marqué et la reprise s'est manifestée plus tôt. Malgré des signes évidents de reprise de l'économie dans l'UE, les objectifs ambitieux de la stratégie adoptée à Lisbonne semblent aujourd'hui plus que jamais difficiles à atteindre. Parmi les pays d'Europe occidentale non membres de l'UE, la Norvège et la Suisse ont elles aussi pâti du ralentissement de l'économie.

Durant la période 2001-2003, les dix nouveaux Etats membres de l'UE ont affiché une croissance économique relativement soutenue, supérieure à celle de l'Europe des 15. L'accession à l'UE étant censée dynamiser l'économie, les prévisions sont bonnes pour les nouveaux Etats membres. Néanmoins, ceux qui sont situés en Europe centrale (Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque) ont vu le taux de croissance de leur PIB réel tomber de 3,9 pour cent en 2000 à 2,2 pour cent en 2002 avant de remonter à 3,4 pour cent en 2003. Il devrait atteindre 4,4 pour cent en 2004. De leur côté, les trois Etats baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) sont la sous-région de l'Europe orientale qui connaît la plus forte croissance depuis quatre ans: le taux de croissance de leur PIB réel, en progression constante, est passé de 5,6 pour cent en 2000 à 7,6 pour cent en 2003, et devrait rester très élevé, supérieur à 6 pour cent, en 2004 et 2005 (CEE, 2004a).

Malgré la croissance économique relativement soutenue des nouveaux membres de l'UE, l'écart entre leur revenu réel et celui de l'Europe des 15 reste énorme (voir tableau 2). La très grande majorité (environ 92 pour cent) de la population des nouveaux Etats membres vit dans des régions où le PIB par habitant est inférieur à 75 pour cent de la moyenne de l'Europe des 25. Même si les nouveaux Etats membres de l'UE affichent des taux de croissance élevés, certains analystes prévoient qu'il faudra plusieurs décennies pour que les revenus soient plus ou moins les mêmes dans toute l'Europe des 25.

Compte tenu de l'écart existant initialement entre les niveaux de développement ainsi que de divers obstacles à la croissance (même dans l'hypothèse prudente de taux de croissance respectables à long terme dans

Tableau 2. PIB réel par habitant (dollars, prix courants, PPA)

	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Union européenne (UE-15)	16 602,0	19 925,8	24 348,5	25 336,8	26 047,0	26 056,9
Nouveaux Etats membres de l'UE (UE-10)		8 372,3	10 974,0	11 494,9	12 014,3	
Union européenne (UE-25)		17 984,2	22 136,8	23 058,9	23 765,6	
Europe occidentale (20)	16 733,7	20 060,3	24 540,9	25 511,1	26 206,6	26 771,3
Europe du Sud-Est (ESE-8)			6 194,1	6 013,4	6 372,5	
CEI (12)	7 197,5	4 762,0	5 678,2	6 136,0	6 573,1	
Europe et Asie centrale (48)*			14 712,5	15 334,8	15 906,9	

* Equivaut à la sous-région de la CEE «Europe (orientale et occidentale) et CEI», hors Saint-Marin et Israël.
Source: CEE (2004b).

l'UE), nous pensons qu'il faudrait une soixantaine d'années pour que les dix pays rattrapent la moyenne du PIB par habitant de l'UE (Economist Intelligence Unit, 2004).

Les économies de l'Europe du Sud-Est se sont montrées solides en 2002 et 2003, avec des taux de croissance compris entre 5,1 et 6,4 pour cent, niveau qu'elles devraient conserver en 2004 et 2005. Grâce à une forte demande intérieure, la Roumanie et la Bulgarie, pays candidats à l'UE, affichent un assez grand dynamisme économique depuis quatre ans, et l'économie de la Turquie a continué de se stabiliser. La mauvaise passe que la sous-région a traversée en 2001 (voir tableau 1), année au cours de laquelle elle a connu un taux de croissance négatif, a été due à la crise brutale vécue par la Turquie. Dans ce pays, le taux de croissance du PIB est en effet tombé de 7,4 pour cent en 2000 à -7,4 pour cent en 2001. Mais la reprise a été particulièrement vigoureuse dans les années qui ont suivi, le produit global progressant de 5,8 pour cent en 2003. Selon les prévisions, le rythme de croissance en Turquie devrait atteindre 4,6 pour cent en 2004 et 5,0 pour cent en 2005 (Commission des Communautés européennes, 2004a).

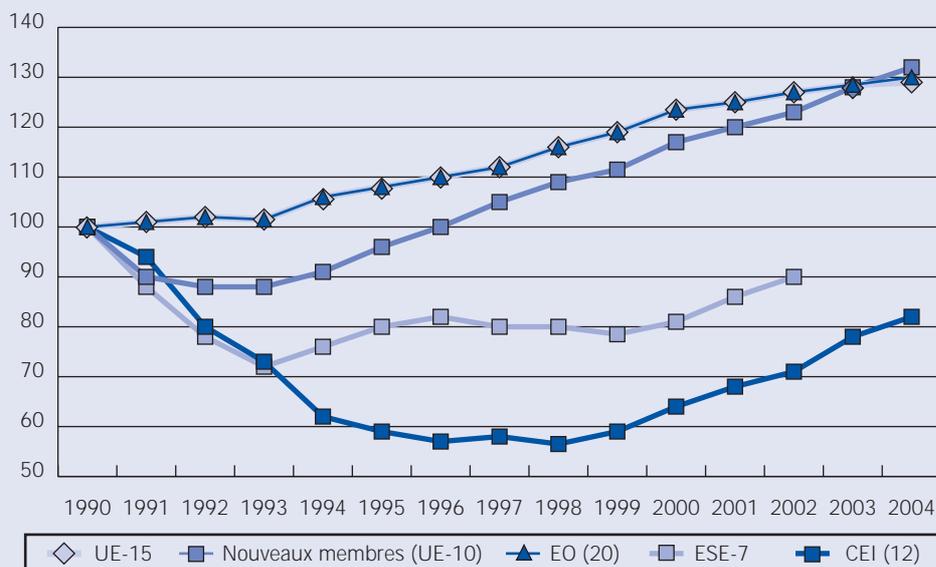
A l'exception de l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui a dû se remettre du conflit interethnique de 2001, toutes les économies de l'ouest des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Serbie-et-Monténégro) ont affiché une croissance régulière au cours des quatre dernières années. Leurs résultats ont été globalement satisfaisants en 2003 et la croissance devrait se renforcer en 2004. Cependant, l'évolution et les perspectives de l'économie ainsi que les niveaux de pauvreté et d'emploi demeurent très inégaux à l'intérieur de la sous-région. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro comptent parmi les pays qui participent au processus des DSRP, et le PIB par habitant dans l'ouest des Balkans varie de quelque 510 dollars au Kosovo à 5 440 dollars en Croatie (CEE, 2004a), loin derrière le niveau des revenus de l'Europe des 15, où le PIB moyen par habitant s'établit à 26 636 dollars.

Tous les pays de la CEI, pour la première fois depuis l'éclatement de l'ex-URSS, ont enregistré une croissance économique constante au cours des cinq dernières années. Les crises financières de 1998 ont eu des conséquences considérables dans la sous-région mais, grâce au redressement rapide de la Fédération de Russie, toute la sous-région a entamé le XXI^e siècle par une période de stabilité économique. Cependant, comme certains pays de la CEI, par exemple la Fédération de Russie, le Kazakhstan et, dans une moindre mesure, l'Azerbaïdjan, possèdent d'énormes réserves de ressources naturelles, alors que d'autres sont des économies essentiellement rurales, la sous-région continue d'afficher des résultats économiques extrêmement disparates. La Fédération de Russie demeure le moteur de l'écono-

mie de la CEI. Les pays de cette sous-région qui sont peu pourvus en richesses naturelles, en particulier, sont très tributaires des marchés russes pour leurs exportations. Grâce au haut niveau des cours du pétrole et du gaz et à une forte demande intérieure, le PIB de la Russie a progressé de plus de 7 pour cent en 2003, progression qui devrait toutefois retomber à 4,9 pour cent en 2004 et à 4,5 pour cent en 2005. Dans toute la sous-région, la croissance dépend beaucoup de la production de gaz et de pétrole. Pour être durable, la stabilité économique, politique et sociale exige donc un effort de diversification et de restructuration.

Malgré l'évolution positive de la croissance dans la sous-région de la CEI, le PIB par habitant, en valeur réelle, reste nettement au-dessous de ce qu'il était avant la transition (voir tableau 2 et figure 1), notamment dans les pays du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie), où la baisse de la production dans la première moitié des années quatre-vingt-dix a été particulièrement prononcée et où le PIB par habitant demeure inférieur de presque 50 pour cent à son niveau de 1989. Par ailleurs, le revenu réel varie considérablement à l'intérieur de la sous-région, la fourchette allant de 1 356 dollars au Tadjikistan à 8 549 dollars dans la Fédération de Russie (CEE, 2004a). De plus, dans tous les pays de la CEI, les écarts de revenu se sont creusés, ce qui s'est traduit par une augmentation importante du nombre de personnes officiellement en situation de pauvreté. L'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et le Tadjikistan participent actuellement au processus des DSRP.

Figure 1. Evolution de l'indice du PIB réel en Europe et en Asie centrale (1990 = 100)



Note: Europe occidentale (20): UE-15 + Chypre, Islande, Malte, Norvège, Suisse; Europe du Sud-Est (ESE-7): Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro.

Source: CEE (2004b).

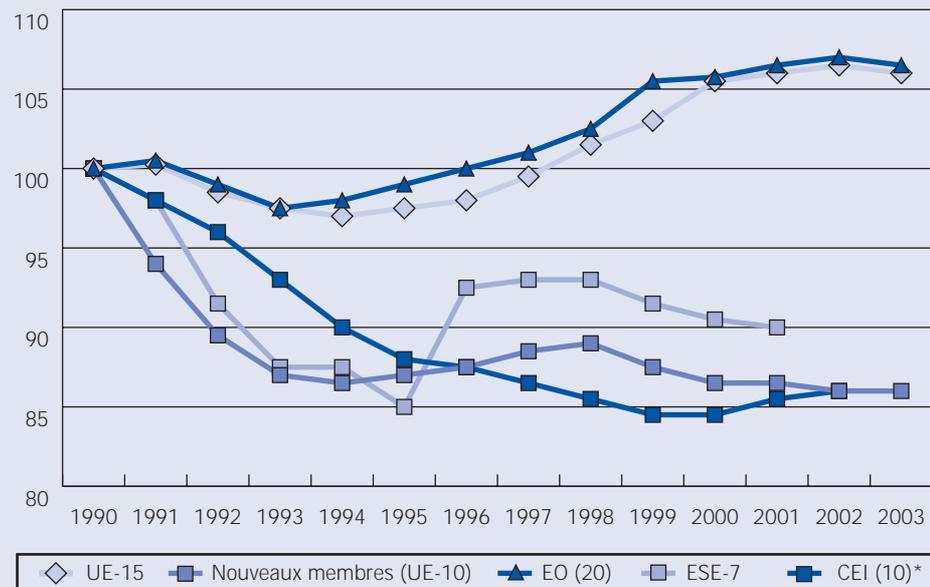
1.2. Evolution du marché du travail

En dépit de la croissance économique affichée par la plupart des pays ces dernières années, la situation ne s'est guère améliorée sur le marché du travail. Si le marché de l'emploi a relativement bien résisté en Europe occidentale, la persistance du chômage n'en demeure pas moins un problème de

taille dans toute la région et la contribution de la croissance à l'emploi est une question clé. En particulier, la forte baisse des taux d'emploi observée depuis 1989 dans beaucoup de pays de l'Europe centrale, du Sud-Est et orientale, ainsi que de l'Asie centrale, s'est accompagnée d'une aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, dont les principales victimes sont les groupes les plus vulnérables de la société, notamment les femmes en général, les jeunes, les travailleurs âgés et les handicapés (voir figure 2).

La faiblesse de la demande de main-d'œuvre et la persistance de taux de chômage élevés, en particulier dans les anciens pays en transition, ont favorisé un assouplissement de la législation sur la protection des travailleurs, le but étant de stimuler la création d'emplois, l'embauche et le développement des petites entreprises. Malheureusement, souvent, ces mesures de libéralisation de l'emploi ne sont pas systématiquement débattues et approuvées par les partenaires sociaux, ce qui explique qu'elles ne jouissent pas d'un large soutien populaire. De plus, dans de nombreux pays, la durée limitée des indemnités de chômage et la réduction des transferts sociaux poussent beaucoup de chômeurs et d'inactifs à se rabattre sur le secteur informel.

Figure 2. Evolution de l'indice de l'emploi total en Europe et en Asie centrale (1990 = 100)



Note: Pour les groupes de pays, voir la note de la figure 1.

* CEI (10), sans l'Ouzbékistan et le Turkménistan.

Source: CEE (2003b, 2004b).

En Europe occidentale, la relative stabilité du niveau d'emploi, malgré la diminution du nombre d'emplois créés, peut être attribuée aux transformations du marché du travail dans plusieurs pays depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix.

Ces changements incluent une augmentation du taux d'activité des femmes, une hausse du niveau d'instruction des travailleurs, une diversification des contrats d'embauche et des politiques salariales plus favorables à l'emploi.

Tableau 3. Chômage et emploi

	Taux de chômage (%)							Croissance de l'emploi (%)			
	1995	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*	2000	2001	2002	2003
Union européenne (UE-15)	10,1	7,8	7,4	7,7	8	8,1	7,9	2,0	1,3	0,5	0,2
Nouveaux Etats membres de l'UE (UE-10)	10,1	13,6	14,5	14,8	14,3	14,1	13,8	-1,4	-0,2	-0,9	
Union européenne (UE-25)		7,9	7,5	7,9	9	9	8,8	1,5	1,0	0,3	
Europe occidentale (22)	9,6	7,5	7,3	7,8	8			1	1	0,4	-0,1
Europe du Sud-Est (ESE-7)**	13,6	17,8	17,2	17,2				-0,7	-1,2	-4,1	
CEI (12)**	5,8	7,1	6,4	6,5	7,2						

Note: Europe occidentale: UE-15 + Chypre, Islande, Israël, Malte, Norvège, Suisse, Turquie; Etats baltes: Estonie, Lettonie, Lituanie; Europe centrale: Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque; Europe du Sud-Est (ESE-7): Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro.

* Estimations.

** Chômeurs inscrits. Comme des enquêtes sur la population active ne sont pas régulièrement effectuées dans tous les pays de l'ESE et de la CEI, les chiffres globaux de ces sous-régions sont basés sur le nombre de chômeurs inscrits. Les chiffres ne sont donc pas complètement comparables à ceux de l'UE.

Source: Commission des communautés européenne (2004a): Prévisions économiques printemps 2004, Bruxelles; CEE (2004a): *Economic survey of Europe 2004, Vol. I* (New York/Genève).

Malgré tout, le taux de chômage est demeuré obstinément élevé. Après être tombé en 2001 à 7,4 pour cent dans l'Europe des 15 – résultat sans précédent depuis dix ans –, il est remonté à 8 pour cent en 2003 (voir tableau 3). Les dernières prévisions tablent sur la poursuite d'un léger mouvement à la hausse, avant l'amorce d'une baisse vers la fin de 2004.

En conséquence, l'UE n'atteindra pas l'objectif intermédiaire de Stockholm fixé en matière d'emploi pour 2005. En l'absence de croissance de l'emploi en 2003, le taux d'emploi est resté bloqué à 64,3 pour cent et l'objectif de 67 pour cent en 2005 est désormais inaccessible. La faible croissance de l'emploi au cours de la période 2002-2004 a rendu pratiquement inaccessible l'objectif général en matière d'emploi fixé pour 2010 (Commission des Communautés européennes, 2004b).

Le chômage continue de poser un grave problème à la majorité des nouveaux Etats membres de l'UE. Les quatre dernières années ont été caractérisées par un fléchissement des niveaux d'emploi et la persistance de taux de chômage élevés, situés dans une fourchette de 13,6 à 14,8 pour cent. En 2004-05, le chômage ne devrait progresser que modérément du fait de la reprise de l'économie de ces pays. Toutefois, le taux de chômage devrait reculer très lentement, de 14,3 pour cent en 2003 à 13,8 pour cent en 2005 (voir tableau 3). Les marchés de l'emploi présentent d'importantes disparités et les taux de chômage varient beaucoup à l'intérieur des pays et entre eux en fonction des niveaux d'instruction et de la zone géographique: les régions développées manquent de main-d'œuvre tandis que les autres régions connaissent de forts taux de chômage, outre que, dans de nombreux cas, on observe la persistance d'une économie informelle très développée (voir volume II, chapitre 2, figure 7) et un grand nombre de chômeurs et de personnes condamnées à l'inactivité dans les groupes les plus vulnérables, dont les minorités ethniques.

Maintenant qu'ils sont membres à part entière de l'UE, les dix pays ont commencé à participer à la coordination des politiques de l'emploi au niveau communautaire, sur la base des nouvelles directives adoptées en juillet 2003. Ces directives constituent un bon point de départ pour les réformes à mener sur les marchés de l'emploi, dans la ligne de trois grands objectifs: atteindre le plein emploi, notamment respecter les engagements de Lisbonne et

Stockholm; améliorer la qualité et la productivité du travail; favoriser la cohésion sociale et l'insertion de tous sur le marché du travail.

La situation des marchés du travail demeure difficile en Europe du Sud-Est puisque, en 2002, le taux de chômage déclaré variait de 15,8 pour cent en Albanie à 42,7 pour cent en Bosnie-Herzégovine (annexe, tableau 4). Le plus souvent, il s'agit d'un chômage de longue durée. Des signes évidents d'amélioration sont observés dans certains pays, notamment en Bulgarie et en Roumanie, mais les taux de chômage devraient demeurer élevés dans un proche avenir en Bosnie-Herzégovine, en Serbie-et-Monténégro et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Beaucoup de chômeurs sont des jeunes à la recherche d'un premier emploi qui, même lorsqu'ils intègrent le marché du travail, font face à un taux de rotation de la main-d'œuvre élevé et se voient souvent offrir des postes de courte durée. En outre, dans ces pays, une grande différence est souvent constatée entre le taux de chômage déclaré et le taux de chômage mesuré conformément à la définition du BIT (le premier, étroitement lié aux avantages qu'il y a à s'inscrire, est habituellement supérieur au second, car beaucoup de personnes officiellement au chômage occupent en fait un emploi dans le secteur informel).

Dans les pays de la CEI, après l'effondrement de l'ex-Union soviétique, le niveau d'emploi a reculé lentement dans l'ensemble malgré, au départ, de fortes baisses de la production (voir figure 2). Depuis lors, le redéploiement de la main-d'œuvre a été relativement modéré et la proportion de personnes inscrites au chômage généralement faible, comprise entre 6,4 et 7,2 pour cent au cours des quatre dernières années (voir tableau 3). Cependant, dans toute la région, les taux de chômage résultant des enquêtes sont globalement très supérieurs au nombre de chômeurs inscrits, en raison de prestations de chômage limitées et de l'insuffisance des aides au réemploi³. Dans la Fédération de Russie, par exemple, la proportion de chômeurs inscrits s'établissait à 1,8 pour cent en 2002, contre 8,6 pour cent de chômeurs selon les résultats de l'enquête; elle était de 2,9 pour cent au Kazakhstan en 2001, contre un taux de chômage de 9,3 pour cent selon l'enquête (annexe, tableau 4).

Dans certains pays de la CEI, la croissance doit être mise à l'actif de secteurs qui exportent beaucoup, notamment celui du pétrole et du gaz. Ces pays souffrent d'un manque de diversification; ils sont caractérisés par de grandes différences entre les secteurs à forte intensité de capital, orientés vers l'exportation, et le reste de l'économie, dominé par l'emploi informel, principalement dans l'agriculture de subsistance et les services. Comme dans beaucoup d'autres pays de la région, les jeunes travailleurs constituent un des groupes les plus vulnérables dans la CEI où les liens avec le marché du travail sont très ténus. Ce phénomène peut être attribué à plusieurs raisons, dont la protection des titulaires d'un emploi et le manque de débouchés. Parallèlement, alors que les taux de croissance démographique ont tendance à se maintenir à des niveaux relativement bas, la proportion de jeunes dans la population de ces pays reste élevée à cause d'une espérance de vie limitée, tout comme le degré de dépendance à l'égard de la population économiquement active.

³ Des enquêtes sur la population active sont régulièrement effectuées en Fédération de Russie, en République de Moldova et au Kazakhstan. Plusieurs séries d'enquêtes ont été effectuées en Géorgie avec l'aide technique du BIT durant la période 1999-2001, et une première enquête nationale a eu lieu au Kirghizistan et en Azerbaïdjan en 2002 et 2003, respectivement.

1.3. Principales évolutions politiques

Pendant la période 2001-2004, deux événements ont eu des retombées importantes sur la situation politique et socio-économique en Europe et en Asie centrale. D'une part, la multiplication des attentats terroristes (notamment à Moscou et à Madrid) à la suite du 11 septembre et les conflits ethniques qui ont éclaté dans certaines parties de la région constituent une nouvelle menace pour la liberté et la sécurité. D'autre part, l'élargissement récent de l'UE, le 1^{er} mai 2004, marque une nouvelle étape importante vers l'intégration européenne, effaçant des divisions dont l'Europe a pâti depuis la seconde guerre mondiale. Vu dans le contexte de la mondialisation, l'élargissement témoigne également du désir de remodeler la région, compte tenu des derniers enjeux mondiaux.

La logique du choix de la voie régionale réside dans le fait que les difficultés d'intégration sont plus importantes au niveau mondial et qu'il est donc logique de commencer par progresser au niveau régional. En même temps, la mondialisation peut agir comme un lien entre des régions ouvertes et procurer des ressources pour appuyer les objectifs régionaux (BIT, 2004c, paragr. 333).

Le processus d'élargissement contribue à renforcer la stabilité, la paix et la liberté, et implique que tous les Etats membres adhèrent aux mêmes valeurs fondamentales. L'élargissement survenu le 1^{er} mai 2004, le cinquième depuis la fondation de la Communauté européenne il y a cinquante ans, est aussi le plus important, et montre l'attrait que ce modèle exerce auprès des jeunes démocraties, malgré les transformations en profondeur que doivent subir leurs sociétés et leurs économies. Avec une population supérieure à 450 millions d'habitants, l'Union européenne regroupe aujourd'hui plus de la moitié de la population de l'Europe et de l'Asie centrale, et son PIB équivaut à environ 75 pour cent de celui de toute la région. Le poids politique et économique de l'UE dans la région et dans le monde s'en trouve consolidé. En revanche, la nouvelle Union européenne élargie présente une diversité culturelle et socio-économique beaucoup plus grande. La poursuite du processus d'intégration dépendra dans une grande mesure de la capacité de l'UE et de ses Etats membres de prendre en compte cette diversité lorsqu'il s'agira d'adapter le système politique de l'Union.

Les objectifs ambitieux affirmés lors du Sommet de Lisbonne en 2000 conduisent à un rapprochement entre la politique économique, la politique de l'emploi et l'intégration sociale, qui doivent se compléter. Concernant la politique de l'emploi, le principal objectif concret est de relever le taux d'emploi moyen de l'UE, de 61 pour cent (en 2000) à 70 pour cent en 2010, et de faire passer la proportion de femmes occupant un emploi de 51 pour cent (en 2000) à 60 pour cent en 2010. L'Agenda social européen repose sur le principe que la politique sociale constitue un facteur de production. A Nice, en 2000, le Conseil européen a également mis en place une nouvelle méthode de coordination dans le domaine de l'intégration sociale, dans le prolongement du mécanisme initialement conçu dans le cadre de la stratégie de Luxembourg pour l'emploi. En 2001, le Conseil européen a fixé des objectifs intermédiaires et un objectif supplémentaire: le taux d'emploi global et celui des femmes doivent atteindre respectivement 67 pour cent et 57 pour cent d'ici à 2005 tandis que le taux d'emploi des travailleurs âgés (de 55 à 64 ans) doit atteindre 50 pour cent d'ici à 2010. Les progrès réalisés par rapport aux objectifs de l'Agenda social européen font l'objet d'un compte rendu annuel, qui donne un bon aperçu des résultats obtenus.

Dans le cadre de l'Agenda social européen, le Sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi a tenu sa première réunion à la veille du Conseil européen du printemps. Ce sommet devrait déboucher sur une plus

grande participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques au niveau de l'UE. Un sommet social tripartite extraordinaire a également été organisé le 11 décembre 2003 pour l'examen du rapport du groupe de travail sur l'emploi, présidé par Wim Kok, qui, ainsi qu'on l'a dit plus haut, met l'accent sur le plein emploi, axe central des objectifs de Lisbonne et sujet de préoccupation de longue date de l'OIT.

On trouve aujourd'hui en Europe centrale et orientale des démocraties stables et des économies de marché qui fonctionnent. Les efforts déployés par les gouvernements et les populations de ces pays ont indéniablement été favorisés par la perspective d'une adhésion à l'UE, laquelle exige un examen en profondeur des 31 chapitres qui composent l'acquis communautaire. Des négociations sont engagées entre chaque pays et l'UE, et un chapitre n'est clos que sous réserve de l'acceptation des conditions négociées. Des délais supplémentaires ont été accordés à propos de plusieurs questions, dont la liberté de mouvement des travailleurs et le commerce des services.

Le processus est bien avancé en Bulgarie et en Roumanie, pays qui devraient entrer dans l'UE en 2007. La Turquie prépare son dossier d'adhésion, sur lequel le Conseil européen sera appelé à se prononcer en décembre 2004. Lors du Conseil européen de Thessalonique, l'espoir a été donné à d'autres pays de l'ouest des Balkans d'une future accession à l'UE, et il a été décidé en juin 2004 d'entamer des pourparlers avec la Croatie, signe des progrès accomplis par ce pays en matière de réformes politiques et économiques.

Le dernier élargissement a rapproché l'Union européenne de l'Europe du Sud-Est. Toutefois, les conflits survenus dans les années quatre-vingt-dix font que la mise en place de véritables économies de marché demandera plus de temps dans les pays de l'ouest des Balkans que dans les pays de l'Europe centrale. En outre, l'explosion de violence qui a eu lieu au Kosovo en mars 2004 confirme qu'il reste beaucoup de travail à faire pour assurer la paix et la stabilité dans la sous-région. La stabilité a été globalement rétablie, la sécurité s'est améliorée et tous les pays concernés se sont dotés de gouvernements démocratiquement élus, mais le fonctionnement des institutions démocratiques présente encore des défauts. La persistance du crime organisé et de la corruption dans les pays de la sous-région, comme le rappellent souvent les mandats de l'OIT sur place, retarde les réformes politiques, freine le développement économique et fait injure à la primauté du droit.

La pierre angulaire de l'engagement sur le long terme pris par l'UE envers les pays de l'Europe du Sud-Est réside dans le Processus de stabilisation et d'association, fondé sur des accords par lesquels l'UE accepte d'ouvrir ses marchés et d'apporter une aide financière et politique en contrepartie de l'adoption de mesures concrètes dans le sens d'une réforme politique, économique et sociale. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (qui intéresse l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova, la Roumanie et la Serbie-et-Monténégro) contribue également à renforcer la coopération régionale et le soutien aux pays de la région sur la voie de leur future intégration à l'Europe. Il encourage le développement des relations entre les pays concernés dans divers domaines. Toutefois, sans ressources propres, il dépend du bon vouloir des donateurs.

Certains des traits observés en Europe du Sud-Est se manifestent encore plus nettement dans la CEI, qui regroupe sous une forme très lâche les douze Etats héritiers de l'ex-Union soviétique. Dans beaucoup de cas, le système démocratique en place manque toujours de solidité: les décisions, qui restent souvent centralisées, sont prises en l'absence d'un véritable dialogue et d'un large soutien, et la répression politique demeure de mise dans

certaines pays. En revanche, on observe dans la sous-région une nette tendance à un renforcement de la coopération économique, par exemple dans le cadre d'accords douaniers et commerciaux. La Communauté économique eurasiennne, créée en 2001, englobe la Fédération de Russie, le Bélarus, le Kazakhstan, le Tadjikistan et le Kirghizistan, plus la République de Moldova et l'Ukraine à titre d'observateurs. En septembre 2003, le Bélarus, la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan ont signé un accord de coopération économique, pour constituer l'Espace économique unique. Certains pays de la CEI font partie d'autres groupes, comme celui qui réunit la Géorgie, l'Ukraine, l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan et la République de Moldova. Par ailleurs, quatre pays de la CEI ont accédé à l'OMC (Arménie, Géorgie, République de Moldova et Kirghizistan), et les deux pays qui affichent les plus fortes croissances (Fédération de Russie et Kazakhstan) sont en train de négocier activement les conditions de leur accession à l'OMC (annexe, tableau 5).

L'UE s'est donné pour politique de renforcer la coopération économique et politique avec la CEI pour éviter l'apparition de nouveaux clivages en Europe. Dans sa communication sur une Europe élargie, la Commission européenne fait état d'un nouveau cadre de relations avec les pays voisins de l'Europe orientale et méridionale, dont l'adhésion à l'UE n'est actuellement pas prévue (Commission des Communautés européennes, 2003f).

2. Bureaux de l'OIT: communication, partenariat et contribution des donateurs

La structure de l'OIT dans la région remplit diverses fonctions: contribuer à des débats internationaux sur des questions d'actualité relatives au travail décent; aider les mandants de l'OIT à surmonter les obstacles engendrés par la transition vers une économie de marché et par l'adaptation à la mondialisation, tout en préservant les acquis sociaux; maintenir des relations constructives et productives avec les pays donateurs et les institutions internationales dans la région.

Structure extérieure de l'OIT en Europe

Pour relever ces défis complémentaires, l'OIT peut compter sur un ensemble de bureaux et de correspondants placés sous la direction d'un bureau régional basé au siège de l'OIT, à Genève. Le bureau régional se compose de sept personnes, dont un directeur régional et un directeur régional adjoint. Il lui appartient de définir l'ordre des priorités et les programmes à engager, de suivre l'exécution des programmes et d'assurer le soutien et la coordination nécessaires. Les activités de l'OIT dans les pays de l'Europe occidentale, y compris Chypre, Malte, Israël et la Turquie, relèvent directement du bureau régional.

2.1. Europe centrale, orientale et du Sud-Est et Asie centrale

Le bureau sous-régional de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale, basé à Budapest (BSR-Budapest), couvre l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova, la Pologne, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, la République slovaque, la Slovénie, la République tchèque et l'Ukraine. Il est aussi chargé de coordonner les activités de l'OIT au Kosovo. Le bureau sous-régional de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, basé à Moscou (BSR-Moscou), couvre l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la Fédération de Russie, le Tadjikistan et le Turkménistan.

Avec le concours technique du siège, les bureaux sous-régionaux coordonnent la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent dans la région en se fondant sur la démarche systématique définie dans le programme et le budget de l'OIT. Cette tâche consiste à fournir des services consultatifs, à organiser des réunions et des activités de renforcement des capacités aux niveaux sous-régional et national, et à gérer des projets de coopération technique dans le cadre des plans de travail arrêtés. Ces bureaux remplissent également un grand nombre des différentes fonctions confiées aux bureaux de l'Europe occidentale (voir plus loin). Leur mission est de promouvoir une approche intégrée du travail décent dans tous les pays dont ils sont responsables par la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme de travail centré sur les résultats qui peut être établi sous une forme plus ou moins rigide, en fonction des préférences des mandants, et qui peut aller d'une approche ad hoc à un plan de travail intégré ou à un programme national en faveur du travail décent.

Chaque bureau sous-régional se compose d'une trentaine de personnes, dont des spécialistes internationaux de divers domaines, des responsables de programmes, des professionnels du pays, de jeunes professionnels, des points focaux et d'autres agents locaux, auxquels s'ajoutent parfois des fonctionnaires internationaux détachés, des experts associés et d'autres experts dont la présence est financée par des programmes particuliers. Deux nouveaux postes de fonctionnaires du cadre organique ont été créés au BSR-Moscou en 2003.

Le système des correspondants nationaux est propre à la région et existe dans certains cas depuis de longues années. Les correspondants nationaux font office d'antennes de l'OIT et veillent à ce que le Bureau soit informé des événements nationaux. Ils rendent compte à un bureau sous-régional et jouent un rôle très actif dans la promotion des principaux objectifs et valeurs de l'OIT et dans l'exécution des activités de coopération technique au niveau national. Il existe des correspondants nationaux au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, au Kazakhstan, en Roumanie et en Ukraine, auxquels se sont ajoutés deux autres correspondants nommés en juin 2002 en Albanie et en Azerbaïdjan. Du fait de l'entrée de la Pologne, de l'Estonie et de la Slovaquie dans l'UE, il a été décidé de fermer les bureaux des correspondants nationaux dans ces pays à l'été 2004, de manière à en ouvrir de nouveaux dans les pays adhérant au Pacte de stabilité et à la CEI.

Le bureau d'Ankara, qui couvre la Turquie, présente certaines des caractéristiques des bureaux de l'Europe occidentale, décrites plus loin, qui viennent en plus de son travail de conseil et des programmes techniques. Les activités qui relèvent des bureaux d'Ankara, de Budapest et de Moscou sont expliquées en détail au chapitre 3.

Les activités de l'OIT dans la région sont complétées par celles du Centre de Turin qui, dans le cadre de son programme régional pour l'Europe, met en œuvre des programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux dans des secteurs comme les restructurations sociales et économiques, la reconstruction après une crise, l'exclusion sociale, les migrations de travailleurs, la traite d'êtres humains et les incidences de la mondialisation, ainsi que d'autres activités relevant des principaux domaines de compétence de l'OIT. Les activités du Centre de Turin dans la région sont guidées par des objectifs de développement conformes à ceux de l'OIT mais propres à la sous-région et à tel ou tel pays, et par une stratégie de programmation spécifique pour la région, ce qui se traduit par des programmes de développement des ressources humaines sur mesure pour les pays candidats à l'UE, les pays sortis du conflit des Balkans et les pays de la CEI. Les activités de formation du Centre ont pour objet d'enseigner les meilleures pratiques en vigueur et d'encourager les bénéficiaires à s'enrichir de leurs expériences réciproques.

Le Centre de Turin conçoit des programmes à la carte portant sur des sujets de première importance pour les mandants de l'OIT et exécutés sous la forme de cours individuels, de cours à distance, d'une assistance technique et de services consultatifs. Pendant la période 2001-2004, le nombre d'activités de formation et de participants de l'Europe centrale et orientale et de la CEI a plus que doublé, passant de 670 en 2000 à 1 891 en 2003.

2.2. Europe occidentale

En Europe occidentale, l'OIT possède des bureaux à Bruxelles pour les pays de l'UE et du Benelux, et un réseau de bureaux à Berlin, Lisbonne, Londres, Madrid, Paris et Rome. Elle a ouvert un nouveau bureau à Lisbonne au début de 2003 pour resserrer ses liens avec le Portugal et les pays lusophones. Le bureau de Bonn a déménagé à Berlin en juillet 2004 pour se rapprocher des mandants allemands.

En plus de représenter l'OIT dans les pays en question, ces bureaux entretiennent des relations avec plusieurs organisations internationales et régionales, dont le Conseil de l'Europe, l'UE, l'OCDE, la BERD, d'autres institutions des Nations Unies, telles que la FAO, l'UNESCO, le PAM et l'OMI, les secrétariats de groupes de pays, les organisations d'employeurs et de travailleurs internationales et régionales ayant leur siège dans les pays respectifs, l'Organisation internationale de la francophonie, le Commonwealth, la Communauté des pays lusophones et le secrétariat de la Coopération ibéro-américaine ainsi qu'un grand nombre d'ONG.

Compte tenu du rôle important et influent joué par les pays de l'Europe occidentale dans beaucoup d'innovations touchant au domaine du travail, et de l'intérêt de longue date qu'ils portent à l'OIT et à ses activités, ces bureaux concourent dans une grande mesure au maintien d'un partenariat avec les mandants des pays concernés. Cela permet à l'OIT de faire connaître son point de vue sur des sujets qui déterminent souvent les politiques et démarches suivies aux quatre coins du monde en matière de travail, tout en tirant parti de tout un ensemble de compétences, d'aides, d'efforts de coopération et de financements qui contribuent largement au travail accompli par l'OIT dans la région et à l'échelle planétaire.

Les bureaux de l'OIT en Europe occidentale possèdent habituellement une équipe de quatre personnes, chargées respectivement de la représentation, des relations extérieures, des questions administratives et financières, de la communication avec les médias et d'autres organismes, et du programme de stages. Les bureaux sont placés sous l'autorité d'un directeur qui, pendant un certain temps, met au service de l'Organisation l'expérience qu'il a acquise au niveau national en qualité de syndicaliste, de représentant des employeurs, de fonctionnaire ou de personnalité politique. Lors de l'ouverture du bureau de Lisbonne, il a été convenu d'appliquer la même formule que pour le bureau de Madrid, à savoir que les gouvernements espagnol et portugais assurent les frais de fonctionnement des bureaux, l'OIT prenant à sa charge la rémunération et les frais de déplacement du directeur. En 2002 et 2004, respectivement, les gouvernements français et allemand ont décidé d'attribuer aux bureaux de Paris et de Berlin une allocation annuelle pour faciliter leur travail et absorber une partie du coût des locaux. Pour les bureaux d'Ankara et de Rome, les locaux sont fournis gratuitement par les gouvernements des pays d'accueil.

Un nouvel énoncé de mission a été adopté en 2001 pour les bureaux de l'Europe occidentale, qui remplissent désormais trois fonctions principales: communication et visibilité, représentation et partenariats, contribution des

donateurs à la coopération technique. Ces fonctions sont étroitement liées entre elles dans la mesure où le travail de sensibilisation aux questions qui préoccupent l'OIT aide les responsables à comprendre que l'Agenda du travail décent et le savoir-faire de l'OIT constituent des moyens intéressants et importants de lutter contre la pauvreté, moyens auxquels ils peuvent contribuer en apportant un soutien supplémentaire aux programmes de l'OIT.

2.2.1. Communication et visibilité

Les bureaux de l'Europe occidentale, ainsi que ceux d'Ankara, de Budapest et de Moscou, jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'OIT, qui est axée sur quatre principales cibles: la presse écrite, radiophonique et télévisée; d'autres organismes, avec leurs services de presse et de communication; le grand public; les lecteurs potentiels des publications du BIT. La communication avec les médias exige un renouvellement continu et régulier du réseau de correspondants dans la presse écrite et le maintien de bonnes relations avec la presse, y compris les services de presse des parlements, des conseils économiques et sociaux, et les départements de la communication des ministères, des organisations d'employeurs, des syndicats et leurs organes d'information. Il est également nécessaire d'être présent aux congrès des organisations d'employeurs et de travailleurs, de faire un suivi systématique des principales réunions sur les questions entrant dans le champ de compétence de l'OIT et de déléguer des experts du BIT à ces réunions.

Le principal moyen pour le public d'obtenir des informations auprès des bureaux de la région consiste à consulter leurs sites Internet, qui permettent aussi d'accéder facilement au site central de l'OIT. Les bureaux publient régulièrement un bulletin, généralement sous forme électronique. Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation qui ont été lancées ou vont être lancées par les bureaux de Berlin, Paris, Madrid et Rome, comme l'opération «Carton rouge au travail des enfants», et les rapports globaux publiés chaque année dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, sont autant de moyens de promouvoir l'image de l'OIT auprès du public. Le bureau de Rome, par exemple, en association avec la municipalité de Rome, a lancé en 2002 une campagne qui s'est traduite par l'affichage du Carton rouge de l'OIT sur tous les autobus circulant dans la ville. L'initiative SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) a également été mise en œuvre dans de nombreuses écoles italiennes et espagnoles. Des initiatives similaires sont en préparation dans d'autres villes européennes. D'autres campagnes ayant eu un large écho ont été organisées dans plusieurs capitales européennes à l'occasion de la publication et du suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

D'autre part, les bureaux ont continué de fournir un service d'information complet sur l'OIT, en s'efforçant d'améliorer la distribution et la commercialisation des publications du BIT et d'accroître le produit de leur vente. Entre autres réussites du bureau de Londres, il convient de signaler la délivrance d'une licence au Centre national de données MIMAS pour les Indicateurs clés du marché du travail, et la passation d'un marché avec Coutts Information Services afin de constituer une plate-forme qui servira au lancement d'un service d'abonnement à une bibliothèque électronique. L'OIT est en train de revoir sa politique en matière de publications, ce qui devrait déboucher sur l'adoption d'un nouveau système en 2006.

2.2.2. Représentation et partenariats

Les activités de représentation et de partenariat des bureaux de l'OIT en Europe comprennent la tenue de réunions régulières avec les organes de contrepartie et les mandants de l'OIT, ainsi qu'avec de nombreux autres partenaires, comme les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense, de l'Education, de l'Economie et des Finances, des Transports et de l'Agriculture; tous ces interlocuteurs, mieux informés sur l'OIT et ses activités, sont à même de soutenir les valeurs et l'action de l'Organisation et, lorsque c'est possible, de les défendre dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions internationales, voire de collaborer aux activités de coopération de l'OIT qui concordent avec leur domaine de compétence. Les intervenants des structures décentralisées (régions et administrations municipales) s'impliquent de plus en plus dans la stratégie de partenariat arrêtée par les bureaux de l'OIT. Le bureau de Madrid, par exemple, a établi des contacts avec plusieurs régions autonomes de l'Espagne, et le bureau de Rome a lancé une nouvelle stratégie pour l'instauration de partenariats d'un nouveau type avec des institutions italiennes qui ne participaient pas aux activités de l'OIT. Ces actions ont non seulement contribué à mieux faire connaître l'OIT, mais ont déjà eu pour effet de mobiliser de nouvelles ressources financières très importantes pour la coopération technique. C'est ainsi que le partenariat qui s'est créé avec Italia Lavoro a incité le gouvernement italien à augmenter sensiblement la contribution qu'il verse à l'OIT pour la réalisation de projets techniques communs destinés au règlement des situations de crise et à la reconstruction. De son côté, le bureau de Lisbonne a conclu en décembre 2003 avec l'Institut supérieur des sciences du travail et de l'entreprise (ISCTE) de l'Université de Lisbonne un accord de partenariat portant sur plusieurs domaines, dont le développement de la coopération avec les pays de l'Afrique lusophone (PALOP).

Le directeur régional et les directeurs des bureaux de la région entretiennent des contacts de haut niveau avec les mandants. A cet égard, les visites du Directeur général dans divers pays (Lituanie, Pologne, Fédération de Russie, etc.) s'avèrent très utiles pour faire connaître l'OIT et lui acquérir différents soutiens grâce à des contacts avec les chefs d'Etat ou de gouvernement, les responsables d'organisations d'employeurs et de travailleurs, les parlementaires et les membres de conseils économiques et sociaux. C'est dans cet esprit que le bureau de Paris a organisé en octobre 2003 l'audition du Directeur général par la commission des affaires étrangères et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, ce qui était sans précédent. Parmi d'autres manifestations importantes au cours desquelles le point de vue de l'OIT a pu être exprimé à un haut niveau, mentionnons les Rencontres d'Annecy ainsi que la Conférence des ministres du Travail et de l'Emploi du G8, organisée à Stuttgart (Allemagne) en décembre 2003, qui a fait écho à l'appel lancé par l'OIT pour une consolidation de la dimension sociale de la mondialisation.

La stratégie de représentation de l'OIT a également pour cible les milieux universitaires, et vise à sensibiliser aux valeurs, analyses et activités de l'OIT tous ceux et celles dont dépend l'avenir de la société. En mai 2003, le Directeur général s'est vu décerner le titre de docteur honoris causa de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, ce qui a grandement contribué à renforcer les relations entre le BIT et le monde universitaire français.

Les bureaux de l'OIT en Europe occidentale ont continué de développer des partenariats avec les grandes organisations internationales. Le bureau de Paris, par exemple, a été le principal lien avec l'OCDE dans le débat sur la compatibilité entre le respect des droits fondamentaux au travail et la libéralisation du commerce et le développement. La participation du BIT à la

Encadré 2.1.

Un partenariat stratégique entre l'UE et l'OIT

Le processus d'élargissement est un important domaine de coopération entre l'UE et l'OIT, qui a été renforcé par un échange formel de lettres, en mai 2001, entre le Directeur général du BIT et le commissaire européen chargé de l'emploi et des affaires sociales. En 2002, il a été convenu de tenir tous les ans des réunions bilatérales de haut niveau et, depuis lors, les contacts, les consultations et les échanges d'expériences réguliers entre les fonctionnaires du BIT et leurs homologues de la CE se sont multipliés.

Lors de la deuxième réunion de haut niveau, en juillet 2003, la CE et le BIT ont décidé d'étendre et de renforcer leur coopération, ce qui a abouti à la signature, en juillet 2004, par le Directeur général du BIT et les commissaires européens chargés de la coopération au développement et de l'aide humanitaire ainsi que de l'emploi et des affaires sociales, d'un accord de partenariat stratégique pour le développement et l'aide humanitaire. En outre, l'OIT a adhéré à l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne et les Nations Unies (FAFA), qui facilite grandement la coopération au niveau opérationnel en apportant une structure commune pour la conclusion d'accords de financement des opérations et programmes de l'OIT. Plusieurs axes ont été définis au titre de ce partenariat stratégique à l'échelle mondiale:

- promotion des normes fondamentales du travail, l'accent étant mis sur les politiques relatives à l'éducation, au travail des enfants et au commerce;
- responsabilité sociale des entreprises et normes fondamentales du travail;
- soutien des initiatives de dialogue social, compte tenu de l'expérience acquise à cet égard en Afrique francophone;
- stratégies de l'emploi et réduction de la pauvreté;
- migrations et développement.

On observe une forte augmentation du nombre de projets de coopération technique financés par la CE et exécutés par le BIT et le Centre de Turin dans divers domaines. Par ailleurs, quatre séminaires ont été organisés par le Centre de Turin à Bruxelles pour familiariser les fonctionnaires de la CE chargés de la coopération technique avec les politiques et programmes de l'OIT dans ses quatre secteurs stratégiques.

révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'intervention du Directeur général devant le Comité de l'aide au développement de l'OCDE, la journée de travail organisée en mai 2003 pour les directeurs du BIT dans la région de l'Europe et les chefs de département de l'OCDE, et la présence du Directeur général du BIT à la réunion des ministres du Travail en septembre 2003 sont autant de facteurs qui ont aidé à créer une dynamique dont l'aboutissement a été la négociation d'un accord de partenariat global entre le BIT et l'OCDE. Le bureau de Bruxelles a maintenu des relations étroites avec le Conseil de l'Europe, en plus de suivre et de soutenir le travail de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Le bureau de l'OIT en Allemagne a continué de prendre part aux travaux de plusieurs commissions parlementaires. A la fin de 2003, le BIT a lancé un programme d'assistance conjoint avec le Conseil de l'Europe, le Pacte de stabilité pour les pays des Balkans et le gouvernement belge concernant les politiques de l'emploi et le fonctionnement des services de placement. Le bureau de Londres a apporté sa contribution aux réunions d'experts du Commonwealth sur la liberté d'association et la liberté d'expression et

sur les mécanismes de lutte contre la traite de femmes et d'enfants à des fins d'exploitation commerciale. La création, en mars 2001, d'une Association française pour l'OIT, avec le soutien du bureau de Paris et du Conseil économique et social, offre à l'OIT un nouveau canal pour se faire connaître d'un plus large public.

Le BIT est souvent invité à des débats portant sur des sujets importants qui intéressent l'UE. Des représentants du BIT ont participé à des discussions sur des questions du ressort de l'OIT au sein de plusieurs comités du Parlement européen, et une réunion spéciale a été organisée en mars 2004 par la Commission du développement et de la coopération du Parlement européen sur la question du rôle de l'OIT dans la lutte contre la pauvreté par l'emploi et l'Agenda du travail décent. Des fonctionnaires de la CE assistent et interviennent régulièrement à d'importantes réunions de l'OIT, et la CE continue de participer activement aux activités normatives de l'OIT ainsi qu'à leur suivi. De nombreux documents de l'UE font référence aux travaux et instruments de l'OIT, y compris la communication de juillet 2001 de la Commission des communautés européennes au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social sur la promotion des normes fondamentales du travail et l'amélioration de la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation. La défense du respect des normes fondamentales du travail face à la mondialisation et à la libéralisation du commerce mondial demeure un volet capital des politiques de l'UE relatives au commerce et au développement. La CE a également apporté un concours non négligeable aux travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et a approuvé récemment une communication sur ce sujet.

2.2.3. Renforcement du soutien des donateurs à la coopération technique

Il y a un troisième domaine dans lequel les bureaux de l'Europe occidentale jouent un rôle très important, à savoir le renforcement du soutien apporté par les donateurs aux programmes de l'Organisation. Le resserrement des budgets ordinaires demeurant d'actualité, les donateurs recourent de plus en plus au financement multi-bilatéral pour témoigner de leur soutien aux principes et activités de l'OIT. Au total, plus de 20 pays donateurs fournissent des fonds à l'OIT par l'intermédiaire de quelque 70 organismes. Pour les projets dans la région, les Etats-Unis sont arrivés en tête en 2003, suivis de la France, des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Irlande, des Flandres (Belgique), du PNUD et de l'UE (voir encadré 2). L'Allemagne s'est classée au premier rang en 2002 (voir annexe, tableau 8). D'autres pays de la région apportent aussi une contribution financière importante au travail de l'OIT partout dans le monde. La Pologne, la Hongrie et la République tchèque ont récemment affecté des crédits aux activités de l'OIT et exprimé le souhait de mettre leur expérience en commun avec les pays des Balkans et de la CEI. La Hongrie et le Luxembourg participent largement au financement de la septième Réunion régionale. Par ailleurs, les ministères de la Coopération et des Affaires étrangères participent souvent au financement de programmes d'experts associés; on trouve ainsi des experts associés dans les bureaux de Budapest et de Moscou grâce aux fonds apportés par l'Allemagne, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas et la Suisse.

Un renforcement des arrangements de financement passés entre l'OIT et certains de ses principaux donateurs a eu lieu sous la forme d'accords-cadres qui fixent le montant des contributions annuelles ou pluriannuelles à l'OIT et les modalités de répartition de l'argent entre différentes lignes d'action ou différents objectifs opérationnels. En 2002 et 2003, des accords de

ce type ont été conclus avec l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, tandis que la France a signé plusieurs accords-cadres concernant sa participation au financement des activités de l'OIT. L'Initiative pour la cohésion sociale du Pacte de stabilité offre en outre aux pays donateurs un cadre géographique pour leurs contributions.

Toutefois, plusieurs indices montrent qu'il risque de devenir plus difficile d'obtenir des crédits supplémentaires des autorités centrales, bien que la situation varie beaucoup d'un pays à l'autre. En Italie, où le gouvernement a pour politique de réduire les fonds consacrés à la coopération multilatérale, l'OIT est la seule institution des Nations Unies à n'avoir enregistré aucune réduction mais, au contraire, une augmentation des crédits reçus. Certains bureaux ont décidé d'étendre le champ de leur coopération à des organismes publics et des ministères «non traditionnels» et à des institutions décentralisées. Les bureaux de Bruxelles, Madrid, Paris et Rome, par exemple, se sont associés à des administrations régionales et locales pour obtenir une augmentation des financements. Le bureau de Paris a trouvé de nouveaux donateurs au niveau local (la ville et la communauté urbaine de Nantes, le département de la Loire-Atlantique et la région des Pays de la Loire) ainsi que parmi de grandes administrations ou entreprises publiques (comme l'Agence française de développement et Electricité de France). Le bureau de Madrid fait œuvre de pionnier en allant chercher des partenaires dans le secteur privé: la moitié du projet relatif au Réseau pour l'emploi des jeunes sera financée par un groupe de sept grandes entreprises espagnoles et l'autre moitié par le gouvernement. La structure régionale a également commencé à mobiliser des fonds dans les pays bénéficiaires auprès des représentants locaux des donateurs.

Un nouveau phénomène a été constaté dans les bureaux de Madrid et Rome: la mise en œuvre de certains éléments de projets dans le pays donateur même. L'importance accordée par l'Italie à la question de la responsabilité sociale des entreprises a été déterminante dans le financement, en Italie, d'un projet destiné à mieux faire connaître les principes du Pacte mondial des Nations Unies au moyen d'activités menées en Italie et dans des pays en développement, sous l'égide du BIT en tant qu'agence d'exécution.

Les intérêts des donateurs, qu'il s'agisse des zones géographiques ou des domaines d'intervention, varient considérablement. Les donateurs fournissent à l'OIT l'argent nécessaire pour entreprendre des activités importantes dans la région, mais ces activités gagneraient en cohérence et en utilité grâce à une intégration plus poussée du soutien des donateurs et à un renforcement du rôle des partenaires sociaux. A ce chapitre, le mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (TC-RAM) constitue un outil auquel les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont recouru dernièrement pour allouer aux pays de la CEI des crédits dans les limites du cadre de budgétisation stratégique de l'OIT. Les pays donateurs et bénéficiaires pourraient être sensibilisés aux avantages que présente ce mécanisme, à savoir une amélioration de la coordination et l'intégration du soutien fourni et des ressources disponibles. C'est aussi dans le but d'accroître l'utilité et la cohérence de ses activités que l'OIT s'en remet de plus en plus aux programmes par pays de promotion du travail décent afin d'aider ses mandants.

La contribution de ses bailleurs de fonds traditionnels aux activités du Centre de Turin, et notamment du ministère italien des Affaires étrangères, revêt une importance capitale et est demeurée stable pendant la période 2001-2004. De plus, le Centre a réussi à attirer de nouveaux bailleurs de fonds en concevant et proposant de nouveaux projets de longue durée et non uniquement des activités de formation. Il s'agit de l'UE et de nouveaux

donateurs comme l'USAID, la France et, en Belgique, les gouvernements flamand et wallon. D'autre part, les gouvernements de la Bulgarie et de la Fédération de Russie ont récemment confié au Centre la tâche d'exécuter des projets de renforcement des capacités administratives et de perfectionnement professionnel pour leur personnel.

3. Activités de l'OIT

Pour assurer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Europe, le Bureau s'est constamment efforcé de suivre l'approche de la programmation stratégique, qui met l'accent sur l'offre, en partenariat avec les mandants, de biens et de services conçus pour permettre d'atteindre les quatre objectifs stratégiques de l'OIT que sont les principes et droits fondamentaux au travail, un emploi et un revenu convenables, la protection sociale pour tous et le tripartisme et le dialogue social, ainsi que de traiter d'autres questions intersectorielles telles que l'égalité entre hommes et femmes et l'élimination de la pauvreté. Les activités menées dans la région répondent également aux besoins spécifiques déterminés par les mandants lors de la sixième Réunion régionale européenne et les autres réunions tripartites qui ont eu lieu après décembre 2000 et tiennent pleinement compte des priorités régionales définies dans l'Agenda du travail décent pour la période 2004-05: la gouvernance et la primauté du droit, la viabilité économique et la bonne gouvernance, la coopération régionale.

La description ci-après des activités menées, qui ne présente pas un caractère exhaustif, porte sur les domaines où la coopération entre les mandants, les bureaux régionaux de l'OIT, les départements techniques du Siège et le Centre de Turin a permis de progresser aux niveaux national, sous-régional et régional. Le travail décent étant un concept intégré qui fédère les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, la description des activités menées s'inspire largement de la structure sectorielle du Bureau, nombre de domaines pouvant figurer dans plusieurs objectifs stratégiques à la fois.

Les activités menées par l'OIT pour épauler les mandants dans la région ont continué à faire appel à de nombreux outils traditionnels: conseils stratégiques, recherche appliquée comparée, réunions et débats tripartites et activités portant sur le renforcement des capacités, apports techniques dans des domaines comme les statistiques du travail, les réformes législatives et l'analyse actuarielle des régimes de protection sociale. Les projets et programmes de coopération technique ont été le principal outil utilisé par le Bureau pour développer les activités de cette nature. Il est apparu de plus en plus clairement que l'association recherche/coopération technique était un moyen efficace de réunir des données fondamentales et de constituer une base solide pour l'examen des résultats des recherches.

Encadré 3.1.

Evolution de la coopération technique

Le taux global de réalisation des activités de coopération technique par l'ensemble du Bureau a été de 68,9 pour cent en 2003. Le BSR-Budapest et le BSR-Moscou présentent donc un bon bilan, puisqu'ils ont exécuté 81,2 pour cent des projets. Bien qu'une part accrue des fonds alloués à la coopération technique soit gérée par les bureaux sur le terrain, les projets menés dans la région sont restés relativement centralisés. Les activités liées à l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social ont bénéficié, comme par le passé, de fonds plus importants au titre de la coopération technique que les activités liées à l'application des normes. Cette situation pourrait toutefois changer, puisqu'un certain nombre de projets relatifs au travail des enfants en Asie centrale et en Turquie ont été récemment approuvés. Au cours de la période 2001-2004, marquée par l'adhésion de dix pays à l'Union européenne, l'OIT a accordé davantage d'attention aux pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI qu'à ceux de l'Europe centrale.

3.1. Promotion de l'emploi

Pour faire face aux problèmes liés à l'emploi et au marché du travail exposés au chapitre 1, l'OIT a poursuivi ses activités à différents niveaux, notamment en intervenant au niveau stratégique sur des questions aussi essentielles que les institutions du marché du travail et leur incidence sur la performance de celui-ci («flexicurité»), sur l'emploi des jeunes (les activités et projets menés dans ce domaine sont examinés dans le volume II) et sur les conditions d'emploi dans les industries mondialisées.

Examen des politiques nationales de l'emploi

L'offre de services consultatifs et analytiques au niveau stratégique constitue le cadre global de l'assistance de l'OIT à ses mandants dans le domaine de l'emploi et du travail. Au cours de la période 2001-2004, alors que les dix pays candidats à l'Union européenne redoublaient d'efforts pour être prêts au moment voulu, les progrès réalisés ont été régulièrement évalués par la Commission européenne. La coopération entre l'OIT et ces pays dans le domaine de la politique de l'emploi a donc été axée sur certains problèmes majeurs ou sur des situations qui posaient des problèmes particuliers (comme celle de la ville polonaise de Lodz – voir ci-dessous). Parallèlement, davantage d'activités ont été menées dans les autres pays de la région, en particulier dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de la Communauté d'Etats indépendants (CEI). Lorsque cela a été possible, l'OIT s'est efforcée de coordonner les services consultatifs concernant des questions de politique générale avec les autres initiatives importantes en matière de développement menées par d'autres partenaires internationaux.

En Europe du Sud-Est, une Conférence ministérielle sur l'emploi, organisée conjointement à Bucarest en octobre 2003 dans le cadre de la Stratégie de cohésion sociale par l'OIT et le Conseil de l'Europe avec le soutien de la Belgique, a reconnu que les pays du Pacte de stabilité ne pourraient relever les graves défis auxquels ils sont confrontés en matière d'emploi que grâce à une coopération régionale. L'OIT a contribué à cette conférence en présentant notamment un rapport de fond évaluant le rôle du dialogue social tripartite dans la promotion de l'emploi dans les pays concernés (Ghellab et Vylitova, 2003). A la suite de cette conférence, un comité permanent de haut niveau a été créé, avec pour mission de superviser l'examen des politiques

nationales en matière d'emploi et des services d'emploi. Ces examens seront semblables aux analyses par pays effectuées par la Commission européenne à l'intention des pays candidats à l'Union européenne. Il a été demandé à l'OIT et au Conseil de l'Europe de fournir une orientation et un appui stratégiques pour améliorer les politiques nationales de l'emploi dans ce contexte. Les deux premières analyses, qui portaient respectivement sur l'Albanie et la Croatie, ont eu lieu en 2004. Les conclusions qui en ressortent seront discutées lors de conférences nationales tripartites qui devront décider des approches à suivre. Une assistance sera également apportée à plusieurs autres pays, notamment à l'Azerbaïdjan, au Kirghizistan et au Kazakhstan, afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies ou programmes nationaux de l'emploi. Au Kirghizistan, l'OIT a apporté son soutien à l'élaboration d'un projet de politique de l'emploi qui prévoit l'adoption d'un programme national de l'emploi pour la période 2006-2010.

Stratégies régionales de l'emploi

L'OIT a également participé à l'élaboration de plusieurs stratégies régionales de l'emploi, dont la première a été élaborée en avril 2001 dans la région de Lodz, en Pologne (voir encadré 3.2). S'inspirant de l'expérience de Lodz, un projet similaire a été mené pour le compte de la voïvodie de Varmie-Mazurie, dans le nord-est de la Pologne, l'une des trois régions les plus pauvres de Pologne, où le taux de chômage officiel frôle les 30 pour cent. Cette stratégie a été élaborée à partir d'un rapport d'analyse de la situation économique et de la vitalité du marché du travail dans la région qui sera examiné par une conférence tripartite en tant qu'élément central du processus visant à faire reposer cet effort sur des partenariats sociaux élargis et ouverts.

Encadré 3.2.

Développement économique local dans la région de Lodz

Un projet est mené depuis 2001 pour élaborer une stratégie régionale de l'emploi qui permette de lutter contre le fort chômage d'une région traditionnellement réputée pour son industrie légère, mais gravement touchée par les privatisations et les changements structurels des années quatre-vingt-dix. Grâce à des études et aux séminaires organisés pour aider les mandants à formuler une stratégie de l'emploi, le dialogue social s'est renforcé dans la région. La deuxième phase du projet, axée sur la mise en œuvre de cette stratégie, s'est efforcée de trouver les moyens de favoriser la coopération institutionnelle et commerciale dans la chaîne de valeur de l'industrie textile et de l'habillement avec la Vénétie, en Italie, et la région des East Midlands, au Royaume-Uni.

Un séminaire tripartite a été organisé à Lodz en février 2004 pour évaluer les progrès effectués dans la mise en œuvre de la stratégie. Cette nouvelle coopération entre les trois régions devrait permettre de créer des emplois et d'améliorer la qualité des emplois existants dans l'industrie du textile et des vêtements.

Données relatives au marché du travail

La capacité des pays de la région à recueillir des statistiques sur l'emploi et le marché du travail a continué de s'améliorer, en particulier dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne, où les systèmes statistiques sont en passe d'atteindre les normes établies en la matière par EUROSTAT. Plusieurs autres pays sont maintenant en mesure d'élaborer des

statistiques régulières sur le marché du travail, et tous sauf un disposent désormais de données annuelles publiées dans l'Annuaire des statistiques du travail de l'OIT et sur le site Internet de l'Organisation.

Pour aider les mandants à développer leurs capacités et leurs mécanismes d'établissements des statistiques du travail, plusieurs missions consultatives ont été organisées à l'intention des statisticiens du travail, complétées par des conseils directs. Un programme spécial d'assistance en matière de statistiques du travail a été mené au Kosovo. L'OIT a également collaboré avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) à l'organisation de réunions régulières sur les statistiques dans la région et a travaillé étroitement avec EUROSTAT et la Conférence des statisticiens européens. Pour répondre aux préoccupations des pays qui souhaitent alléger la charge consistant à fournir des données statistiques aux organisations internationales, l'OIT et EUROSTAT examinent actuellement la possibilité de procéder à une collecte conjointe de données dans certains domaines. Dans le cadre de la base de données en ligne des indicateurs du marché du travail de l'OIT, des données portant sur la période de 1980 à nos jours ont été collectées et exploitées pour mettre au point certains indicateurs, en tenant particulièrement compte d'une ventilation des données par sexe. Des experts des bureaux statistiques des pays participants ont été chargés de fournir des séries chronologiques sur les principaux indicateurs du marché du travail qui revêtent une importance particulière au niveau national, données qui seront diffusées sous la forme de dépliants.

Un aspect relativement nouveau de l'assistance prêtée aux mandants dans le domaine des statistiques du travail est l'importance accordée à l'élaboration de données sur le travail décent. La première étape a consisté à élargir les enquêtes régulières sur la main-d'œuvre et les autres outils de collecte des données afin de produire une gamme plus large d'indicateurs statistiques sur le travail décent. D'ici à la fin de 2004, des enquêtes modulaires complètes sur le travail décent devraient avoir été menées en Azerbaïdjan, en République de Moldova et en Ukraine, en s'inspirant d'un questionnaire modulaire déjà testé et d'une étude pilote menée au Kazakhstan. L'étape suivante consistera à effectuer des analyses par pays sur le travail décent qui serviront de base à l'élaboration de programmes nationaux sur cette question.

Mise en valeur des qualifications

Par ailleurs, la région prend de plus en plus conscience de la nécessité d'améliorer la formation professionnelle et de mettre en place des programmes et des institutions capables de former les chômeurs et les nouveaux venus sur le marché du travail, en privilégiant les systèmes de formation capables d'accroître le niveau de qualifications de la main-d'œuvre, et donc de répondre à la demande de nouvelles qualifications et de faciliter les investissements étrangers directs. Des problèmes demeurent toutefois dans nombre de pays d'Europe centrale et orientale, d'Europe du Sud-Est et de la CEI: pouvoir décisionnaire hautement centralisé; inégalité d'accès à la formation; baisse du niveau d'investissement dans l'éducation et la formation; incapacité des établissements scolaires à préparer les jeunes au monde du travail; rigidités du système éducatif, qui nuisent aux échanges entre le monde de l'éducation, la formation et le monde du travail; difficultés à améliorer la formation professionnelle dans l'entreprise, en particulier pour les salariés des petites et moyennes entreprises; absence de structures de validation de l'apprentissage non formel et informel.

L'assistance de l'OIT au niveau stratégique a pris la forme d'une participation à des séminaires et à des ateliers organisés par d'autres organisations internationales, notamment l'OCDE et la Commission européenne,

ainsi qu'à l'évaluation des politiques et systèmes de formation au niveau national. L'OIT a également apporté un soutien technique aux activités menées par la Commission européenne en vue de l'élaboration des Principes européens communs pour l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles, question qui intéresse de plus en plus les Etats membres de l'Union européenne.

L'OIT a soutenu la création d'un réseau de centres de formation professionnelle au Kosovo (voir encadré 3.3) dans le cadre d'un projet financé par l'Italie. Un autre projet, également financé par l'Italie et portant sur la reconversion des fonctionnaires albanais dont le poste a été supprimé, a permis à l'OIT, en collaboration avec le Centre de Turin, d'introduire les modules de qualifications pour l'emploi dans un certain nombre d'instituts de formation du pays et d'actualiser les qualifications de leurs formateurs. L'OIT a également participé à la modernisation de la législation et de la politique albanaises en matière de formation professionnelle. L'évaluation de la politique et du système bulgares de formation a permis de mieux mesurer l'importance d'une formation adaptée aux exigences du marché du travail, laquelle passe par l'élaboration d'une stratégie de formation intégrée à une stratégie économique et de l'emploi plus vaste, fondée sur des partenariats locaux.

Encadré 3.3.

Emploi des jeunes et insertion sociale au Kosovo

Le principal objectif du programme réalisé par l'OIT au Kosovo depuis 2001, avec le soutien du gouvernement italien, est de promouvoir l'aptitude à l'emploi des jeunes défavorisés. Son objectif est de mener des activités susceptibles de favoriser l'insertion sociale, de briser le cycle de la discrimination, de remédier aux inégalités entre hommes et femmes et d'améliorer l'aptitude à l'emploi des personnes handicapées, des travailleurs faiblement qualifiés et des anciens détenus. La stratégie adoptée pour ce projet repose sur une approche intégrée de la mise en valeur des qualifications favorisant l'insertion sociale, approche qui comprend la formation et l'éducation professionnelles, des conseils en matière d'emploi, l'orientation professionnelle et la promotion du travail indépendant.

Un réseau a été créé autour de 7 centres régionaux de formation professionnelle qui appliquent désormais des méthodes de formation fondées sur la compétence. Des programmes de formation, disponibles pour plus de 20 profils professionnels prioritaires, proposent des qualifications de base à l'emploi et des qualifications technologiques, ainsi que des techniques pour la recherche d'emploi et la création d'entreprises. Au milieu de 2004, plus de 2 300 demandeurs d'emploi avaient reçu une formation au titre de ce programme et 40 000 personnes avaient bénéficié de conseils et d'orientations professionnelles.

L'assistance apportée au Kazakhstan pour lui permettre de développer ses capacités a été essentiellement axée sur l'adoption d'une approche intégrée connue sous le nom de formation pour l'autonomisation économique, qui met l'accent sur l'amélioration des capacités des organismes nationaux et locaux chargés de l'emploi et de la formation et sur la conclusion d'accords professionnels entre les partenaires sociaux et d'autres organismes de soutien, tels que les organisations non gouvernementales (ONG) et les intervenants du secteur privé. Menées auprès de groupes cibles définis par zone, les actions entreprises conjuguent des mesures directes et indirectes axées sur les activités économiques susceptibles de renforcer les capacités des institu-

tions concernées. Compte tenu des résultats positifs enregistrés par un projet pilote mené dans deux districts de la région de Karaganda, au Kazakhstan, il est très probable que la formation pour l'autonomisation économique sera intégrée au programme et budget national pour l'emploi pour la période 2005-2007.

Un projet financé par la Suisse, qui vise à mettre en place des programmes souples de formation professionnelle à l'intention des demandeurs d'emploi ukrainiens, a été lancé en 1997 et entame actuellement sa troisième phase (2003-2005). Ce projet a permis d'améliorer la formation professionnelle à l'échelle nationale grâce à la mise au point de nouveaux modules et matériels de formation et de renforcer les capacités des spécialistes nationaux de la formation professionnelle. L'approche qu'il préconise a été reprise par le programme national pour l'emploi et de nombreux décrets ministériels relatifs à la politique d'éducation et de formation.

Le Centre de Turin a offert une assistance à la Bulgarie et à la Pologne en matière de méthodes et de techniques de formation. En Pologne, dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci, un soutien a été apporté à la création d'un réseau d'instituts de formation appliquant la formation modulaire. Dans le cadre du projet européen Socrate, le Centre de Turin a organisé des activités destinées aux mandants bulgares – parmi lesquelles des ateliers sur les méthodes de formation en Bulgarie et en Grèce, en 2002 et 2003 –, activités qui visent à renforcer les capacités de l'Institut agricole et à élaborer des cours de formation modulaire fondés sur l'enseignement à distance et les technologies de l'information et de la communication. Un séminaire sous-régional a également été organisé à Budapest en 2002, en collaboration avec l'Internationale de l'éducation, au cours duquel ont été examinés puis adoptés les principes directeurs relatifs à l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires.

Services publics de l'emploi

L'un des principaux aspects de l'assistance fournie par l'OIT aux pays de la région a été d'adapter les services publics de l'emploi, d'en améliorer l'efficacité et de les rapprocher des agences d'emploi privées. Dans les pays candidats à l'Union européenne, les services publics de l'emploi ont reçu une assistance considérable de la part des Etats membres. Les agences d'emploi privées ont continué de se multiplier dans la région. En outre, différents pays d'Europe centrale et orientale, dont l'Albanie, la Géorgie, la Hongrie, la Lituanie, la République de Moldova et la République tchèque, ont ratifié la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, tandis que plusieurs autres pays envisagent actuellement de le faire.

L'OIT a offert des conseils et a participé à l'élaboration ou à la révision des législations nationales sur les services d'emploi, tant privés que publics, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en Pologne, en Fédération de Russie, en Serbie-et-Monténégro et en Ukraine. Une publication du BIT sur l'adaptation des services publics de l'emploi aux nouvelles conditions du marché du travail (Thuy, Hansen et Price, 2001), traduite en polonais, en russe, en turc et en ukrainien, a été largement diffusée dans les pays d'Europe centrale et les pays de la CEI. Plusieurs séminaires tripartites ont été organisés sur la réforme des services publics de l'emploi et des partenariats entre services publics et privés de l'emploi. Par ailleurs, l'OIT collabore à la création d'un institut international de formation aux services publics de l'emploi pour les pays de la CEI.

En 2004, le ministère bulgare du Travail et de la Politique sociale a confié au Centre de Turin le soin de mettre en œuvre un projet d'une durée

de deux ans et demi qui vise à renforcer ses capacités en améliorant ses relations avec les institutions spécialisées et les centres de formation ainsi qu'en offrant des programmes de formation et en élaborant des matériels de formation. Le Centre de Turin a également aidé les ministères du Travail de la Bulgarie, de la Slovaquie et de la République tchèque à mieux utiliser les ressources du Fonds social européen pour réaliser des programmes et des projets d'emploi financés par l'Union européenne.

Réinsertion professionnelle des personnes handicapées

Grâce notamment à la déclaration faite dans le cadre de l'Année européenne des personnes handicapées 2003, tant le grand public que les milieux politiques prennent de plus en plus conscience de l'ampleur des problèmes liés aux handicaps et de leur incidence sur les possibilités d'emploi de ceux qui en sont victimes et sur les systèmes de protection sociale. En réponse à cette situation, les activités ont été centrées sur le traitement des causes des handicaps, en particulier ceux dus aux accidents professionnels, le renforcement de la couverture des régimes de protection sociale et l'amélioration de la réinsertion professionnelle et des mesures nationales de réinsertion.

L'harmonisation de la législation, des politiques et des programmes relatifs aux personnes handicapées des nouveaux Etats membres de l'Union européenne avec les normes de l'Union européenne nécessite un changement d'approche fondamental et l'abandon des mesures d'inspiration sociale au profit du principe de l'égalité de chances et de traitement. Afin d'épauler les efforts déployés par ces pays pour changer d'orientation, l'OIT a contribué à l'organisation de plusieurs conférences et réunions à l'intention des responsables politiques, des mandants et des représentants des personnes handicapées.

L'appui de l'OIT à l'élaboration de politiques et de programmes nationaux en faveur des personnes handicapées a consisté notamment à contribuer à l'élaboration d'un programme national de réinsertion professionnelle des personnes handicapées en Ukraine, et plus précisément à la création d'un réseau de centres de réinsertion professionnelle à travers le pays. Le développement d'un réseau national de ce type est aussi l'objectif d'un projet réalisé en Bosnie-Herzégovine grâce au soutien financier de l'Allemagne. Dans les pays baltes, une étude a été menée par des organisations de personnes handicapées au sujet des petites entreprises gérées par des femmes handicapées dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement des Flandres (Belgique). Cette étude devrait servir de base à la deuxième phase du projet qui consistera à dispenser une formation de base en gestion de l'entreprise et à permettre aux femmes handicapées d'avoir accès aux crédits.

Dans le cadre d'un projet financé par l'Autriche concernant la Bulgarie, la Roumanie, et la Serbie-et-Monténégro, l'OIT a participé à la rédaction d'un projet de législation sur l'intégration professionnelle des personnes handicapées et à la création d'un centre national de qualification. Par ailleurs, une formation a été dispensée aux experts bulgares en matière de réinsertion et des services consultatifs ont été offerts en vue de la mise en place de politiques et de structures de formation et de réinsertion professionnelles. En outre, un projet pilote est actuellement mené en Roumanie sur la réinsertion professionnelle des handicapés mentaux.

Promotion des PME, microfinancement et développement des coopératives

Compte tenu du potentiel aujourd'hui reconnu des petites et moyennes entreprises (PME) en matière de création d'emplois, une attention spéciale a été accordée ces dernières années, en particulier dans les pays d'Europe

occidentale, au développement de l'esprit d'entreprise et à la création de petites entreprises. Dans certains pays d'Europe centrale et orientale, en particulier ceux qui ont souffert d'une guerre civile ou d'une crise économique, le travail indépendant a souvent constitué pour beaucoup la seule source de revenus. Le travail indépendant s'effectue souvent dans de petites unités non déclarées au sein de ce qu'il est convenu d'appeler l'économie informelle, unités qui, à mesure que la situation économique s'améliore, sont appelées à être remplacées par de petites entreprises. Or l'environnement défavorable aux entreprises que connaissent certains pays, caractérisé par une réglementation tatillonne et les difficultés d'accès au financement, constitue encore le principal obstacle à la création des petites entreprises. Dans ce contexte, les organismes de microfinancement ont parfois été à même de combler cette lacune et de répondre aux besoins financiers des travailleurs indépendants et des petites entreprises. Le secteur du microfinancement s'est sensiblement développé dans la région ces dernières années, même si le nombre total de personnes qui en ont bénéficié ne représente que 5 pour cent environ de la demande potentielle.

Afin de combler le déficit d'informations sur l'ampleur et le potentiel du microfinancement, on a poursuivi les recherches sur le rôle, la portée et les limites des services de crédit et des autres services financiers dans le cadre d'un projet sur le travail indépendant financé par la France et exécuté en Bulgarie, en Roumanie et en Serbie.

Les mouvements nationaux de coopératives se remettent lentement des profondes réformes structurelles engagées dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les pays de la CEI. La plupart de ces pays disposent désormais de lois sur les coopératives qui sont pleinement conformes aux principes internationaux en la matière et à la recommandation n° 193 de l'OIT. Cependant, les pays de la CEI ont du mal à admettre que les coopératives ne sont pas des entreprises collectives et que la législation nationale doit être modifiée pour leur permettre de se développer selon les principes coopératifs reconnus par l'OIT.

L'OIT a poursuivi ses activités visant à promouvoir les PME à plusieurs niveaux. Au niveau politique, elle a procédé à l'analyse du cadre juridique et a contribué à l'élaboration de lois et de règlements facilitant la création de PME. Au niveau mésoéconomique, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités en vue du développement économique local et de la promotion des PME par le biais de centres d'affaires. Au niveau microéconomique, les activités ont porté sur la promotion des exportations, la formation à l'esprit d'entreprise et l'aide aux entreprises nouvelles, auprès de groupes cibles tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les membres des minorités ethniques (notamment les Roms). Pour soutenir ces activités, un kit de formation, actuellement en préparation avec l'aide du Centre de Turin, visera à aider les responsables politiques à adopter des mesures favorisant la création d'emplois par les PME.

L'un des principaux outils auxquels a recours l'OIT pour promouvoir les PME au niveau microéconomique est le programme Gérez mieux votre entreprise (GERME), mis en œuvre dans plus de 80 pays. Ce programme comporte plusieurs volets, dont le programme de formation des jeunes intitulé «Tout savoir sur l'entreprise» (module KAB). La demande de documents et de formateurs au programme GERME ne fléchit pas dans la région, et les documents publiés par le BIT sur ce sujet sont utilisés dans le cadre des projets de création d'entreprises exécutés par différentes autres institutions, notamment le PNUD, l'USAID, le FNUAP et la Fondation Soros.

La mise en œuvre du programme GERME s'est poursuivie dans plusieurs pays de la région. En Bosnie-Herzégovine, un soutien technique a été

apporté jusqu'en 2002 à cinq centres d'aide aux entreprises établis à Brcko, Banja Luka, Bihac, Livno et Mostar. Ces centres ont permis non seulement d'offrir une formation à la gestion des entreprises inspirée du programme GERME, mais aussi de créer de petites associations d'entreprises et un réseau de centres de soutien aux entreprises. Une unité mobile de formation a fonctionné pendant un an à Pristina (Kosovo) afin de former un réseau de formateurs et de dispenser une formation spécialisée sur la création d'entreprises. S'inspirant du programme GERME, le projet a élaboré les premiers outils didactiques de gestion en Albanie. L'unité mobile de formation a été mandatée ensuite par la MINUK pour poursuivre la formation et a été transformée depuis en ONG locale. En Croatie, l'OIT a apporté son appui au ministère de l'Economie pour appliquer le programme GERME dans le pays. Par ailleurs, elle a mis en place et géré, en Croatie, un fonds de garantie de prêts de 5,6 millions d'euros destiné aux PME et aux petites entreprises familiales, grâce auquel quelque 4500 emplois ont pu être créés ou sauvegardés.

En Asie centrale, le programme GERME et le module KAB font désormais partie du programme national d'éducation du Kazakhstan. Sur la base de cette expérience, ce programme et ce module ont été appliqués au Kirghizistan et au Tadjikistan à partir de 2002. Au Kirghizistan, GERME fait désormais partie du Cadre de développement intégré et de la Stratégie nationale pour l'élimination de la pauvreté. De son côté, le gouvernement tadjik a décidé en 2003 de lancer un vaste programme de promotion des PME largement inspiré du programme GERME et du module KAB. Le programme GERME a également été mis en œuvre récemment en Ouzbékistan, en Fédération de Russie (à Belgorod et à Nijni Novgorod), en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie dans le cadre d'un projet destiné à favoriser l'emploi des jeunes et des groupes marginalisés.

En matière de développement des coopératives, l'OIT et l'Alliance coopérative internationale ont organisé conjointement des conférences sur la mise en œuvre de la recommandation n° 193, l'une à l'intention des pays membres de la CEI (Saint-Pétersbourg) et l'autre à celle des 10 pays candidats à l'Union européenne (Budapest). En décembre 2004, une troisième conférence devrait avoir lieu à Ankara à l'intention des pays de l'Europe du Sud. Depuis fin 2003, l'OIT coopère également avec la Fédération croate des coopératives pour préparer, sur la base du Matériel et des techniques de formation pour la gestion des coopératives (MATCOM) du BIT, des modules de formation à l'intention des responsables de coopératives agricoles. En raison de l'intérêt croissant suscité par le développement des coopératives dans la partie occidentale des Balkans, des cours de formation ont été dispensés aux spécialistes croates et serbes de formation commerciale, sur la base du MATCOM.

Un certain nombre de programmes et de projets de développement des entreprises et de promotion des PME menés par le Centre de Turin visent particulièrement à inciter les femmes à créer leur entreprise. Un projet financé par la Belgique a permis de renforcer les institutions roumaines favorisant la création de petites entreprises par des femmes, en particulier dans le secteur du tourisme rural, et d'élaborer un cadre législatif propice aux organismes de microfinancement et à la création d'entreprises. En Bosnie-Herzégovine, un projet financé par l'Italie et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) a également porté sur la promotion du travail indépendant des femmes.

Projets de développement économique local

L'approche préconisée par le programme GERME et le microfinancement constituent également des volets importants des activités menées en

faveur du développement économique local, en particulier en Croatie, où l'OIT a été chargée des aspects liés au développement économique local d'un programme plus vaste mené par l'Union européenne, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). L'OIT a contribué à ce projet en aidant les régions les plus touchées par la guerre à créer et à renforcer les organismes de développement économique local; c'est ainsi qu'une aide a été apportée aux municipalités dans la planification du développement économique, que des consultants ont été formés au programme GERME et que des mesures ont été prises pour aider les coopératives et les chefs d'entreprise à obtenir des prêts auprès des caisses locales de garantie. La mise en place par le Centre de Turin de DELNET, un programme d'enseignement à distance, a permis de renforcer les activités des organismes croates de développement local en leur permettant de participer à l'élaboration d'outils économiques tels que les pépinières d'entreprises et les zones industrielles.

Dans le cadre d'un projet mené en Serbie-et-Monténégro depuis 2001, l'Agence de développement économique de la région du Sandjak (SEDA) a été établie pour faciliter la création d'entreprises, en particulier dans le secteur des meubles en bois et de l'industrie textile, poumons économiques de la région. Ce projet s'est également efforcé de trouver des débouchés commerciaux aux produits des petites entreprises en organisant des foires commerciales et en développant les contacts avec des acheteurs potentiels d'Europe occidentale. Un projet similaire, entamé récemment au sud-est de la Serbie, région gravement touchée par les tensions ethniques entre Albanais et Serbes et la récession économique qui en a découlé, a permis de créer deux nouvelles agences de développement économique local. Un expert du BIT en développement économique local, basé à Zagreb depuis 2001, a participé à ce projet. Des synergies transfrontières et des liens commerciaux importants ont été créés, ce qui a permis de consolider la paix et de renforcer la cohésion sociale dans la sous-région.

Dans le cadre d'un programme récent financé par le Royaume-Uni, une approche similaire a été suivie récemment par un projet exécuté dans la région de Kakheti, dans l'est de la Géorgie, projet qui porte sur le chômage des jeunes et le secteur informel de 4 pays de l'ex-URSS. Le programme GERME servira de base à l'élaboration des stratégies alternatives de soutien au développement économique local.

Restructuration des entreprises socialement responsables

Dans le domaine du développement des grandes entreprises, la nécessité de restructurer les entreprises socialement responsables a acquis une importance nouvelle. Plusieurs séminaires de formation ont été organisés dans ce domaine en 2001-2003 à l'intention des mandants tripartites des pays d'Europe centrale et orientale. La Commission européenne a également chargé le Centre de Turin d'organiser la Conférence internationale sur les restructurations d'entreprises socialement responsables à l'intention des Etats membres de l'Union européenne et des pays candidats. En outre, trois ateliers de haut niveau sur les restructurations d'entreprises, l'emploi et le développement des petites entreprises ont été organisés à l'intention des membres de la Douma, le Parlement russe, et de fonctionnaires du gouvernement à Moscou et à Turin.

Migrations

Au cours de la période 2001-2004, la nature des migrations internationales de main-d'œuvre et les flux migratoires ont évolué au sein de la région, les migrants originaires d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale se fondant de plus en plus dans l'ensemble des mouvements migratoires euro-

péens. Les flux migratoires ont changé en Italie, en Grèce, en Espagne et au Portugal, pays d'émigration traditionnels qui sont devenus des pays d'immigration, tandis que certains pays d'Europe centrale et orientale, comme la Hongrie, la Fédération de Russie et la République tchèque, sont devenus des pays de transit ou d'immigration. Dans plusieurs pays, comme l'Allemagne, l'Italie et la Grèce, la croissance démographique n'a été positive que grâce aux migrants. Les migrations illégales, la traite des personnes et des travailleurs migrants, notamment des jeunes femmes et des enfants, ont pris de l'ampleur et sont devenues préoccupantes dans la région (voir volume II).

Dans le cadre d'un projet financé par l'Irlande, l'Albanie, la République de Moldova et l'Ukraine ont bénéficié d'une assistance visant à l'adoption de mesures propres à réduire la traite des jeunes femmes et à permettre aux ministères compétents et aux partenaires sociaux de mieux définir leur rôle respectif dans la lutte contre ce phénomène. Des ateliers ont été organisés dans chacun des pays précités pour mieux faire connaître ce projet et y associer les mandants. Un autre projet, financé par le Royaume-Uni, a également été mené pour analyser les migrations de main-d'œuvre qualifiée en provenance des pays en développement.

3.2. Principes et droits fondamentaux au travail

Les Etats Membres européens de l'OIT ont un excellent bilan en matière de ratification des huit conventions fondamentales de l'Organisation. Compte tenu du nombre élevé de ratifications enregistrées au cours de la période considérée, en particulier de la convention n° 182, 42 pays européens ont ratifié à ce jour ces 8 conventions. Cela ne signifie toutefois pas qu'elles soient toujours parfaitement appliquées, comme en attestent les différents cas soumis actuellement aux organes de contrôle de l'OIT.

Le corollaire de l'aggravation de la pauvreté dans les pays en transition est la progression du travail des enfants et de la traite des personnes, tandis qu'il reste beaucoup à faire pour surmonter les lacunes en matière d'égalité entre les sexes et de discrimination ethnique.

Travail des enfants

Bien que ce phénomène soit relativement limité en Europe par rapport à d'autres régions du monde, on estime cependant à 2,3 millions le nombre des enfants qui travaillent dans les anciens pays en transition. Dans les pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale, beaucoup d'enfants de milieux défavorisés ont commencé à travailler au cours de la période de transition vers l'économie de marché. Dans ces pays, de plus en plus d'enfants travaillent dans la rue ou sont employés à des travaux agricoles, en particulier ceux qui appartiennent aux groupes marginalisés, tels les Roms.

Un aspect particulièrement préoccupant de ce problème est l'augmentation du nombre d'enfants victimes de la traite. Bien que les médias parlent surtout des femmes et des jeunes filles victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, l'exploitation économique des enfants – garçons et filles – progresse également. Ce phénomène est international mais aussi national, les enfants étant amenés des zones rurales ou des petites localités vers les grandes villes. Les enfants échouent souvent dans la servitude pour dette, travaillent dans des conditions proches de l'exploitation et sont victimes de violences et d'abus. Les pays les plus gravement touchés par ce phénomène sont l'Albanie, la République de Moldova, la Roumanie et l'Ukraine, bien que les gouvernements de ces pays se soient engagés à éliminer le travail des enfants et aient tous ratifié les conventions n°s 138 et 182.

Pour faire face à cette situation, le Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) a mis au point une approche sous-régionale de lutte contre ce phénomène. Outre l'assistance apportée au renforcement des dispositifs législatifs nationaux et de la capacité institutionnelle des Etats, plusieurs projets ont été menés à l'échelle sous-régionale: un projet pour l'adoption de mesures fondamentales contre le travail des enfants en Asie centrale; un projet de lutte contre l'exploitation sexuelle et économique des enfants dans les Balkans et en Ukraine; deux projets axés sur les pires formes de travail des enfants dans les pays membres du Pacte de stabilité et de la CEI. Dans ces derniers, où le travail des enfants est devenu un problème majeur et où les mandats sont fermement déterminés à y faire face de toute urgence, le soutien de l'OIT portera sur les points suivants: formulation, promotion, mise en application et évaluation des cadres juridiques nationaux; collecte et analyse des données relatives aux pires formes de travail des enfants et développement de systèmes de suivi et de notification du travail des enfants; développement et mise en œuvre de politiques intégrées et de cadres de programmation visant à répondre aux problèmes posés par le travail des enfants; réalisation d'activités pilotes auprès des enfants et de leurs familles sur les pires formes de travail des enfants.

Encadré 3.4.

Les enfants victimes de la traite en Albanie, en République de Moldova, en Roumanie et en Ukraine

Un projet triennal financé par les Etats-Unis et l'Allemagne a été entrepris pour créer un environnement propice à la prévention et à l'élimination de la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et économique, tant au niveau national qu'international.

Ce projet est composé de trois volets: sensibilisation, en vue d'harmoniser les législations et les procédures avec les engagements internationaux et de garantir que les politiques nationales répondent aux besoins particuliers des enfants victimes de la traite; création, dans les zones à haut risque choisies, de mécanismes de protection des enfants par la promotion de l'emploi des jeunes et la réinsertion à long terme des enfants victimes de la traite; création d'un réseau sous-régional d'échange d'informations.

Grâce aux actions menées aux niveaux sous-régional, national et local, ce projet apportera une aide à 3 700 enfants et à 80 adultes, et profitera directement ou indirectement à 50 000 personnes. Mené en étroite coopération avec d'autres structures et d'autres projets en cours dans la sous-région, ce projet est fortement ancré dans les communautés, fait jouer un rôle central à de jeunes éducateurs, recours à une participation tripartite dans les diverses interventions.

Un autre aspect important de l'action menée par l'OIT pour aider les pays à lutter contre le travail des enfants repose sur les projets par pays. Une vingtaine de projets d'ampleur et de portée diverses sont actuellement exécutés dans la région, avec un volet formation à l'intention des statisticiens nationaux. Par exemple, en 2002, plusieurs membres de l'Institut statistique national de Roumanie ont reçu une formation et mené une enquête nationale sur le travail des enfants. Une expérience similaire a été réalisée en Ukraine, où plusieurs études ont été réalisées dans une série de régions sur la prostitution infantile, les activités illégales effectuées par des enfants contre rémunération et le travail précoce. Le programme intégré entamé en Roumanie en 2000 s'est poursuivi au cours de la période considérée. Outre la formation intensive de plus de 3 000 personnes – inspecteurs du travail, fonc-

tionnaires locaux, travailleurs sociaux, syndicalistes – et une campagne de sensibilisation de grande ampleur, plusieurs activités ont été menées en faveur des enfants des rues ainsi que de ceux qui sont employés à des travaux agricoles ou sont victimes de la traite. Les activités entreprises dans les Balkans en ce domaine ont été notamment consacrées à la vulnérabilité des enfants roms.

Plus récemment, dans le cadre du suivi de la ratification de la convention n° 182, l'IPEC a mis au point des programmes assortis de délais pour l'élimination du travail des enfants, dont le premier est actuellement mis en œuvre en Turquie. Ce programme est l'aboutissement de plus de dix années de coopération étroite entre les mandants turcs et l'IPEC, qui ont permis d'accomplir des progrès impressionnants dans la lutte contre le travail des enfants. Nombre des programmes d'action menés dans le cadre de l'IPEC ont poursuivi leurs activités, comme le Centre pour les enfants des rues d'Ankara. Des centres similaires créés avec l'aide de l'IPEC pour les enfants des rues d'autres villes ont également poursuivi leurs activités. Parallèlement, un Centre de réhabilitation créé par la Confédération des associations d'employeurs de Turquie (TISK) avec le soutien de l'IPEC en faveur des enfants employés dans le secteur métallurgique à Istanbul a également continué de fonctionner au cours de la période considérée.

Travail forcé

Au cours des années quatre-vingt-dix, la région a pris davantage conscience de la gravité du problème du travail forcé au niveau régional, et en particulier de la traite des personnes, malgré la ratification quasi universelle des conventions n°s 29 et 105 (l'Arménie étant le seul pays de la région à ne pas les avoir ratifiées). La majorité des victimes de la traite sont des femmes et des enfants qui sont utilisés à des fins d'exploitation sexuelle et économique. Cependant, nombre de victimes de ce phénomène, notamment des hommes, sont soumises à la traite en vue du travail forcé. Certaines formes résiduelles de travail forcé imposé par l'Etat persistent également, notamment dans l'industrie du coton des pays de la CEI, où les étudiants et les femmes seraient contraints de participer, sans contrepartie financière ou pour un salaire dérisoire, à la cueillette du coton.

S'appuyant sur les résultats de recherches et les recommandations de séminaires tenus en Albanie, en République de Moldova, en Roumanie, en Fédération de Russie, en Turquie et en Ukraine ainsi que sur ceux des séminaires tenus en 2004 dans les principaux pays d'accueil, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, des activités de coopération technique ont été élaborées sur les thèmes suivants: sensibiliser davantage les mandants de l'OIT et les victimes potentielles au problème de la traite des êtres humains; offrir des conseils dans le domaine législatif et politique; renforcer les capacités (en collaboration avec le Centre de Turin), notamment celles des inspecteurs du travail, des syndicats, des forces de police et des autres parties prenantes; adopter des mesures de réinsertion des victimes de la traite dans le marché du travail en vue de leur réhabilitation à long terme.

Dans ses programmes nationaux de lutte contre la traite des êtres humains, l'OIT met spécifiquement l'accent sur la prévention et la participation active des acteurs du marché du travail. La prévention dans ce domaine consiste à permettre aux victimes potentielles de la traite d'exercer un travail décent dans leur pays d'origine, à renforcer les contrôles administratifs (notamment en ce qui concerne les agences d'emploi privées) et à encourager la création de filières d'immigration fiables, par exemple par la conclusion d'accords migratoires bilatéraux.

Promotion de la non-discrimination

Malgré la ratification quasi universelle des conventions fondamentales relatives à la discrimination fondée sur le sexe (à la seule exception de la convention n° 111, qui n'a pas été ratifiée par l'Estonie), il reste encore beaucoup à faire pour assurer concrètement la mise en œuvre de ces instruments, même dans les pays les plus développés. En Europe centrale et orientale, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à occuper un travail décent offrant une rémunération égale pour un travail de valeur égale, à bénéficier d'une protection sociale satisfaisante et à pouvoir participer au dialogue social. Le chômage touche souvent plus durement les femmes que les hommes, et la discrimination fondée sur le sexe dans le domaine de l'emploi est toujours aussi répandue, les femmes continuant majoritairement à travailler dans des secteurs peu rémunérateurs, y compris dans le secteur public.

Conformément à la politique de l'OIT en faveur d'une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes, des efforts ont été déployés pour inclure les questions relatives à l'égalité de chances et de traitement des femmes et des hommes dans l'assistance apportée aux mandants dans tous les domaines. Ainsi, on a aidé les pays de la région à élaborer des statistiques du travail ventilées par sexe et à adopter une législation interdisant la discrimination, mais aussi à promouvoir l'emploi des femmes et à inciter celles-ci à créer leur entreprise, ainsi qu'à supprimer tout préjugé sexiste des mesures de protection sociale. De nombreuses activités menées pour renforcer le dialogue social et consolider les organisations patronales et syndicales ont également mis l'accent sur les questions d'égalité entre hommes et femmes.

Outre les efforts déployés en faveur d'une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes, différentes autres activités spécifiquement liées aux questions d'égalité ont été menées. Divers séminaires et réunions ont été organisés en Fédération de Russie en vue de l'élaboration de stratégies nationales sur l'égalité entre hommes et femmes, des ateliers nationaux ont été tenus en Azerbaïdjan et en Géorgie, avec pour but de permettre aux femmes de créer leur entreprise par le biais des organisations d'employeurs, et d'autres l'ont été au Bélarus à l'intention des syndicats sur les droits des travailleuses et l'égalité entre hommes et femmes. Un projet financé par la Finlande pour créer davantage d'emplois de meilleure qualité pour les femmes a été mis en œuvre en Estonie en 2002-03. Ce projet a contribué à l'adoption de la loi sur l'égalité entre les sexes et à la modification des comportements en matière de recrutement des femmes, non seulement dans la région concernée, mais dans le pays tout entier, et a joué un rôle essentiel dans la mise en place d'un système de formation des femmes à la création d'entreprises et au marketing, système qui peut servir de modèle à d'autres pays (voir encadré 3.5). Un atelier tripartite a été organisé en Roumanie pour présenter un programme modulaire sur les femmes, l'emploi et la pauvreté. Traduit en roumain, ce programme a été distribué aux parties prenantes nationales qui œuvrent dans le domaine de l'emploi, de l'élimination de la pauvreté et de l'égalité entre hommes et femmes. Plusieurs publications du BIT ont été traduites pour l'étranger, notamment celle intitulée «ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes» et celle intitulée *Gender equality: A guide for collective bargaining*, traduites en russe, en ukrainien et en géorgien.

Des services de conseil et de soutien ont été apportés à plusieurs pays, dont la Fédération de Russie, dans le cadre de l'élaboration d'une législation sur l'égalité. La Douma examine actuellement un projet de loi sur l'égalité des chances entre les sexes. En Bulgarie, l'assistance technique a porté sur la formulation d'un projet de loi sur la non-discrimination et sur l'organisation d'un séminaire tripartite sur la promotion d'une politique de

Encadré 3.5.

Améliorer l'accès aux marchés des femmes chefs d'entreprise en Estonie

Un projet visant à permettre à davantage de femmes d'accéder à des emplois de meilleure qualité a suivi une approche intégrée de promotion du tourisme rural et de l'artisanat, sur la base des perspectives économiques déterminées. Des activités ont été déployées pour renforcer les associations de femmes travaillant dans le tourisme rural et développer les organismes de tourisme local tout en créant des liens avec des réseaux commerciaux similaires. Un site Internet a été créé, qui constitue le principal outil de la stratégie de marketing, et des séjours d'étude et de formation ont été organisés pour les femmes chefs d'entreprise. Cette stratégie multidimensionnelle s'est avérée efficace dans le contexte d'une culture d'entreprise émergente, compte tenu du fait que les bénéficiaires étaient issus des groupes marginalisés.

Les activités menées au titre de ce projet ont été pleinement soutenues par les organismes de tourisme local et les autorités locales, qui y ont été associés et ont financé de nombreuses activités de formation. Les femmes chefs d'entreprise ont particulièrement apprécié les voyages d'étude qui leur ont permis de mieux connaître les attentes des touristes d'Europe occidentale. Des sites Internet ont été créés et reliés à la passerelle de connexion des entreprises du comté de Valga et au site consacré au tourisme estonien. Il est tout à fait possible d'appliquer cette stratégie ailleurs en Estonie et dans les autres pays en transition qui ont fait de la promotion du tourisme une stratégie de régénération du secteur rural.

non-discrimination dans l'emploi, séminaire qui a conduit à l'adoption, en septembre 2003, de la loi sur la protection contre la discrimination. Par ailleurs, l'OIT veille à ce que toutes ses observations sur les projets de législation du travail tiennent dûment compte du droit fondamental à l'égalité de chances et de traitement. Ainsi en est-il dans le cadre de sa participation à l'élaboration de nouveaux codes du travail en Albanie, en Bulgarie, en Roumanie, en Slovaquie et en Ukraine. Dans le cadre d'un projet financé par la Belgique et exécuté en collaboration avec le Centre de Turin, des experts des pays membres du Pacte de stabilité spécialisés en droit du travail et en relations professionnelles ont été formés aux normes de l'OIT et au droit communautaire en matière d'égalité des chances ainsi qu'à la rédaction juridique dans ce domaine.

Différentes actions ont également mis l'accent sur la promotion du dialogue social en vue de l'égalité. Des activités ciblées ont ainsi été menées en Bulgarie pour favoriser la négociation collective dans l'industrie chimique, qui emploie majoritairement des femmes. Une conférence a également été organisée en Hongrie, en décembre 2003, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale et le cabinet du ministre chargé de l'égalité des chances, sur la négociation collective et l'égalité entre hommes et femmes, conférence qui a accordé une place importante à la question de l'adaptation du lieu de travail aux besoins familiaux.

Parmi les groupes désavantagés dans le domaine de l'emploi, les Roms sont les principaux perdants du processus de transition. Parce qu'ils sont victimes de discriminations et ont un faible niveau d'instruction, le taux de chômage et de pauvreté de cette population est extrêmement élevé, comme semblent l'indiquer les informations lacunaires dont on dispose. Différentes activités ont été menées, en coopération avec le PNUD, sur les problèmes des Roms, dont deux projets de coopération régionaux qui ont évalué les

divers programmes relatifs à leur accès au marché du travail. Un rapport a été publié sur la situation des Roms de Hongrie en matière d'emploi (Csongor et coll., 2003) et un projet sous-régional a conduit à la préparation d'un rapport du PNUD qui présente un tableau complet de la situation des Roms en matière d'emploi en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie et en République tchèque (Ivanov, 2003).

Liberté syndicale

La situation dans la région en ce domaine est identique à celle qui règne en matière d'égalité et de non-discrimination, en raison de la ratification quasi universelle des conventions n^{os} 87 et 98 (seuls l'Arménie et l'Ouzbékistan n'ayant pas ratifié la convention n^o 87). Pourtant, malgré les progrès réalisés en peu de temps par les pays ayant abandonné le système d'économie planifiée et de syndicalisme d'Etat, il reste encore du chemin à parcourir dans bien des cas en matière de liberté syndicale. Par exemple, si plusieurs Etats ont récemment adopté des lois relatives aux organisations d'employeurs, d'autres ont conservé le système obligatoire des chambres de commerce qui jouent le rôle d'organisations patronales, enfreignant ainsi les principes de la liberté syndicale. Les organes de contrôle de l'OIT continuent à faire part de leur inquiétude à cet égard pour la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro. Un autre sujet d'inquiétude tient à la manière dont les organisations syndicales récemment créées dans ces pays peuvent coexister harmonieusement avec les syndicats traditionnels. L'OIT continue de donner des conseils sur les critères de représentativité des organisations de travailleurs et les modèles de négociation collective.

Les organes de contrôle de l'OIT ont aussi soulevé la question de l'ingérence dans les affaires internes des syndicats dans un certain nombre de pays, notamment au Bélarus, pays dont la situation est actuellement examinée par une commission d'enquête de l'OIT. L'OIT a continué, au cours de la période considérée, à favoriser le développement des institutions démocratiques dans les pays de la région et à renforcer les moyens de ces institutions.

Plusieurs missions consultatives et d'assistance technique ont été menées dans le cadre des cas soumis aux organes de contrôle de l'OIT. Par exemple, une mission envoyée en Ukraine a conseillé le gouvernement et les partenaires sociaux au sujet de l'enregistrement des syndicats, de la négociation collective et de la représentativité. Depuis lors, le Comité de la liberté syndicale a noté avec intérêt que des modifications avaient été apportées à la loi ukrainienne sur les syndicats afin de simplifier les procédures d'enregistrement. En 2002, une mission envoyée en Roumanie a offert des services consultatifs sur la réforme législative, et la commission d'experts a relevé avec intérêt que plusieurs amendements avaient été apportés à la nouvelle loi sur les syndicats en réponse à ses préoccupations. A la demande du gouvernement de Bosnie-Herzégovine, l'OIT a exposé les diverses approches envisageables pour modifier la législation nationale et tenir compte des préoccupations exprimées par les organes de contrôle de l'OIT. Plusieurs missions consultatives ont également été menées en Serbie-et-Monténégro, à la demande du gouvernement, afin d'apporter à celui-ci un soutien technique dans des domaines comme la législation relative aux syndicats et aux organisations d'employeurs et la réglementation du droit de grève.

Une assistance a continué d'être apportée à un certain nombre de pays (ex-République yougoslave de Macédoine, Kirghizistan, Ouzbékistan, Serbie-et-Monténégro et Tadjikistan) en coopération avec le Centre de Turin, pour les aider à remplir leur obligation consistant à faire rapport sur la mise

en œuvre des conventions ratifiées et à répondre aux observations formulées à ce sujet par les organes de contrôle de l'OIT.

3.3. Dialogue social

Dans les années quatre-vingt-dix, les pays d'Europe centrale et orientale et les pays membres de la CEI ont déployé de gros efforts pour créer des structures de dialogue social et se doter d'une législation du travail adaptée à l'économie de marché. Cela s'est en général traduit, dans les années 2001-2004, par un renforcement supplémentaire du cadre et des institutions de base du dialogue social, à savoir les organisations d'employeurs et de travailleurs et les administrations du travail, ainsi que par la poursuite de l'harmonisation de la législation du travail de ces pays avec les conditions exigées par la libéralisation des échanges et la mondialisation. Même si les progrès n'ont pas été identiques partout, ces efforts ont généralement facilité l'élargissement du dialogue social, qui est passé de la sphère traditionnelle des questions d'emploi et des affaires sociales à des défis tels que la mondialisation et le vieillissement de la population. Dans les nouveaux États membres de l'Union européenne, la création d'un cadre d'information et de consultation des salariés a nécessité la création de nouvelles formes de représentation des travailleurs au niveau de l'entreprise, et notamment de comités d'entreprise et de comités d'entreprise européens.

Dans la plupart des pays membres du Pacte de stabilité et de la CEI, les structures de dialogue social ne sont pas encore véritablement efficaces et le dialogue social tripartite reste trop formel. Les gouvernements continuent de prendre des décisions économiques et sociales qui touchent directement les travailleurs et les employeurs, comme les privatisations et la réforme du régime des retraites, sans consulter les partenaires sociaux ou à l'issue de consultations de pure forme. Bien que des organes nationaux de consultation tripartite aient été créés depuis plusieurs années dans la plupart des pays de l'Europe du Sud-Est, les réunions tripartites sont irrégulières et ces organes ne disposent pas des ressources et du soutien institutionnel nécessaires à l'exécution de leur mandat. Les partenaires sociaux souffrent parfois d'une fragmentation excessive qui nuit à leur efficacité tandis que, dans un certain nombre de pays, leurs efforts de syndicalisation continuent à se heurter à des obstacles juridiques et administratifs qui les empêchent de représenter effectivement leurs membres.

Bien que les négociations collectives sectorielles restent la règle dans la plupart des pays d'Europe occidentale, malgré la tendance à la décentralisation, on constate que nombre d'autres pays de la région, à quelques exceptions près, ne pratiquent toujours pas le dialogue social sectoriel. Dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les pays membres de la CEI, les négociations collectives se font majoritairement au niveau de l'entreprise, encore que là aussi, la portée et le champ de ces négociations soient bien souvent limités. Ces pays doivent donc favoriser un dialogue social autonome entre les représentants des employeurs et des syndicats.

Dès l'amorce de la transition, l'OIT a joué un rôle essentiel dans la création d'un dialogue social dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale et des pays membres de la CEI. Au cours de la période 2001-2004, l'Organisation s'est efforcée de renforcer le dialogue social dans la région et d'aider les États candidats à l'Union européenne à se préparer à l'accession, en étroite coopération avec la Commission européenne et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. L'OIT a également coopéré avec la Fondation européenne pour aider les nouveaux

Etats membres de l'Union européenne et les pays candidats à formuler des plans d'action de renforcement des systèmes nationaux de règlement des conflits du travail.

Une série de conférences tripartites a été organisée pour les pays candidats à l'Union européenne – Prague en 2001, Malte et Varsovie en 2003 – et pour les pays membres de la CEI – Almaty en 2002 et Bichkek en 2003 – sur divers aspects du dialogue social en tant qu'outil de réforme économique et de réorganisation de l'emploi. La Conférence de Prague a conduit à la publication d'un document sur la faiblesse du dialogue social sectoriel dans les pays candidats à l'Union européenne (Ghellab et Vaughan-Whitehead, 2003). Par ailleurs, un séminaire consacré à la promotion du dialogue social, organisé en 2002 en République tchèque, en coopération avec les gouvernements allemand et japonais, a permis de définir la contribution du dialogue social à la formulation des politiques relatives au vieillissement de la population. Plusieurs de ces réunions ont mis l'accent sur l'importance de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale dans le cadre du dialogue social, déclaration qui a d'ailleurs été traduite en azéri et en hongrois. En 2004, une étude comparative sur le dialogue social et l'emploi a été réalisée dans une série de pays de la région afin de déterminer les pratiques les mieux à même d'associer les partenaires sociaux à la formulation des politiques relatives à l'emploi.

Plusieurs projets de coopération technique portant sur les principes et droits fondamentaux au travail menés dans les pays membres du Pacte de stabilité et de la CEI ont comporté un volet consacré au renforcement des institutions de dialogue social et à la mise en place d'une procédure de règlement des conflits du travail. Un projet financé par la France et l'Italie, qui vise à promouvoir le dialogue social et à accroître les compétences des pays du Pacte de stabilité en matière de droit du travail, a conduit les mandants à approuver une série de mesures prioritaires en vue de l'amélioration du dialogue social. Par ailleurs, l'OIT a largement contribué à favoriser l'échange de connaissances entre les anciens et les nouveaux Etats membres de l'Union, notamment la Hongrie, la Pologne, la Slovénie, la République tchèque et les pays de l'Europe du Sud-Est, sur les moyens permettant de renforcer le rôle du dialogue social et de relever les défis posés par la transition. Certains de ces pays, comme la République tchèque, ont récemment contribué financièrement aux activités menées par l'OIT dans les Balkans. Une autre activité sous-régionale conçue pour ces pays a visé à renforcer les secrétariats permanents des structures tripartites de dialogue social par le rapprochement des responsables de ces secrétariats et par une aide au niveau national. Le Centre de Turin a organisé plusieurs activités de formation pour promouvoir le dialogue social dans les pays baltes et les pays d'Europe du Sud-Est. L'OIT est également intervenue pour stimuler la ratification et la mise en œuvre de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, ce qui a incité la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro à envisager de ratifier cet instrument.

Des conseils et un soutien ont également été apportés aux pays de l'Europe du Sud-Est pour les aider à élaborer le cadre juridique nécessaire à la mise en place d'une procédure de règlement des conflits du travail. Ainsi, les magistrats roumains spécialisés dans ce domaine ont bénéficié d'une formation relative aux dispositions du droit international du travail applicables, en particulier dans les affaires concernant la non-exécution des dispositions des conventions n°s 87 et 98. La Serbie-et-Monténégro a aussi reçu une assistance technique en la matière, tandis qu'une formation a été dispensée en Bulgarie au sujet des techniques de conciliation et de médiation. Enfin, une assistance technique a été offerte aux autorités de

l'ex-République yougoslave de Macédoine pour les aider à élaborer une législation relative au droit de grève.

Législation du travail

Les pays de la région reconnaissent de mieux en mieux qu'un cadre réglementaire adapté est essentiel à la solution des problèmes sociaux et des problèmes d'emploi, ainsi qu'à la viabilité sociale et économique à long terme. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'adhésion à l'Union européenne a fortement incité les nouveaux Etats membres et les pays candidats à réformer leur législation du travail. Parallèlement, d'autres réformes ont été entreprises, notamment pour assouplir les législations du travail et s'adapter à l'évolution du marché du travail mondialisé et aux exigences de la compétitivité.

Une tendance similaire peut être observée dans de nombreux autres pays de la région qui ne sont pas engagés dans le processus d'adhésion à l'Union européenne mais s'efforcent de mieux respecter les droits fondamentaux liés au travail et d'adapter leur cadre réglementaire aux nouvelles conditions du marché du travail mondialisé. Ainsi, la quasi-totalité des pays membres de la CEI et de nombreux pays des Balkans ont décidé d'élaborer de nouveaux codes du travail ou de les modifier et ont souvent choisi d'y adjoindre une législation propre à la liberté syndicale et aux relations professionnelles. Cependant, l'application de la législation du travail est, dans l'ensemble, moins satisfaisante. Le défi consiste donc à continuer de renforcer les capacités des administrations du travail, en particulier des systèmes d'inspection du travail et des tribunaux chargés de régler les conflits du travail.

Les Etats membres de la région ont continué de bénéficier du soutien de l'OIT pour élaborer et/ou modifier leur législation du travail, tant en ce qui concerne les codes du travail que les lois relatives à des aspects particuliers du marché du travail. Une conférence tripartite a été organisée à Malte, en février 2003, sur le rôle du dialogue social tripartite dans la réforme de la législation du travail et sur les moyens de parvenir à un équilibre entre flexibilité et sécurité.

Au titre de l'assistance apportée aux pays candidats à l'Union européenne, l'OIT a formulé des observations sur un projet de loi relatif aux comités d'entreprise et sur la réglementation des mécanismes de consultation tripartite en Lituanie, ainsi que sur la modification du Code du travail slovaque et de la législation sur les agences de travail temporaire en Pologne. En Hongrie, l'assistance a été axée sur le dialogue social sectoriel, la négociation collective, l'égalité entre hommes et femmes, le droit à l'information et à la consultation et la formation des partenaires sociaux aux mécanismes de contrôle de l'OIT. Les autres pays de la sous-région à avoir bénéficié de l'assistance de l'OIT pour réformer leur législation du travail sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Serbie-et-Monténégro et l'Ukraine (voir encadré 3.6). Le Kosovo, la Roumanie et la Serbie-et-Monténégro ont adopté depuis 2001 des codes du travail élaborés avec l'assistance de l'OIT, tandis que l'Albanie, la Bulgarie et le Monténégro ont modifié leur législation du travail.

Plusieurs outils ont été élaborés pour appuyer ces activités. Des aperçus de la législation nationale du travail ont été élaborés par l'Observatoire international de la législation du travail. Cette somme de renseignements de base, rassemblée en général par des étudiants en droit ou des avocats, vise à mieux faire comprendre le fonctionnement de la législation du travail des Etats et à faciliter l'accès aux informations y relatives. Les aperçus de la

Encadré 3.6.

Elaboration de la législation du travail en Ukraine

Dans le cadre d'un projet financé par les Etats-Unis visant à mieux faire connaître la Déclaration de l'OIT, un dialogue a été engagé en 2001 entre non seulement les organisations d'employeurs et de travailleurs et le ministère du Travail et de la Politique sociale, mais aussi des juristes, des universitaires, des fonctionnaires d'autres ministères, des parlementaires et des représentants de nombreuses autres parties prenantes. Ce dialogue a porté sur l'élaboration d'une législation du travail, et plus particulièrement d'un projet de code du travail, qui a été approuvé par le Conseil national du partenariat social et soumis en première lecture au Parlement en 2003. Cette initiative a été largement évoquée dans les médias, et la diffusion d'informations sur les diverses propositions formulées à cet égard a été facilitée par la création d'un site Internet.

Tous les principes énoncés dans la Déclaration ont été abordés dans le cadre de ce projet. Les questions de parité entre les sexes ont été intégrées à toutes les activités menées à ce titre. L'élément principal a été la codification des droits relatifs à la liberté syndicale et à l'établissement d'institutions chargées d'en assurer le respect. Pour nombre d'organisations représentatives indépendantes, le fait d'avoir participé à ce processus a marqué une reconnaissance publique et la naissance de la société civile ukrainienne. La coopération s'est maintenue tout au long du projet avec l'Inspection du travail, et des séminaires de formation ont été organisés à l'intention des inspecteurs. L'Inspection du travail a reconnu que ces activités avaient permis de modifier sa vision des choses et de privilégier la prévention et le dialogue au détriment de l'approche plus traditionnelle du contrôle et de la répression.

législation nationale du travail, qui sont actuellement disponibles en ligne pour l'Allemagne, la Finlande, l'Irlande, Israël, l'Italie, la Fédération de Russie et la Suisse, devraient prochainement couvrir un nombre accru de pays européens. Les orientations sur la législation du travail constituent un autre outil concret présenté sous forme d'exemples de la législation actuelle concernant des sujets importants qui permettent d'illustrer les diverses approches suivies par le droit du travail et de présenter des explications sur les points essentiels. Elles sont utilisées par tous ceux qui participent à l'élaboration ou la révision des législations du travail et sont disponibles en ligne en anglais, espagnol, français et russe. Elles ont été traduites sur support papier dans les langues nationales de Serbie-et-Monténégro et de Bosnie-Herzégovine.

Organisations d'employeurs

Les progrès se sont poursuivis dans le domaine du renforcement des organisations patronales dans les pays d'Europe centrale et orientale, d'Europe du Sud-Est et de la CEI, et ces organisations existent désormais dans toutes les parties de ces sous-régions. Grâce à l'adoption de législations permettant leur enregistrement, de nouvelles organisations d'employeurs indépendantes ont été créées en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro. Des lois relatives aux organisations d'employeurs ont également été adoptées en République de Moldova, en Roumanie et en Ukraine. Certaines dispositions font cependant toujours défaut dans la législation du travail de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Serbie-et-Monténégro et de la Slovaquie.

Les problèmes auxquels sont confrontées les organisations patronales sont surtout dus à la lenteur avec laquelle sont adoptées les dispositions

visant à faciliter leur enregistrement, au flou qui entoure le rôle respectif des chambres de commerce et des organisations patronales et à la nécessité de ne plus considérer la négociation collective comme obligatoire. Certains autres pays sont aussi confrontés au problème important qu'est la non-déductibilité fiscale des cotisations perçues par les organisations patronales, contrairement aux conclusions des réunions régionales européennes tenues en 1995 et en 2000. Les difficultés rencontrées par les organisations d'employeurs dans les pays d'Europe centrale et orientale pour élargir leur base et jouer un rôle central dans le dialogue social sont aussi dues à leur incapacité à offrir des prestations de qualité à leurs membres, à la taille de l'économie informelle, au morcellement des organisations patronales et à l'ampleur de la corruption dans certains Etats.

L'OIT a continué d'apporter une aide considérable aux organisations patronales pour les aider à se développer. Des réunions ont ainsi été organisées au niveau national ou sous-régional, parfois en collaboration avec les autres partenaires sociaux, plusieurs activités de formation ont été proposées, souvent en coopération avec le Centre de Turin, et des documents ont été publiés et traduits. Les sujets traités portent notamment sur la planification stratégique, l'augmentation du nombre d'affiliés, l'amélioration des prestations aux membres (sécurité et santé au travail et formation professionnelle), la formation de groupes de pression, les relations avec les médias et le rôle des organisations patronales dans différents domaines: privatisation, fixation des salaires, sécurité et santé au travail, secteur informel, travail des enfants, migrations, VIH/SIDA et mise en œuvre du Pacte mondial des Nations Unies. L'OIT a aussi aidé plusieurs pays (Bosnie-Herzégovine, Lettonie, Roumanie et Serbie-et-Monténégro) à adopter des dispositions autorisant la déductibilité fiscale des cotisations patronales. Des dispositions prévoyant une déductibilité partielle des cotisations ont en outre été introduites en Bulgarie, en Pologne, en Slovaquie, en République tchèque et en Ukraine.

Un aspect important de cette assistance a consisté à encourager la création de réseaux, l'échange d'informations et la coopération bilatérale entre

Encadré 3.7.

Soutien des organisations patronales de Géorgie et d'Azerbaïdjan aux femmes chefs d'entreprise

Afin d'aider les organisations patronales d'Azerbaïdjan et de Géorgie à améliorer les prestations qu'elles proposent à leurs membres, un projet a été réalisé pour l'élaboration de stratégies et d'actions répondant aux besoins des femmes chefs d'entreprise. Après une évaluation d'ensemble du nombre de femmes chefs d'entreprise dans ces deux pays et de leur influence au niveau législatif et culturel, deux ateliers nationaux ont été organisés en vue de recenser les meilleures pratiques en matière de soutien aux femmes chefs d'entreprise.

Ces deux ateliers ont permis de définir deux approches différentes en matière de soutien aux femmes chefs d'entreprise et de promotion de l'égalité entre hommes et femmes au sein des organisations patronales des deux pays. Les activités menées au titre de ce projet ont permis de créer en Géorgie l'Association des femmes chefs d'entreprise; parallèlement, l'Organisation des employeurs d'Azerbaïdjan s'apprête à créer un comité permanent sur la parité entre les sexes ainsi qu'un centre d'information. Une dernière conférence a eu lieu à Bakou (Azerbaïdjan) en 2004, afin d'échanger des informations sur les pratiques optimales permettant d'offrir un soutien de longue durée aux femmes chefs d'entreprise.

les organisations d'employeurs de la région. L'un des principaux résultats d'un projet financé par les Pays-Bas a été la création d'un Forum des employeurs de l'Europe du Sud-Est, lequel a permis aux organisations patronales des Balkans d'échanger des informations concernant le Pacte de stabilité des Balkans et de représenter les intérêts des employeurs auprès des institutions internationales, qui jouent un rôle important dans la reconstruction de la région. Une instance informelle, le Réseau des organisations d'employeurs des pays candidats à l'UE, a également été créée pour aider les organisations des pays concernés à coordonner leur action. L'accent a été mis sur la facilitation des échanges d'informations et la constitution de réseaux avec des organisations patronales déjà bien implantées, comme celui créé entre les organisations patronales d'Azerbaïdjan et de Turquie. Un autre exemple des activités menées pour favoriser les échanges d'informations entre des organisations de niveau différent a été le cours de planification stratégique organisé en Israël au profit d'organisations patronales, en collaboration avec l'Association des entrepreneurs israéliens.

Organisations de travailleurs

Dans la plupart des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et des pays candidats, les syndicats s'efforcent d'affermir leur position au sein d'un système institutionnel encore fragile. Au niveau national, ils participent à l'élaboration de propositions sur la politique de l'emploi et sur les réformes de la sécurité sociale et du régime des retraites et s'attaquent aux difficultés des groupes vulnérables. Par ailleurs, ils adoptent des politiques et des programmes visant à enrayer la baisse de leurs effectifs mais ils ne représentent encore qu'une minorité de la main-d'œuvre et sont seulement présents dans le secteur privé, en particulier dans les PME. Cependant, malgré les efforts déployés récemment, la négociation collective au niveau sectoriel ne s'est pas encore imposée, ce qui en fait le maillon faible du système de relations professionnelles de nombre des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et des pays candidats.

Dans les autres pays d'Europe centrale et orientale et de la CEI, les syndicats s'efforcent toujours d'obtenir la création du cadre juridique et des institutions et mécanismes propres à leur permettre d'élargir leur base et de mieux représenter les intérêts de leurs membres. En Ukraine, en Serbie-et-Monténégro et en Slovaquie, les syndicats militent pour une réforme de la législation du travail visant à la rendre plus respectueuse des droits des syndicats et des travailleurs. Dans d'autres pays de la CEI, les syndicats se plaignent des violations de plus en plus fréquentes des droits et libertés fondamentales des travailleurs et des syndicats. En juin 2003, une plainte officielle a été soumise à la Conférence internationale du Travail par un certain nombre de délégués des travailleurs au sujet du non-respect par le Bélarus des conventions n^{os} 87 et 98. La commission d'enquête de l'OIT créée pour enquêter sur cette plainte s'est rendue à Minsk en avril 2004 pour examiner la situation.

Si, à la fin des années quatre-vingt-dix – et aujourd'hui encore, quoique à un degré moindre –, l'une des priorités des syndicats des pays de la CEI était de trouver une solution au problème du versement irrégulier des salaires, leur principal objectif est aujourd'hui de relever le niveau de ces salaires, et en particulier du salaire minimum. Dans les pays qui disposent de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les syndicats s'efforcent d'élaborer leurs propres propositions politiques sur des questions telles que les conditions de travail des femmes, l'élimination du travail des enfants, les activités des sociétés transnationales et la mondialisation.

Tandis que les syndicats continuent de s'adapter à leur nouveau rôle dans l'économie de marché, les domaines dans lesquels ils sollicitent

l'assistance de l'OIT se diversifient. L'OIT s'efforce donc de les aider à mettre au point des réponses stratégiques intégrées pour faire face aux transformations économiques et sociales rapides de la région, selon les principes du travail décent. Ainsi, une assistance a été apportée aux syndicats de plusieurs pays, dont la Bulgarie et la Croatie, en matière de «flexicurité», en vue d'améliorer leur politique du marché du travail en assurant à la fois la sécurité aux travailleurs et la flexibilité aux employeurs. Une part accrue de l'assistance offerte a été menée en partenariat avec les partenaires traditionnels de l'OIT dans la région, dont la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Confédération mondiale du travail (CMT), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC-OCDE).

Les syndicats demandent régulièrement l'assistance de l'OIT au sujet de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail. L'assistance apportée a consisté notamment en un projet financé par l'Allemagne au profit des syndicats de Bulgarie et de Roumanie. L'un des succès majeurs obtenus en Roumanie a été la création d'un volet sur l'éducation civique au sein du programme scolaire national et son introduction dans certains établissements d'enseignement secondaire du pays (voir encadré 3.8). Une campagne nationale, menée en étroite coopération avec l'inspection du travail et les médias sur les principes et droits fondamentaux au travail, a notamment mis en lumière la violation de ces droits par les PME bulgares. Les moyens des syndicats ont également été renforcés par le biais d'autres projets consacrés à la promotion de la déclaration. Par exemple, une série de séminaires de formation tripartites sur la législation du travail et les principes et droits fondamentaux au travail ont été organisés en Ukraine dans le cadre d'un projet financé par les Etats-Unis, permettant l'adoption d'un nouveau Code du travail (voir ci-dessus). Une formation a également été dispensée dans le cadre d'un projet financé par l'Italie pour renforcer les programmes éducatifs des syndicats de Serbie-et-Monténégro sur les normes internationales et les normes fondamentales du travail.

L'assistance apportée aux syndicats s'est particulièrement concentrée sur la promotion des droits des femmes, en partenariat avec la CISL et la CMT. Plusieurs activités ont eu également pour objectif de renforcer la capa-

Encadré 3.8.

Promotion des droits des travailleurs dans les écoles de Roumanie

Dans le cadre d'un projet financé par l'Allemagne visant à promouvoir la Déclaration de l'OIT, les syndicats roumains ont mis au point des volets éducatifs qui doivent être intégrés aux programmes d'enseignement secondaire et portent sur les principes et droits fondamentaux au travail, le rôle des partenaires sociaux et le sens du dialogue social dans une société démocratique. Il s'agit là de l'élément essentiel de la stratégie à long terme élaborée par les syndicats roumains pour attirer les jeunes vers le mouvement syndical en faisant mieux connaître les droits des travailleurs et les valeurs de solidarité.

En partenariat avec le ministère roumain de l'Education, de la Recherche et de la Jeunesse, les syndicats ont participé à un processus élargi d'élaboration d'un nouveau programme scolaire sur l'éducation civique. Cinq cours ont déjà été élaborés, enseignés et inclus dans le programme d'enseignement national de la classe de première. Deux cours supplémentaires seront élaborés et testés en vue de leur inclusion dans le programme d'enseignement national de terminale en 2005-06. Une campagne d'information sera également diffusée sur les droits syndicaux, dans le cadre de laquelle des affiches et des tracts seront distribués dans les écoles.

cité des syndicats des pays membres de la CEI dans la lutte contre le travail des enfants, comme la traduction et la publication de principes directeurs, de matériels de formation et de brochures d'information. Dans le cadre d'un projet regroupant l'OIT, la CISL, l'Union Network International (UNI) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), les syndicats du Kirghizistan ont bénéficié d'un appui visant à les aider à concevoir des politiques et des programmes de lutte contre les pires formes de travail des enfants, notamment dans le secteur agricole – et plus particulièrement la culture du tabac – et dans le commerce, en particulier dans les marchés locaux.

Protection des droits des travailleurs en cas d'insolvabilité de l'employeur

Pour remédier au problème du versement irrégulier des salaires, problème qui touche des millions de travailleurs et de familles ainsi que les économies nationales, une assistance a été apportée aux pays membres du Pacte de stabilité et à l'Ukraine pour les aider à trouver des solutions et à les mettre en œuvre. Une conférence sous-régionale tripartite tenue à Sofia en novembre 2001 a réuni des experts de la Banque mondiale et des représentants des pays membres de l'Union européenne. Dans le cadre du suivi de cette conférence, l'OIT et la Commission européenne ont aidé la Bulgarie et la Roumanie à mettre en place un cadre juridique solide et à créer des fonds de garantie salariale conformes aux normes européennes et à celles de l'OIT. En Bulgarie, une loi portant création d'un fonds de garantie a été adoptée en 2004 et des travaux préparatoires législatifs similaires ont débuté en Roumanie. Une assistance a également été fournie à l'Ukraine en matière de fonds de garantie salariale.

3.4. Protection sociale

La conjugaison de certaines tendances actuelles, dont le vieillissement de la population dans la majorité des pays de la région, la baisse de l'espérance de vie dans certains pays de la CEI et l'harmonisation des législations et des systèmes de protection sociale des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et des pays candidats, s'est notamment traduite par une attention renouvelée pour les questions de protection sociale, qui figurent désormais en bonne place dans le programme politique des pays. Réformer le régime des retraites et autres prestations sociales, améliorer la sécurité au travail et la situation en matière de santé, prendre des mesures pour faire face à la pandémie du VIH/SIDA, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la CEI – telles sont les tâches urgentes auxquelles doivent s'atteler les pays de la région depuis quelques années.

Les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la CEI ont eu du mal à relever le défi du chômage et à faire face au recouvrement effectif des cotisations sociales et à l'augmentation des dépenses causée par la progression du chômage et de la pauvreté. Des réformes importantes ont donc été apportées ces dernières années aux régimes de sécurité sociale. Ainsi, pour rétablir l'équilibre financier, les pays de la région ont réduit le nombre des bénéficiaires de prestations sociales et amélioré parallèlement le système de recouvrement des cotisations. Toutefois, peu d'éléments permettent de penser que ces dernières réformes ont produit les résultats escomptés.

Comme dans les années quatre-vingt-dix, la réforme des pensions a occupé une place importante dans les débats politiques des pays de la région.

A cet égard, vu les conséquences engendrées par la privatisation des caisses de retraite, ces pays ont compris qu'ils avaient sous-estimé les difficultés liées à cette stratégie. Dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans certains pays de la CEI, les nouveaux fonds privés de pension ont investi massivement dans le secteur public – et non dans le secteur privé –, stratégie contraire à l'objectif recherché par les réformes, à savoir la diversification des risques. Les frais de gestion des fonds privés sont également élevés, ce qui grève d'autant le revenu des investissements et génère des rendements réels négatifs dans certains pays. En outre, les marchés des fonds privés de pension sont de plus en plus dominés par un petit nombre d'entre eux, situation qui, tout en permettant de réaliser des économies d'échelle, nuit à la concurrence et accroît la nécessité d'une réglementation. Dans la plupart des pays concernés, des questions aussi fondamentales que celles de savoir comment les allocations sociales pourront être financées par les nouveaux comptes d'épargne individuels privés et comment couvrir l'augmentation du coût de la vie n'ont toujours pas été résolues, et l'on ignore encore si les prestataires privés seront autorisés à prendre en compte la différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes dans le calcul des allocations. Le détournement d'une partie des recettes des fonds de pension vers de nouveaux comptes d'épargne privés a dégradé l'état financier des caisses de retraite publiques. Les fonds transférés des caisses publiques aux caisses privées, qui représenteront de 0,5 à 2,5 pour cent du PIB dans les prochaines décennies, incitent les gouvernements à emprunter davantage et à amputer le niveau des allocations.

Au début des années quatre-vingt-dix, en raison de l'hyperinflation, de la montée du chômage, de l'évasion fiscale et du non-paiement des cotisations sociales, phénomènes largement dus à l'expansion du secteur informel, les pays de la CEI ont été confrontés à de graves problèmes de financement de la sécurité sociale. La persistance du faible niveau des allocations sociales, qui ne sont pas à la hauteur des cotisations versées, a poussé un nombre accru de personnes à se passer de couverture sociale. Par ailleurs, les cotisations sociales très élevées des employeurs n'ont pas amélioré la situation. Pour garantir un niveau de vie minimal à tous, ces pays doivent de toute urgence mettre en place des régimes intégrés de sécurité sociale qui soient en mesure d'assurer une protection aux chômeurs et d'indemniser les femmes en congé de maternité, et non seulement de verser des pensions de retraite ou d'offrir une assistance sociale. Les travailleurs du secteur informel et les migrants en situation irrégulière sont dans une situation particulièrement précaire, ces derniers largement en raison de la rigidité d'un système qui restreint la libre circulation des personnes entre les pays de la CEI. Des dispositions communes à ces pays doivent être adoptées en matière de sécurité sociale pour assurer la protection des travailleurs migrants à l'intérieur de la CEI. Seul le dialogue social permettra de trouver une solution acceptable à ce problème important au niveau de la sous-région.

Dans le domaine de la protection sociale, l'OIT a soutenu les mandants en faisant profiter les débats politiques de son influence et de son expérience et en contribuant concrètement à l'élaboration de régimes de protection sociale plus performants. Dans le cadre de cette assistance, une formation a été dispensée aux praticiens de la sécurité sociale et aux partenaires sociaux, des réunions de dialogue social ont été organisées autour des questions liées à la réforme de la protection sociale, une assistance actuarielle et technique a été offerte et différents projets de coopération technique ont été exécutés.

Afin d'évaluer plus précisément la sécurité socioéconomique des pays d'Europe centrale et orientale et des pays de la CEI et de définir les besoins et les choix politiques à faire en la matière, plusieurs enquêtes sur la flexibilité de la main-d'œuvre et la sécurité ont été menées en Azerbaïdjan, en

République de Moldova, en Fédération de Russie et en Ukraine. Des enquêtes ont été réalisées au niveau microéconomique sur la sécurité de la main-d'œuvre en Azerbaïdjan, en Hongrie, en Fédération de Russie et en Ukraine afin d'évaluer le sentiment de sécurité économique et de stabilité économique des ménages et de mieux cerner ce qu'ils considèrent comme des sources d'insécurité. Les résultats de ces enquêtes, qui ont été analysés dans une série de conférences nationales tripartites et largement repris par les médias, montrent qu'en dépit de certains signes positifs les progrès sont fortement limités par le taux élevé de chômage et de pauvreté occulte, le recours abusif aux congés administratifs sans solde (par exemple en Ukraine), le salaire insuffisant que touchent les trois quarts de la population et le nombre très élevé de personnes qui ne sont pas en mesure de financer leur assurance santé. On constate parallèlement une vive aspiration au renforcement des droits et à la fixation d'un salaire minimum.

Plusieurs projets de coopération technique ont été menés pour aider les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la CEI à renforcer et à moderniser leur système de sécurité sociale, parmi lesquels des programmes de formation assurés par le Centre de Turin en Albanie, au Kosovo et en Fédération de Russie. Deux projets de grande ampleur ont été financés par la France, l'un pour les pays d'Europe centrale, l'autre pour les pays du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est. Un troisième, financé par l'Italie, vise à améliorer les prestations sociales en Albanie. Les projets sous-régionaux ont notamment comporté des volets relatifs à la recherche et la coopération technique, ainsi que des activités tendant à promouvoir les échanges d'informations et d'expériences au sein de l'Europe.

Dans le cadre du projet pour l'Europe centrale, des études ont été menées (Fultz, 2002a et 2003) pour comparer les différentes réformes des régimes de pensions selon qu'elles ont été effectuées par privatisation ou non, analyser la réforme des pensions d'invalidité dans différents pays (Fultz et Ruck, 2002) et examiner la place réservée aux femmes dans les réformes des régimes de retraite et d'allocations familiales (Fultz, Ruck et Steinhilber, 2003), ainsi que le recours à la sécurité sociale pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion persistant à l'issue du processus de transition ou en résultant (Ferge, Tausz et Darvas, 2003). Les principaux thèmes et résultats de ces études ont été discutés lors de la réunion informelle des ministres des pays candidats à l'UE qui s'est tenue dans le cadre de la session de juin 2003 de la Conférence internationale du Travail. Le volet recherche du projet concernant l'Europe du Sud-Est s'est concentré sur l'amélioration des services sociaux et du recouvrement des cotisations sociales, avec pour but de déterminer et de diffuser les pratiques optimales, ainsi que de mettre au point un module de formation. Les réformes appliquées aux soins de santé dans un grand nombre de pays d'Europe de l'Est ont été également examinées (Afford, 2003).

L'assistance technique en matière de réforme de la sécurité sociale a notamment consisté à aider les gouvernements roumain et tchèque à formuler une nouvelle législation autorisant la création de caisses de retraites professionnelles et du cadre réglementaire correspondant. Des conseils ont été prodigués au gouvernement bulgare en vue de l'établissement d'un nouveau système de primes liées aux risques applicable à l'indemnisation des accidents du travail. Le gouvernement albanais a reçu des conseils en vue de la ratification de la convention n° 102 et du Code européen de sécurité sociale. L'OIT a également apporté ses conseils aux gouvernements albanais et lituanien, qui envisagent de privatiser leurs régimes de retraites. Un projet de coopération technique financé par la France a été lancé en 2004. Il vise à renforcer d'ici à 2006 les capacités institutionnelles de cinq pays (Bulgarie, Hongrie, Roumanie, Slovaquie et République tchèque) pour lutter contre

Encadré 3.9.

Systèmes de soins de santé en Europe de l'Est

L'évaluation par l'OIT des services de santé en Europe de l'Est montre que, en dépit du dévouement constant de la majorité du personnel de santé, les années de transition et les coupes effectuées dans les dépenses publiques ont porté un coup grave aux services de soins de santé publics et provoqué une crise qui a entraîné une baisse de l'espérance de vie, notamment en Fédération de Russie et en Ukraine. L'incidence de maladies telles que le VIH/SIDA et la tuberculose a été aggravée par l'état des services publics de santé. Dans nombre de pays, les professionnels de la santé perçoivent des salaires peu élevés et sont contraints d'effectuer des heures supplémentaires non rémunérées, sans sécurité de l'emploi en raison des incertitudes qui planent sur les projets de restructuration du secteur de la santé. De plus, les partenaires sociaux participent très peu à la négociation des mesures de réforme.

Les résultats de cette étude sont présentés dans une publication du BIT et de l'Internationale des services publics (ISP) intitulée *Corrosive reform: Failing health systems in Eastern Europe* (Réformes corrosives: l'échec des systèmes de santé en Europe de l'Est), qui contient des recommandations sur la politique à suivre pour remédier à cette situation (Afford, 2003).

l'exclusion sociale grâce à des politiques coordonnées du marché du travail et de la protection sociale. En Hongrie, le projet s'attachera également à améliorer l'habitat de la population rom en milieu urbain. Afin de renforcer le dialogue social autour de la question de la réforme de la protection sociale et de son financement, une formation a été dispensée aux organisations patronales et syndicales, formation qui consiste notamment en plusieurs séminaires tripartites sous-régionaux et en voyages d'étude organisés par des délégations nationales pour étudier le système en vigueur dans d'autres pays.

L'assistance offerte aux pays de la CEI pour les aider à améliorer leur système de sécurité sociale a notamment consisté en séminaires tripartites sur les retraites en Fédération de Russie et au Kazakhstan et en un séminaire sur la modélisation actuarielle au Bélarus. Un projet financé par le PNUD a été mené au Kazakhstan en 2003 pour évaluer le régime d'assistance sociale ciblée, lequel demeure, en l'absence d'un cadre intégré de sécurité sociale, l'un des filets de protection sociale les plus fiables du pays. Les principales conclusions de ce projet ont été présentées lors d'un séminaire tripartite présidé par le ministre du Travail, à la suite de quoi le gouvernement a décidé de modifier la législation relative au régime d'assistance sociale ciblée. L'approche méthodologique développée par ce projet est actuellement appliquée dans un projet TC-RAM mené au Kirghizistan grâce au financement du Royaume-Uni.

Financement de la sécurité sociale

Les conseils et l'assistance technique apportés aux mandants en matière de financement de la sécurité sociale ont porté sur la mise au point d'une budgétisation sociale, l'application de méthodes actuarielles et la création de bases de données et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance des systèmes de protection sociale. Ces activités se sont inspirées des recherches menées sur différents points: volume migratoire nécessaire pour maintenir le niveau de vie de la population vieillissante de l'Union européenne (Cichon et coll., 2003); défis auxquels sont confrontés les systèmes de sécurité sociale en raison de l'élargissement de l'UE et de l'ouverture des frontières entre les pays européens (Hagemejer, 2002); équité intergénérationnelle et financement de la protection sociale en Europe (Cichon et coll.,

2001); rôle des indicateurs dans le processus des méthodes ouvertes de coordination. Dans le domaine des statistiques de la sécurité sociale, l'OIT mène actuellement une nouvelle enquête sur la sécurité sociale, en coopération avec EUROSTAT, dont le questionnaire est testé dans plusieurs pays européens. Les informations recueillies au titre de l'enquête internationale sur le coût de la sécurité sociale, qui ont été rassemblées dans une base de données, en coopération avec l'Université de Mannheim, sont maintenant disponibles en ligne et sur CD-ROM.

Les projets ont porté sur l'évaluation actuarielle du régime de retraites et la mise au point d'un modèle de simulation du budget social du Luxembourg, sur plusieurs évaluations actuarielles régulières du régime de retraites de la sécurité sociale de Chypre, sur l'évaluation du coût des projets de mesures concernant le marché du travail en Bulgarie et sur un soutien technique à un projet de la Fédération de Russie sur la budgétisation sociale. La Pologne a été le premier pays d'Europe dans lequel l'OIT a testé un nouvel outil méthodologique, l'examen des dépenses et performances en matière de protection sociale (SPER). Un deuxième SPER a été mené en Slovaquie, et plusieurs autres devraient l'être au cours de l'année 2004, avec pour but d'aider les responsables politiques à analyser et à comparer la gamme complète des dépenses sociales, les populations couvertes et les méthodes de financement et de gestion des coûts, leur permettant ainsi de faire des choix éclairés.

Un large éventail d'activités de formation et de renforcement des capacités ont été menées, dont la plupart en collaboration avec le Centre de Turin, afin de stimuler le recours à la budgétisation sociale au niveau national, outil intégré de gouvernance visant à répondre aux changements démographiques et économiques, notamment par la création de bases statistiques fiables et cohérentes et l'élaboration d'outils permettant d'établir des projections à court, moyen et long terme sur la protection sociale et les besoins en ressources (Cichon et coll., 2001). Une réunion tripartite de haut niveau a été organisée dans ce cadre à Chypre, avec la collaboration de la Commission européenne, pour les pays candidats à l'UE, et un programme de maîtrise a été mené conjointement par l'OIT et l'Université de Maastricht sur le financement de la sécurité sociale. Un module de formation a également été conçu sur les aspects actuariels et statistiques du Code européen de sécurité sociale et la convention n° 102 de l'OIT, module qui a été utilisé dans plusieurs séminaires sous-régionaux et nationaux organisés en collaboration avec le Conseil de l'Europe.

Sécurité et santé au travail

Après une période marquée par des progrès sporadiques dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail, cette question importante a fini par figurer en bonne place dans le programme politique des pays en raison pour une part de l'adaptation rendue nécessaire par le processus d'accession à l'UE. La quasi-totalité des pays de la région prennent peu à peu conscience du coût extrêmement élevé des accidents du travail, même si un certain pessimisme demeure sur le fait de savoir si les mesures prises seront réellement appliquées.

Les nouveaux Etats membres de l'UE ont adopté des mesures importantes pour harmoniser leur législation et leurs institutions avec celles des 15 autres membres, souvent avec l'aide et les conseils de l'OIT dans le cadre d'une coopération élargie entre celle-ci et l'Europe. En outre, de nombreux autres pays ont également modifié leur législation et leurs institutions, avec l'aide de l'OIT, pour répondre aux exigences de l'économie de marché. Néanmoins, de graves lacunes subsistent au niveau de l'application et, malgré quelques améliorations récentes, l'OIT estime que les accidents du

travail sont près de trois fois plus fréquents dans les nouveaux Etats membres (à l'exclusion de Chypre) que dans les 15 autres membres et que le taux d'absentéisme dû aux accidents du travail et aux maladies professionnelles est aussi trois fois plus élevé. Dans ces pays, la modernisation du système d'inspection du travail est lente et les efforts entrepris sont freinés par l'insuffisance des ressources et de la formation.

Le démantèlement de l'URSS a provoqué l'éclatement de l'ensemble de l'administration de la sécurité et de la santé au travail dans les pays de la CEI, tant au niveau national qu'à celui des entreprises, s'est traduit par un transfert des obligations en la matière des syndicats au gouvernement et par la fin du rôle de protection sociale de l'entreprise, notamment pour ce qui est de l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles, et a conduit à l'attribution légale des responsabilités en matière de sécurité et de santé au travail aux employeurs. Les conditions de travail dans les pays de la CEI restent préoccupantes avec, selon les estimations de l'OIT, 600 000 accidents du travail par an, dont 8 500 mortels. Le nombre de cas non signalés est considérable, en particulier dans les PME et le secteur informel.

Le principe qui a guidé l'assistance de l'OIT dans ce domaine est qu'un travail décent est un travail sûr et que le meilleur moyen d'améliorer la sécurité et la santé au travail est de créer une culture de la sécurité qui mette l'accent sur la prévention. L'OIT a également élargi sa coopération dans ce domaine avec des institutions régionales, comme la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. En outre, l'Organisation coopère à plusieurs projets qui ont fait la démonstration de la complémentarité existant entre les principes de l'OIT et ceux de l'UE en matière de sécurité et de santé au travail.

Encadré 3.10.

Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail

L'une des initiatives prises par l'OIT pour mieux faire prendre conscience du coût énorme que représentent les accidents du travail et les maladies professionnelles dans le monde a été de faire du 28 avril une journée de commémoration, avec les syndicats, des victimes des accidents et des maladies d'origine professionnelle, et de la baptiser Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Cette journée a été commémorée pour la première fois en 2003.

Les 28 avril 2003 et 2004, une série de manifestations ont été organisées sur le thème de la sécurité et de la santé au travail par un grand nombre de pays d'Europe et d'Asie centrale. Des discussions et des réunions tripartites ont ainsi été organisées et des programmes radiotélévisés diffusés. Une campagne de sensibilisation a été lancée, des documents du BIT ont été publiés, des couronnes ont été déposées et, dans certains cas, une minute de silence en l'honneur des victimes a été observée.

Pour développer une culture de la sécurité, l'OIT a continué de favoriser l'élaboration et la diffusion d'informations sur la question de la sécurité et de la santé au travail et l'établissement de centres de formation. Plusieurs de ces centres ont été créés en Fédération de Russie. L'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan disposent de centres nationaux, et le Tadjikistan est en train d'en créer un. Pour les pays russophones, le Centre virtuel du travail décent constitue une source impor-

tante et largement utilisée d'informations sur l'OIT et les questions de sécurité et de santé au travail. Depuis plusieurs années, l'OIT soutient la traduction et la publication en russe d'informations actualisées sur la sécurité et la santé au travail. Par ailleurs une attention particulière a été apportée à la traduction de documents relatifs à cette question dans les autres langues d'Europe centrale et orientale.

L'OIT a également mis l'accent sur les activités susceptibles de stimuler la ratification des conventions sur la sécurité et la santé au travail et d'appuyer l'adoption et la modification de législations s'inspirant des dispositions des instruments de l'OIT relatifs à ces questions, notamment en ce qui concerne l'harmonisation de la législation des nouveaux Etats membres de l'UE avec les directives de l'UE. Une assistance a été apportée en ce domaine à la Croatie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, à la Lituanie, à la Fédération de Russie et à la Serbie-et-Monténégro. Des conseils ont également été prodigués sur le cadre général à mettre en place, en particulier grâce à la création depuis 2002 d'un nouvel outil, les profils nationaux en matière de sécurité et de santé professionnelles, élaborés pour l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan et en cours de préparation pour le Tadjikistan. Afin de définir une stratégie nationale sur cette question, l'Azerbaïdjan, la Croatie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et la Serbie-et-Monténégro élaborent actuellement les principes devant régir la sécurité et la santé au travail, tandis qu'un projet a été lancé en Fédération de Russie dans le cadre d'un programme d'Etat intitulé «La santé et la population active russe, 2003-2015».

La mise en place d'une culture de la sécurité repose aussi sur les activités de formation et de renforcement des capacités, réalisées souvent en coopération avec le Centre de Turin, à l'intention des professionnels de la sécurité et de la santé au travail et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Dans les pays de la CEI, notamment le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et la Fédération de Russie, l'OIT aide les experts et les organisations locales à concevoir des cours de formation pilotes et modulaires et des brochures sur la sécurité et la santé au travail en formant les formateurs. Une enquête sur les priorités en ce domaine a été menée en collaboration avec les syndicats de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, enquête dont les conclusions ont été discutées dans des séminaires nationaux et sous-régionaux. Du côté des employeurs, l'accent a été mis sur les efforts permettant d'améliorer et de rationaliser les petits centres de sécurité et de santé, qui ont tendance à casser les prix et à ne pas offrir de services satisfaisants dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale. Un projet pilote a été également mené avec l'association des employeurs de Bulgarie pour améliorer les pratiques du pays en la matière et profiter de l'expérience acquise par d'autres organisations d'employeurs de la sous-région.

La législation des pays d'Europe centrale et orientale relative aux représentants des syndicats ou des travailleurs spécialisés dans le domaine de la sécurité et de la santé stipule généralement que des responsables de la sécurité et de la santé devraient être nommés dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés, alors que l'on estime entre 10 et 20 pour cent le nombre d'entreprises de cette taille disposant de tels représentants. L'OIT a organisé des activités de renforcement des capacités des travailleurs et des employeurs en Bulgarie, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Hongrie, en République de Moldova et en Serbie-et-Monténégro pour favoriser la création de comités de sécurité et en améliorer le fonctionnement. En application des conseils de l'OIT, ces comités sont devenus obligatoires dans la législation russe et sont en cours de création dans les autres pays de la CEI. Cependant, la pratique concrète du dialogue social dans l'entreprise est chose nouvelle, et l'OIT, les syndicats internationaux et la Finlande se sont

associés aux experts russes pour répondre aux besoins d'information, de matériels de formation et de formation des formateurs.

Plusieurs initiatives sectorielles en matière de sécurité et de santé au travail ont également été menées. L'une d'elles a concerné le complexe minier de Trepça, au Kosovo, qui a longtemps été le premier employeur du Kosovo avant de voir ses effectifs fondre, essentiellement en raison des conditions de travail dangereuses et du manque de formation des travailleurs. Un projet financé par les partenaires sociaux italiens a permis de former 1 750 travailleurs et 14 formateurs chargés de faire mieux respecter la sécurité dans le complexe minier. Dans le cadre de la promotion de la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, qui a été ratifiée par 4 pays, tous situés dans la région européenne (Finlande, Kirghizistan, République de Moldova et Slovaquie), l'OIT a contribué à la création d'un programme national sur la sécurité et la santé dans l'agriculture en République de Moldova et au Kirghizistan. Avec le soutien de la communauté flamande de Belgique, le Centre de Turin a réalisé un projet en Fédération de Russie sur la sécurité et la santé dans le secteur maritime. Ce projet, qui vise à améliorer les systèmes de gestion, d'inspection et de dialogue social, a coïncidé avec la ratification par la Fédération de Russie de la convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979.

L'OIT a également renforcé ses activités de suivi et de conseil dans le domaine des conditions de travail grâce à la préparation de monographies et de bases de données nationales sur le salaire minimum, le temps de travail et la protection de la maternité. Elle a coopéré avec la Commission européenne à la réalisation d'un projet mené dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne sur l'analyse des changements survenus dans les conditions de travail et de leur incidence sur les travailleurs, sur leurs familles et, de manière plus générale, sur la cohésion sociale.

Inspection du travail

Les activités de l'OIT sur le terrain dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail et des conditions de travail sont étroitement liées à l'aide qu'elle apporte au renforcement des services d'inspection du travail. Une partie importante de cette aide a été conçue pour adapter les services d'inspection du travail aux conditions exigées par l'économie de marché et les moderniser en mettant l'accent sur la prévention et le conseil plutôt que sur la répression, mais aussi pour mettre fin à la responsabilité duale qui persiste dans ce domaine dans de nombreux pays – les questions de sécurité étant confiées au ministère du Travail, tandis que celles liées à l'emploi et à la santé sont du ressort du ministère de la Santé – et au système d'inspection syndical hérité du régime soviétique.

L'une des principales activités dans ce domaine a consisté à organiser à Chypre en 2001 un séminaire tripartite de haut niveau sur la réforme et la modernisation des services d'inspection du travail, notamment en ce qui concerne le rôle de l'inspection du travail en matière de protection de la maternité et d'égalité entre hommes et femmes. Dans le cadre du suivi de ce séminaire et des activités menées en Roumanie, des principes directeurs ont été élaborés pour former les inspecteurs du travail aux questions d'égalité entre hommes et femmes. Différentes activités ont été menées en collaboration avec l'Union européenne pour renforcer la mise en œuvre de la législation sur la sécurité et la santé adoptée par la Lituanie: formation des inspecteurs du travail; soutien à l'élaboration d'un nouveau programme de formation à l'intention des praticiens de la sécurité et de la santé; organisation en 2002 avec l'Inspection du travail lituanienne de la Conférence tripartite balte sur les systèmes modernes d'inspection du travail. Des missions d'évaluation et

de conseil ont été menées en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Pologne et en Serbie-et-Monténégro afin de formuler des recommandations sur les mesures pratiques permettant d'améliorer les services d'inspection du travail. Les conseils offerts, l'enseignement dispensé au Centre de Turin et les autres réunions et activités de formation organisées ont permis de créer un système complet d'administration du travail en Albanie, au Kosovo, en République de Moldova et en Serbie-et-Monténégro. Un soutien concret d'envergure a été apporté à la Bulgarie et à la Serbie-et-Monténégro pour créer un système d'inspection du travail, soutien qui a inclus pour le second de ces deux pays un programme de formation à grande échelle permettant ainsi d'adopter une politique nationale de la sécurité et de la santé. Les enseignements tirés par l'OIT de son projet de modernisation de l'Inspection du travail bulgare ont été partagés avec d'autres pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale lors d'un séminaire tenu en Bulgarie en 2003.

Le VIH/SIDA dans le monde du travail

Les difficultés auxquelles sont confrontés les systèmes de protection sociale et les conséquences du vieillissement de la population que connaissent nombre de pays de la région, notamment la diminution relative de la main-d'œuvre, sont aggravées par les conséquences de l'épidémie de VIH/SIDA, lequel se propage plus rapidement dans certaines régions d'Europe centrale et orientale et de la CEI que partout ailleurs dans le monde. La Fédération de Russie et l'Ukraine sont les pays les plus touchés de la région. L'épidémie frappe surtout les jeunes, et sa progression brutale est due en partie à l'ouverture soudaine des frontières, à l'augmentation de la criminalité organisée et à l'affaiblissement des services sociaux constaté au cours du processus de transition. Certains éléments laissent penser que l'on assiste à une modification du mode de transmission de la maladie, lequel passerait des groupes à haut risque (tels les toxicomanes partageant les seringues et les travailleurs de l'industrie du sexe) à des populations-passerelles (leurs partenaires sexuels) qui contaminent le reste de la population. De plus en plus de personnes, principalement des femmes, sont contaminées par voie sexuelle, et davantage de femmes enceintes sont séropositives.

Les pays les plus touchés ont un faible taux de croissance démographique, taux qui risque de diminuer encore en raison de l'épidémie, avec des effets à prévoir sur tous les aspects de la société, depuis le marché du travail et les systèmes de santé jusqu'à la croissance économique et la stabilité sociale. Bien que la législation de la plupart des pays de la CEI interdise de licencier une personne séropositive, la discrimination liée au VIH/SIDA dans le monde du travail est patente, comme en témoigne l'obligation de subir un test de dépistage du virus instituée dans différents secteurs économiques, ainsi que le nombre de licenciements dus au diagnostic de la séropositivité chez les intéressés. Malgré cela, très peu de travailleurs alertent les syndicats ou saisissent la justice.

Le bureau de Moscou a, pour la première fois en décembre 2001, traité du VIH/SIDA sous l'angle du travail lors d'un séminaire tripartite de haut niveau tenu à l'échelon sous-régional dans les pays de la CEI. L'OIT a également incité la Fédération de Russie à inclure le monde du travail dans son programme de lutte contre le VIH/SIDA par le biais de réunions du partenariat transatlantique contre le VIH/SIDA. Dans d'autres pays de la CEI, l'OIT a organisé des consultations tripartites de haut niveau afin de favoriser l'adoption de mesures sur le VIH/SIDA au travail et de sensibiliser à la question. Afin d'améliorer les matériels d'information et d'éducation disponibles dans la sous-région, une nouvelle page réservée au VIH/SIDA a été créée en 2002 sur le site Internet du bureau de Moscou et une série de publi-

cations et de brochures ont été élaborées sur ce sujet. Un projet financé par les Etats-Unis sur l'information des travailleurs au sujet du VIH/SIDA a débuté à Moscou et dans la région de Mourmansk (Fédération de Russie), et des activités de sensibilisation ont été menées en Ukraine sur la prévention du VIH/SIDA. La traduction et la publication du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail dans les langues de la sous-région permettra également de mieux faire comprendre l'approche préconisée dans ce domaine par l'OIT et la nécessité d'associer les partenaires sociaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et mesures de lutte contre cette épidémie.

4. L'avenir

Ce dernier chapitre passe brièvement en revue plusieurs des défis auxquels doivent faire face les mandants de la région. A une époque où les intérêts économiques semblent souvent primer sur les objectifs humains et sociaux, qui s'inscrivent dans une perspective à plus long terme, il est important pour l'OIT, de concert avec ses mandants et, si possible, en synergie avec d'autres politiques et programmes régionaux, notamment ceux de l'UE, de veiller à ce que davantage de poids et de crédit soit accordé à l'Agenda du travail décent aux niveaux international et national, ce qui contribuera à plus de stabilité et à un développement plus durable et ce qui renforcera la dimension sociale de la mondialisation. Cela signifie que l'OIT doit encore améliorer son image et faire entendre plus largement sa voix dans les discussions qui ont un effet important sur les politiques, resserrer ses alliances avec les organismes et décideurs qui exercent une influence, de l'échelon mondial à l'échelon local, et rendre plus cohérentes ses activités de soutien à ses mandants. Elle mènera des efforts en ce sens aux niveaux régional et sous-régional, notamment en mettant en œuvre des programmes d'activités multisectoriels cohérents dans le cadre des programmes par pays pour un travail décent, par lesquels elle s'emploiera à mieux coordonner les aides reçues des donateurs et à trouver un meilleur équilibre entre les divers aspects du travail décent; elle poursuivra aussi ses actions de sensibilisation et de communication au profit des mandants et des donateurs dans toute la région.

Certains thèmes, analysés plus en détail dans le volume II, intéressent l'ensemble de la région:

- nécessité d'une mondialisation équitable qui permette une répartition plus égale des retombées de la croissance et qui évite que le changement ait pour les groupes vulnérables un coût disproportionné;
- nécessité d'une meilleure gouvernance dans les domaines de la protection sociale et de l'emploi;
- conséquences du vieillissement de la population pour les régimes de pensions et les politiques de l'emploi;
- nécessité de sensibiliser chacun aux questions d'égalité entre les sexes et d'adopter une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes, notamment en ce qui concerne la réforme des pensions, la législation du travail et la politique de l'emploi;
- renforcement du dialogue social et de la participation des partenaires sociaux pour que les politiques et mesures en vigueur soient adaptées

aux besoins réels de la population et jouissent d'un soutien suffisamment large pour pouvoir s'inscrire dans la durée.

D'autres enjeux dans les grands domaines prioritaires, dont certains relèvent du niveau sous-régional, sont présentés ci-après.

4.1. *Emploi*

Les changements concernant la relation de travail doivent être appréhendés de manière équilibrée: il s'agit de concilier dans toute la mesure possible la flexibilité nécessaire sur les marchés du travail et un niveau de sécurité suffisant pour les travailleurs (la «flexicurité»), afin d'éviter la polarisation de la main-d'œuvre et de maintenir le niveau de cohésion sociale voulu. Il importe en outre de multiplier les synergies, d'intégrer développement économique et développement social, et de promouvoir les politiques du marché du travail et les programmes de développement économique qui favorisent l'emploi aux niveaux régional et local. Il faut promouvoir l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT afin qu'il serve effectivement à l'élaboration de stratégies et programmes nationaux pour l'emploi.

L'acquisition de connaissances tout au long de la vie doit être encouragée, sur la base d'une plus grande coopération entre les divers acteurs concernés. Il s'agit de rendre les formations plus efficaces en les adaptant aux besoins; il s'agit aussi d'améliorer les possibilités et les conseils offerts aux personnes qui souhaitent se perfectionner en vue de meilleures perspectives d'emploi. La formation devra être mieux adaptée aux besoins des groupes particulièrement exposés au sous-emploi et au chômage.

Il faut mettre en place des plans nationaux pour stimuler le développement des PME, améliorer les conditions dans le secteur informel et accroître les perspectives d'emploi des jeunes des deux sexes, en mettant l'accent sur la qualité des postes proposés. En particulier, ces plans devraient, par une adaptation de la législation et l'élimination des obstacles administratifs, aider les PME et les initiatives de microfinancement à se développer.

Bien qu'il soit garanti par la loi, le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est mal appliqué dans la réalité. C'est ce qui ressort, entre autres, des écarts de salaires pour des emplois d'égale valeur, de la féminisation de certaines branches, du faible pourcentage de femmes aux postes de responsabilité et du traitement inégal réservé aux femmes dans les régimes de retraite obligatoires gérés par le secteur privé. Il importe de dénoncer les formes tant anciennes que nouvelles de discrimination dont les femmes sont victimes. Il faudrait renforcer la capacité des pouvoirs publics et des partenaires sociaux d'intégrer le principe de l'égalité entre les sexes dans toutes leurs politiques. A l'image de la Stratégie européenne pour l'emploi et de la politique égalitaire préconisée par l'OIT, il conviendra d'opter pour une démarche à deux volets, associant la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes et l'adoption de mesures spécifiques pour des groupes cibles bien définis. Le fossé existant entre hommes et femmes face à l'emploi pourra être traité, par exemple, par des activités d'orientation professionnelle adaptées aux besoins des deux sexes ainsi que par d'autres politiques actives du marché du travail visant à éliminer les stéréotypes sexistes et la ségrégation professionnelle. Il faudra aussi s'attacher à supprimer les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder à des postes à responsabilité.

Compte tenu des résultats relativement médiocres de l'Europe du Sud-Est en matière d'emploi, il faut promouvoir la croissance économique et les investissements étrangers pour remédier aux problèmes suivants: taux d'em-

ploi faibles, notamment pour les hommes, les jeunes et les personnes âgées; précarisation des emplois; taux de chômage élevés; proportion très importante de chômeurs de longue durée; grande disparité régionale en matière de chômage; forts taux de chômage et d'inactivité de certains groupes sociaux défavorisés; incidence importante de l'emploi informel et de la pauvreté.

Les pays de la CEI sont de plus en plus poussés à poursuivre la diversification de leur économie et la restructuration socialement responsable de leurs entreprises afin d'attirer les investissements directs étrangers, de permettre aux entreprises créatrices d'emplois d'accéder au capital, d'améliorer la productivité et d'accroître la compétitivité. Cela risque de se traduire par une aggravation du chômage et un accroissement du nombre de pauvres, pour qui il faudra mettre sur pied des politiques et des programmes de reconversion, de création d'emplois et de protection sociale.

4.2. Protection sociale

Toute réforme de la sécurité sociale devrait se fonder sur un consensus tripartite solide et sur le renforcement du dialogue social concernant l'évolution future de la politique de sécurité sociale.

Les déséquilibres existant entre les sexes au chapitre des régimes de pensions doivent être rectifiés, et les très graves inégalités touchant aux comptes d'épargne individuels gérés par le secteur privé exigent une attention beaucoup plus grande de la part des responsables.

Plusieurs pays devront continuer de réformer leur système d'aide sociale ciblée compte tenu des problèmes posés par une situation de pauvreté durable et de la nécessité de mettre en place des politiques actives du marché du travail.

Les pays qui ont privatisé leurs régimes de pensions constatent que la période de transition a un coût élevé. Son importance et sa durée devront faire l'objet d'analyses actuarielles et un dialogue social devra être engagé pour trouver des moyens d'absorber ce coût. Il convient de réglementer les frais de gestion des caisses de retraite privées et de prendre des mesures pour accroître la concurrence et la transparence sur le marché des organismes de retraite privés.

Les pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI devront améliorer la gouvernance et l'efficacité de leurs régimes de protection sociale, notamment au chapitre de la perception des cotisations, tout en revoyant leur stratégie pour que les mesures de protection sociale profitent aussi aux travailleurs qui n'en bénéficient pas encore. Des actions de renforcement des capacités devront être menées dans ces pays à l'intention des partenaires sociaux dans les domaines relatifs à la sécurité sociale.

Les efforts de sensibilisation aux problèmes de sécurité et de santé au travail devront encore se développer, et il faudra améliorer la formation des travailleurs pour qu'ils soient mieux à même de participer aux systèmes de gestion de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail. Par ailleurs, le développement des services de sécurité et de santé pour les employeurs devrait favoriser un changement de mentalité radical en faveur d'une culture de la sécurité centrée sur la prévention. Il faudra moderniser les mécanismes d'indemnisation et faire en sorte qu'ils soient davantage liés aux progrès accomplis en matière de sécurité et de santé au travail.

L'octroi d'indemnités en contrepartie de l'exécution d'un travail dangereux va à l'encontre des principes de prévention et de maîtrise des risques

professionnels défendus par l'OIT et l'UE. Pour y mettre fin, il faudra revoir et réformer la législation, mais aussi changer radicalement des comportements profondément ancrés. Il faudra continuer à améliorer les conditions de travail, d'autant plus que des techniques et des équipements anciens et dépassés continuent d'être en usage et que le secteur informel prend une importance croissante.

Des efforts devront être engagés pour aider les travailleurs à concilier vie professionnelle et vie familiale. Les politiques destinées à augmenter les taux d'emploi et à intégrer les inactifs dans le marché du travail auront davantage de chances d'aboutir lorsqu'il sera plus facile aux femmes et aux hommes de mener de front leurs tâches professionnelles et leur vie familiale. C'est pourquoi il importe de prévoir en nombre suffisant des installations d'accueil convenables pour les enfants et les personnes âgées, et de promouvoir les mécanismes d'aménagement du temps de travail et les formules de travail à temps partiel. Des moyens devront être trouvés pour inciter les hommes à prendre une plus grande part des responsabilités familiales.

Il y a lieu d'analyser plus en profondeur et de reconnaître plus largement les liens existant entre les migrations motivées par la recherche d'un emploi, l'économie informelle, les spécificités liées au sexe et les causes du travail des enfants. Il est urgent de mettre fin à l'exploitation des travailleurs migrants et à la traite d'êtres humains. Les facteurs liés aux migrations de travailleurs, y compris la question des envois de fonds, devraient également être étudiés lors de l'examen du cadre interrégional de sécurité sociale de la CEI.

Des mesures complémentaires de sensibilisation au coût économique et social du VIH/SIDA pour la population active sont également nécessaires.

4.3. Droits au travail et dialogue social

Dans la pratique, les règles et garanties les plus fondamentales concernant la liberté d'association, telles qu'elles sont énoncées dans les conventions n^{os} 87 et 98, ne sont pas encore complètement respectées dans plusieurs pays de la région.

Une aide devrait être fournie pour les réformes juridiques et institutionnelles nécessaires à l'instauration d'un véritable dialogue social. Par exemple, il conviendra de renforcer le rôle des institutions nationales tripartites et d'améliorer leur fonctionnement pour que les partenaires sociaux participent effectivement et en permanence à l'élaboration de la législation sociale et du travail et à la formulation des politiques correspondantes. Le dialogue social au niveau sectoriel devrait être encouragé, de même que les mécanismes de consultation des travailleurs au sein des entreprises et les organes de règlement des conflits du travail.

La réforme continue de la législation du travail, de concert avec les partenaires sociaux et à la lumière des normes de l'OIT et des bonnes pratiques en vigueur dans les Etats Membres, doit s'accompagner du renforcement des mécanismes d'application de la loi. Il conviendra d'adopter de nouvelles lois et de constituer des caisses de garantie des salaires pour remédier au problème posé par le non-versement des rémunérations dans certains pays de la région.

Les taux de ratification des normes internationales du travail, notamment des conventions fondamentales de l'OIT, sont généralement élevés dans la plupart des pays de la région mais certains pays n'ont pas encore fait le nécessaire pour pouvoir se plier complètement aux mécanismes de contrôle de l'OIT. Cela est notamment vrai des rapports.

Dans certains pays, des critères de représentativité devront être arrêtés pour les organisations d'employeurs comme pour les organisations de travailleurs.

Il demeure nécessaire d'améliorer le cadre juridique des organisations d'employeurs en précisant le rôle respectif de ces organisations et des chambres de commerce, en s'assurant que les négociations collectives sont libres et en permettant de déduire de l'impôt les cotisations aux organisations d'employeurs. Pour ces organisations, les priorités sont les suivantes: développer et rationaliser les associations de branche, améliorer les services aux membres et renforcer leur capacité de participer au débat et de proposer de nouvelles approches concernant la réforme du marché du travail et des retraites, l'emploi des jeunes, l'emploi des personnes âgées, la sécurité et la santé au travail, et l'égalité entre les sexes.

Il faudra aider les syndicats à augmenter leurs effectifs et à renforcer leur représentativité. Leurs campagnes de recrutement devront viser les entreprises privées émergentes, les PME, le vaste secteur informel, les femmes et les jeunes.

Les représentants syndicaux ont impérativement besoin d'un soutien technique pour acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour participer aux discussions sur la réduction de la pauvreté, les politiques de promotion de l'emploi et de formation, les réformes de la sécurité sociale, la sécurité et la santé au travail, les migrations, la traite d'êtres humains et le rôle des entreprises transnationales dans la mondialisation.

Les partenaires sociaux devront s'engager d'une manière plus résolue à faire en sorte qu'un traitement égal soit réservé aux femmes et aux hommes sur le marché du travail, et notamment à réduire les écarts de salaires et la ségrégation professionnelle. A cet égard, il est indispensable de renforcer la position des femmes, encore trop faible, au sein des organisations d'employeurs et de travailleurs. Une représentation plus équilibrée entre les deux sexes devra être recherchée dans les organismes qui participent au dialogue social, lesquels devront accorder une plus grande attention aux questions de parité.

Le travail des enfants est relativement limité en Europe par rapport à d'autres régions. Toutefois, en Europe orientale et centrale et dans la CEI, beaucoup d'enfants issus de familles pauvres se voient obligés de travailler. C'est une répercussion de la transition vers l'économie de marché. L'augmentation, dans ces pays, du nombre d'enfants qui travaillent dans la rue et dans l'agriculture, en particulier des enfants provenant de groupes marginalisés comme les Tsiganes, pose un problème qui appelle une réponse.

Il faudra redoubler d'efforts, dans les pays d'origine comme dans les pays de destination, pour prévenir la traite d'êtres humains et le travail forcé. Plusieurs méthodes devront être employées: renforcer la coopération entre les organismes d'application de la loi et les institutions du marché du travail; accentuer les efforts concernant les facteurs de la demande et les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs de l'économie; mobiliser les partenaires sociaux, notamment les organisations d'employeurs, afin qu'ils interviennent davantage dans les programmes nationaux de lutte contre la traite d'êtres humains.



Annexe statistique

Tableau 1. Classement des pays d'Europe et d'Asie centrale selon l'indicateur du développement humain du PNUD

Rang dans la région		Rang au niveau mondial		Espérance de vie à la naissance		Taux d'alphabétisation des adultes	
		1998	2002	1998	2002	1998	2002
1	Norvège	2	1	78,3	78,9	99	*
2	Suède	6	2	78,7	80	99	*
3	Pays-Bas	8	5	78	78,3	99	*
4	Belgique	7	6	77,3	78,7	99	*
5	Islande	5	7	79,1	79,7	99	*
6	Irlande	18	10	76,6	76,9	99	*
7	Suisse	13	11	78,8	79,1	99	*
8	Royaume-Uni	10	12	77,3	78,1	99	*
9	Finlande	11	13	77	77,9	99	*
10	Autriche	16	14	77,1	78,5	99	*
11	Luxembourg	17	15	76,8	78,3	99	*
12	France	12	16	78,2	78,9	99	*
13	Danemark	15	17	75,7	76,6	99	*
14	Allemagne	14	19	77,3	78,2	99	*
15	Espagne	21	20	78,1	79,2	97,7	97,7
16	Italie	19	21	78,3	78,7	98,3	98,5
17	Israël	23	22	77,9	79,1	95,7	95,3
18	Grèce	25	24	78,2	78,2	96,9	97,3
19	Portugal	28	26	75,5	76,1	91,4	92,5
20	Slovénie	29	27	74,6	76,2	99,6	99,7
21	Chypre		30		78,2	96,8	96,8
22	Malte	27	31	77,3	78,3	91,5	92,6
23	République tchèque		32		75,3		
24	Estonie	46	36	69	71,6	99	99,8
25	Pologne	44	37	72,7	73,8	99,7	99,7
26	Hongrie		38	71,1	71,7	99,5	99,3
27	Lituanie	52	41	70,2	72,5	99	99,6
28	Slovaquie	40	42	73,1	73,6	99,7	99,7
29	Croatie	49	48	72,8	74,1	98	98,1
30	Lettonie	63	50	68,7	70,9	99,8	99,7
31	Bulgarie	60	56	71,3	70,9	98,2	98,6
32	Fédération de Russie	62	57	66,7	66,7	99,5	99,6
33	Ex-République yougoslave de Macédoine		60		73,5		96
34	Bélarus	57	62	68,1	69,9	99,5	99,7
35	Albanie	94	65	72,9	73,6	83,5	98,7
36	Bosnie-Herzégovine		66		74		94,6
37	Roumanie	64	69	70,2	69,5	97,9	97,3
38	Ukraine	78	70	69,1	69,5	99,6	99,6
39	Kazakhstan	73	78	67,9	66,2	99	99,4

Suite

Rang dans la région	Rang au niveau mondial		Espérance de vie à la naissance		Taux d'alphabétisation des adultes	
	1998	2002	1998	2002	1998	2002
40 Arménie	93	82	70,7	72,3	98,2	99,4
41 Turquie		88		70,4	86,5	
42 Turkménistan	100	86	65,7	66,9	98,8	98,8
43 Azerbaïdjan	90	91	70,1	72,1	99	97
44 Géorgie	70	97	72,9	73,5	99	100
45 Ouzbékistan	106	107	67,8	69,5	88	99,3
46 Kirghizistan	98	110	68	68,4	97	97
47 République de Moldova	102	113	67,8	68,8	98,6	99
48 Tadjikistan	110	116	67,5	69,6	99	99,5

Note: Chiffres non disponibles pour la Serbie-et-Monténégro et Saint-Marin.

* Pour le calcul de l'IDH, une valeur de 99 pour cent a été utilisée.

Source: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): *Rapport mondial sur le développement humain 2004* (Paris, Economica, 2004).

Tableau 2. Croissance annuelle réelle du PIB (évolution en pourcentage)

Pays	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*
Albanie	7,7	6,5	4,7	6	6	
Allemagne	2,9	0,8	0,2	-0,1	1,6	1,8
Arménie	5,9	9,6	12,9	13	7	
Autriche	3,4	0,8	1,4	0,9	1,9	2,5
Azerbaïdjan	11,1	9,9	10,6	11,2	9	
Bélarus	5,8	4,7	5	6,8	6-7	
Belgique	3,8	0,6	0,7	0,8	1,8	2,3
Bosnie-Herzégovine	5,4	4,5	3,7	3,2	4	
Bulgarie	5,4	4,1	4,8	4,8	5,3	
Chypre	5	4	2	2	3,4	4,2
Croatie	2,9	4,4	4,6	4,7	5	
Danemark	2,8	1,6	1	0,8	2	2,3
Espagne	4,2	2,8	2	2,3	2,9	3,3
Estonie	7,3	6,5	6	4,4	5,6	5,1
Ex-République yougoslave de Macédoine	4,5	-4,5	0,9	3,1	3-4	
Finlande	5,1	1,1	2,3	1,5	2,5	2,7
France	3,8	2,1	1,2	0,1	1,7	2,3
Géorgie	1,8	4,8	5,5	8,6	4,5	
Grèce	4,4	4	3,8	4,7	4,2	3,4
Hongrie	5,2	3,8	3,5	2,9	3,2	3,4
Irlande	10,1	6,2	6,9	1,6	3,7	4,9
Islande	5,5	3	0			
Israël	6,4	-0,9	-0,8	1,2		
Italie	3,1	1,8	0,4	0,3	1,5	1,9
Kazakhstan	9,8	13,2	9,9	9,1	7	
Kirghizistan	5,4	5,3		6,7	4,1	
Lettonie	6,8	7,9	6,1	6	5,2	5,7
Lituanie	4	6,5	6,8	6,6	5,7	6,1
Luxembourg	9,1	1,2	1,3	1,2	1,9	2,8
Malte	6,4	-1,2	1,7	0,7	2,8	3,4
Moldova, République de	2,1	6,1	7,8	6,3	5	
Norvège	2,8	1,9	1	1	2,1	2,7
Ouzbékistan	4	4,5	4,2	5	6	
Pays-Bas	3,5	1,2	0,2	-0,9	0,6	2
Pologne	4	1	1,4	3,3	4,2	4,8
Portugal	3,4	1,7	0,4	-0,8	1	2
Roumanie	2,1	5,7	4,9	4,8	5,5	
Royaume-Uni	3,8	2,1	1,7	2	2,8	2,9
Russie, Fédération de	10	5,1	4,7	7,3	5,5	
Serbie-et-Monténégro	6,4	5,5	3,8	1	3-4	
Slovaquie	2	3,8	4,4	3,8	4,1	4,3

Suite

Pays	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*
Slovénie	4,1	2,9	2,9	2,1	3,1	3,7
Suède	4,3	0,9	1,9	1,4	2,2	2,6
Suisse	3,7	1	0,2	-0,5		
Tadjikistan	8,3	10,2	9,5	10,2	8	
République tchèque	3,3	3,1	2	2,2	2,6	3,3
Turkménistan**	18,6	20,7	19,8	17		
Turquie	7,4	-7,5	7,8	5,1		
Ukraine	5,9	9,2	5,2	8,5	4,8	

Note: Chiffres non disponibles pour Saint-Marin.

* Prévisions.

** Les chiffres concernant le Turkménistan doivent être considérés avec précaution. Notamment, les procédures de déflation utilisées pour calculer les taux de croissance officiels sont mal documentées et la fiabilité de ces chiffres est discutable.

Source: CEE (2004): *Economic survey of Europe, 1/2004* (New York/Genève); Commission des Communautés européennes (2004), Prévisions économiques du printemps 2004.

Tableau 3. PIB par habitant, PPA (dollars internationaux courants)

Pays	1998	1999	2000	2001	2002
Albanie	2 939	3 226	3 541	3 738	3 973
Bosnie-Herzégovine	4 483	4 986	5 157	5 345	5 538
Croatie	8 180	8 415	8 983	9 462	9 967
Ex-République yougoslave de Macédoine	5 686	6 028	6 508	6 232	6 262
Islande	25 015	26 158	28 553	29 715	29 614
Israël	17 973	18 276	20 055		
Norvège	33 162	33 139	34 807	35 433	36 047
Suisse	26 011	26 722	27 791	28 204	28 359
Turquie	5 816	5 642	6 189	5 790	6 176
Chypre	14 600	15 573	16 948	17 725	
Estonie	8 707	8 946	10 183	10 959	11 712
Hongrie	10 619	11 289	12 228	12 656	13 129
Lettonie	6 350	6 846	7 544	8 241	8 965
Lituanie	7 932	8 019	8 638	9 324	10 015
Malte	15 121	15 486	17 835	16 817	
Pologne	8 571	9 113	9 844	10 021	10 187
République tchèque	14 501	12 923	13 868	14 495	15 148
Slovaquie	10 255	10 694	11 345	11 781	12 426
Slovénie	14 156	15 139	16 486	17 137	17 748
Bulgarie	5 304	5 528	6 168	6 625	6 909
Roumanie	5 378	5 448	5 661	6 024	6 326
Allemagne	23 360	24 282	25 807	26 146	26 324
Autriche	24 676	26 121	27 727	28 150	28 611
Belgique	23 153	24 307	26 021	26 412	26 695
Danemark	25 957	26 975	28 962	29 386	29 975
Espagne	17 487	18 516	19 801	20 279	20 697
Finlande	21 751	22 888	24 968	25 333	25 859
France	22 383	23 381	25 126	25 749	26 151
Grèce	14 297	15 188	16 446	17 406	18 184
Irlande	22 539	26 128	30 260	32 397	32 960
Italie	22 415	23 167	24 701	25 181	25 570
Luxembourg	42 193	46 941	55 443	56 022	56 546
Pays-Bas	24 581	25 356	26 853	27 228	27 275
Portugal	15 075	15 891	17 115	17 595	17 808
Suède	21 394	22 710	24 293	24 924	25 315
Royaume-Uni	21 924	23 069	24 466	25 141	25 672
Arménie	2 000	2 152	2 338	2 598	2 957
Azerbaïdjan	1 943	2 129	2 573	2 824	3 115
Bélarus	4 098	4 335	4 766	5 052	5 344
Géorgie	1 680	1 757	1 934	2 053	2 190
Kazakhstan	3 513	3 813	4 565	5 225	5 769

Suite

Pays	1998	1999	2000	2001	2002
Kirghizistan	1 349	1 427	1 546	1 598	1 572
Moldova, République de	1 251	1 238	1 278	1 346	1 431
Ouzbékistan	1 336	1 404	1 502	1 561	1 611
Fédération de Russie	5 918	6 533	7 260	7 653	7 926
Tadjikistan	666	707	795	850	916
Turkménistan	2 484	2 906	3 481	4 104	4 622
Ukraine	3 547	3 674	4 071	4 459	4 714

Note: Chiffres non disponibles pour la Serbie-et-Monténégro et Saint-Marin.

Source: Banque mondiale (2004): Indicateurs du développement mondial.

Tableau 4. Taux de chômage, 1995/2000-2003

Pays	1995	2000	2001	2002	2003
Albanie	12,9*	16,8*	16,4*	15,8*	15,2
Allemagne	8,1	7,8	7,8	8,6	10,3
Arménie	6,7*	11,7*	10,4*	9,4*	10,1*
Autriche	3,4	3,6	3,6	4	4,3
Azerbaïdjan	0,8*	1,2*	1,3*	1,3*	1,4*
Bélarus	2,9*	2,1*	2,3*	3*	3,1*
Belgique	9,3	7	6,6	6,9	12,3*
Bosnie-Herzégovine (1)		39,4*	39,9*	42,7*	
Bulgarie	15,7	16,3	19,4	17,6	13,7
Chypre	2,6*	4,9	4	3,3	4,1
Croatie	14,5*	16,1	15,8	14,8	14,3
Danemark	7	4,5	4,2	4,3	5,5
Espagne	22,7	13,9	10,5	11,4	11,3
Estonie	9,7	13,6	12,6	10,3	10
Ex-République yougoslave de Macédoine	35,6*	53,7*	30,5	31,9	36,7
Finlande	15,5	9,8	9,1	9	9,0
France	11,6	10	8,8	8,9	9,7
Géorgie		10,8	11	12,3	11,5
Grèce	9,1	11,1	10,2	9,6	
Hongrie	10,2	6,4	5,7	5,8	5,3
Irlande	12,2	4,3	3,7	4,2	
Islande	4,9	2,3	2,3	3,2	3,4*
Israël	6,9	8,8	9,4	10,3	10,7
Italie	11,4	10,5	9,5	9	8,7
Kazakhstan	2,1*	3,7*	10,4	9,3	
Kirghizistan	50,4*			12,5	
Lettonie	18,9	14,4	13,1	12	10,7
Lituanie	17,1	16,4	17,4	13,8	12,4
Luxembourg	2,9	2,3	1,8	2,6	3,8*
Malte	3,7*	6,5	6,5	6,8	7,9
Moldova, République de	1*	8,5	7,3	6,8	7,9
Norvège	4,9	3,4	3,4	3,9	4,5
Ouzbékistan (1)	0,3*	0,4*	0,4*	0,4*	
Pays-Bas	7	3,3	2,7	3,1	3,4*
Pologne	13,3	16,1	18,2	19,9	19,6
Portugal	7,2	3,9	4,1	5,1	6,3
Roumanie	8	7,1	6,6	8,4	
Royaume-Uni	8,6	5,5	4,8	5,1	4,8
Fédération de Russie	9,5	9,8	8,9	8,6	
Serbie-et-Monténégro	13,4	12,6	12,8	13,8	
Slovaquie	13,1	18,8	19,3	18,6	17,5

Suite

Pays	1995	2000	2001	2002	2003
Slovénie	7,4	7,2	5,9	5,9	6,6
Suède	9	5,8	5	5,2	4,9
Suisse	3,3	2,7	2,5	2,9	4,1
Tadjikistan ¹	2*	2,7*	2,3*	2,4*	
République tchèque	4	8,8	8,1	7,3	4,1
Turkménistan	31*				
Turquie	7,5	6,6 2	8,5	10,6	
Ukraine	5,6	11,7	11,1	10,2	9,1

¹ CEE (2004a): *Economic survey of Europe 1/2004* (New York/Genève).

* Chômage enregistré (ne provenant pas de données issues d'enquêtes sur la population active).

Source: BIT: Indicateurs clés du marché du travail et base de données LABORSTA (<http://laborsta.ilo.org>).

Tableau 5. Appartenance à des organisations internationales ou aux structures régionales de coopération

Pays	OSCE	Conseil de l'Europe	OCDE	UE	OMC	CEI	Bénéficiaires du Pacte de stabilité	EEU	CEE	GOUAM
Albanie	X	X			X		X			
Allemagne	X	X	X	X	X					
Arménie	X	X			X	X				
Autriche	X	X	X	X	X					
Azerbaïdjan	X	X				X				X
Bélarus	X					X			X	
Belgique	X	X	X	X	X					
Bosnie-Herzégovine	X	X					X			
Bulgarie	X	X			X		X			
Chypre	X	X		X	X					
Croatie	X	X			X		X			
Danemark	X	X	X	X	X					
Espagne	X	X	X	X	X					
Estonie	X	X		X	X					
Ex-République yougoslave de Macédoine	X	X			X		X			
Finlande	X	X	X	X	X					
France	X	X	X	X	X					
Géorgie	X	X			X	X				X
Grèce	X	X	X	X	X					
Hongrie	X	X	X	X	X					
Irlande	X	X	X	X	X					
Islande	X	X	X		X					
Israël					X					
Italie	X	X	X	X	X					
Kazakhstan	X					X		X	X	
Kirghizistan	X				X	X			X	
Lettonie	X	X		X	X					
Lituanie	X	X		X	X					
Luxembourg	X	X	X	X	X					
Malte	X	X		X	X					
Moldova, République de	X	X			X	X	X			X
Norvège	X	X	X		X					
Ouzbékistan	X					X				X
Pays-Bas	X	X	X	X	X					
Pologne	X	X	X	X	X					
Portugal	X	X	X	X	X					
Roumanie	X	X			X		X			
Royaume-Uni	X	X	X	X	X					
Fédération de Russie	X	X				X		X	X	

Suite

Pays	OSCE	Conseil de l'Europe	OCDE	UE	OMC	CEI	Bénéficiaires du Pacte de stabilité	EEU	CEE	GOUAM
Saint-Marin	x	x								
Serbie-et-Monténégro	x	x					x			
Slovaquie	x	x	x	x	x					
Slovénie	x	x		x	x					
Suède	x	x	x	x	x				x	
Suisse	x	x	x		x					
Tadjikistan	x					x				
République tchèque	x	x	x	x	x					
Turkménistan	x					x				
Turquie	x	x	x		x					
Ukraine	x	x				x		x		x

Note: CEE: Communauté économique eurasienne. EEU: Espace économique unique GOUAM: Géorgie, Ouzbékistan, Ukraine, Arménie, République de Moldova.

Tableau 6. Dépenses de l'OIT dans des programmes de coopération technique en Europe par source de financement, 1995-2003 (en milliers de dollars)

Source de financement	1995	1996	1997	1998	1999*	2000	2001	2002	2003
PNUD	956	1 127	2 755	2 482	2 545	1 917	1 448	1 953	2 646
Fonds fiduciaires et multi-bilatéraux	6 824	4 553	2 627	2 275	2 655	2 564	3 194	5 005	5 162
FNUAP					21				
Budget ordinaire de l'OIT	1 033	392	1 422	482	1 631	727	1 306	632	985
Total	8 814	6 072	6 804	5 238	6 852	5 208	5 948	7 589	8 793
Taux de croissance annuel (%)		-31,1	12,1	-23	30,8	-24	14,2	27,6	15,9
Part (%) de l'Europe dans les dépenses totales de l'OIT au titre de la coopération technique	7,8	6,2	6,3	5,6	7,1	5,7	4,9	6,5	6,4

* Le total pour 1999 comprend des dépenses estimées à 293 000 dollars engagées par le PNUD et dont le BIT a été informé après la clôture des comptes (ventilées par source de financement).

Tableau 7. Dépenses de l'OIT dans des programmes de coopération technique en Europe par type d'assistance, 1995-2003 (en milliers de dollars)

Type	1995	1996	1997	1998	1999*	2000	2001	2002	2003
Experts	4 079	3 368	2 582	2 795	2 794	2 323	2 489	2 695	3 123
Formation	3 265	1 684	1 815	1 190	1 763	1 139	1 675	1 736	1 955
Équipement et autres	1 469	1 019	2 407	1 254	2 003	1 746	1 784	3 158	3 715
Total	8 814	6 072	6 804	5 238	6 852	5 208	5 948	7 589	8 793

* Le total pour 1999 comprend des dépenses estimées à 293 000 dollars engagées par le PNUD et dont le BIT a été informé après la clôture des comptes (pas de ventilation par type d'assistance).

Tableau 8. Approbations pour le programme multi-bilatéral 2000-03, y compris les fonds fiduciaires directs, à l'exclusion des experts associés

Source	Approbations* (dollars)			
	2000	2001	2002	2003
Allemagne	563 582	594 911	3 533 658	50 144
Autriche	0	0	0	150 000
Belgique	39 039	0	0	0
Belgique (Flandres)	0	0	327 021	557 588
Canada	0	0	0	86 840
Danemark	0	0	0	0
Etats-Unis	0	2 228 119	500 000	5 200 000
Finlande	0	84 856	263 712	0
FNUAP	-3 915	50 000	0	0
FNUPI	0	0	0	24 360
Fonds fiduciaires directs	152 100	82 614	0	98 363
France	506 993	550 355	1 795 419	1 439 522
HCR	20 329	0	0	0
Irlande	0	0	0	662 295
Italie**	3 504 568	768 021	592 126	833 219
Luxembourg	140 000	92 547	0	0
MINUK	0	46 481	0	0
Norvège	89 787	0	99 469	0
ONUSIDA	0	0	0	59 000
Pays-Bas	0	0	598 000	1 071 071
PNUD	1 728 806	435 318	2 949 727	499 277
Portugal	0	36 556	0	0
Suisse	0	217 991	40 564	227 510
Union européenne	0	0	0	427 632
Autres	27 974	35 000	0	0
Total – région européenne	6 769 263	5 222 769	10 699 696	11 386 821
Total – donateurs toutes régions	134 667 000	154 572 000	176 414 000	150 826 000

* Fonds qu'un donateur accepte de donner à l'OIT au titre des activités de la coopération technique pour une certaine période allant habituellement de un à cinq ans. Le montant total est inscrit comme approbation l'année au cours de laquelle l'accord du donateur est communiqué.

** Ces chiffres ne comprennent pas la contribution de l'Italie au Centre international de formation de l'OIT à Turin.

Tableau 9. Dépenses pour le programme multi-bilatéral par donateur, 2000-03.

Source	Dépenses* (dollars)			
	2000	2001	2002	2003
Allemagne	589 515	767 718	913 793	1 087 570
Autriche	0	0	0	73 658
Banques	107 221	78 689	12 419	3 188
Belgique	5 827	24 966	3 051	0
Belgique (Flandres)	0	0	0	334 463
Canada	0	0	0	1 835
Etats-Unis	92 281	367 811	929 486	1 113 216
Finlande	183 756	123 351	217 125	89 197
FNUPI	0	0	0	13 394
Fonds fiduciaires directs	103 837	88 777	0	6 284
France	38 130	320 557	372 855	192 322
Irlande	0	0	0	47 680
Italie	312 619	928 506	1 857 008	898 813
Japon	0	0	7 240	93 025
Luxembourg	341 338	196 716	187 194	15 694
Norvège	58 675	22 405	26 382	63 096
ONUSIDA	0	0	0	22 684
Pays-Bas	581 361	226 834	168 876	270 301
PNUD	1 917 330	1 447 951	1 952 754	2 646 012
Portugal	0	0	0	22 684
Suède	106 800	25 500	9 960	0
Suisse	16 919	21 614	227 453	197 837
UNDAC	8 719	0	0	0
Autres	16 692	0	67 550	19 739
Total – région européenne	4 481 020	4 641 695	6 957 445	7 808 215
Total – monde entier	82 508 000	101 779 000	107 537 000	119 681 000

* Montant des fonds effectivement dépensés pendant une année donnée.

Bibliographie

- Afford, C. W., 2003: *Corrosive reform: Failing health systems in Eastern Europe* (Genève, BIT/ISP).
- Auer, P. et Cazes, S. (dir. de publication), 2003: *Employment stability in an age of flexibility* (Genève, BIT).
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 2003: *Transition Report 2003: Integration and regional cooperation* (Londres).
- 2004: *Transition Report-Update 2004* (Londres).
- Banque mondiale, 2003: *Rapport annuel 2003* (Washington).
- BIT et CE, 2002: *Vocational rehabilitation and training in EU accession countries*, rapport d'un séminaire organisé à Heidelberg, 26-29 mai 2001 (Genève).
- BIT, 2003a: *Key indicators of the labour market 2003* (Genève).
- 2003b: *Minimum income schemes in Europe* (Genève).
- 2004a: *Global employment trends* (janvier 2004) (Genève).
- 2004b: *Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT*, rapport du Directeur général sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (Genève).
- 2004c: *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (Genève).
- 2004d: *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, Conférence internationale du Travail, 92^e session, Genève, 2004.
- Bronstein, A., 2003: *Labour law reform in EU candidate countries: Achievements and challenges* (Genève, BIT), Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail.
- 2003: *Social dialogue and ageing in EU accession countries*, Conférence sous-régionale de haut niveau Allemagne/Japon/OIT, Budapest, 25-26 novembre 2002.
- Casale, G., Kubinkova, M. et Rychly, L., 2001: *Social dialogue – The Czech success story* (Genève, BIT), document de travail, Programme focal sur le renforcement du dialogue social.
- Cazes, S., 2002: *Do labour market institutions matter in transition economies? An analysis of labour market flexibility in the late nineties* (Genève, BIT, Institut international d'études sociales).
- Cazes, S. et Nesporova, A., 2001: *Towards excessive job insecurity in transition economies* (Genève, BIT), Employment paper 2001/23.
- Cazes, S. et Nesporova, A., 2003: *Labour markets in transition: Balancing flexibility and security in Central and Eastern Europe* (Genève, BIT).

- Cichon, M., Scholz, W. et Hagemeyer, K., 2001: «La budgétisation sociale dans les économies en transition», *Revue internationale de sécurité sociale* (Genève, AISS), 2-3/2001.
- Cichon, M., Léger, F. et Knop, R., 2003: *White or prosperous: How much migration does the ageing European Union need to maintain its standard of living in the twenty-first century?*, document présenté en mai 2003 à la 4^e Conférence internationale de recherche en sécurité sociale (Genève, AISS).
- Clement, H., Reppegather, A. et Troschke, M., 2003: «Handelsstruktur und nationale Interessen konterkarieren GUS-Integration», *Kurzanalysen und Informationen – Osteuropa* (Munich), n° 7, mars 2003.
- Commission des Communautés européennes, 2002: *Economie européenne. L'économie de l'Union: bilan de 2001* (Bruxelles), n° 73/2001.
- 2003a: *Rapport global de suivi de la Commission européenne sur le degré de préparation à l'adhésion à l'UE de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie* (Bruxelles).
- 2003b: *Economie européenne. L'économie de l'Union: bilan de 2002* (Bruxelles), n° 6/2002.
- 2003c: *Social protection in the 13 candidate countries – A comparative analysis* (Bruxelles).
- 2003d: *Poursuivre l'élargissement*, document de stratégie et rapport de la Commission européenne sur les progrès réalisés par la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie sur la voie de l'adhésion (Bruxelles).
- 2003e: *La situation sociale dans l'Union européenne 2003* (Bruxelles).
- 2003f: *L'Europe élargie – Voisinage: un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud*, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen (Bruxelles).
- 2003g: *L'économie de l'UE. Bilan 2003 – Synthèse et conclusions principales*, communication de la Commission (Bruxelles).
- 2004a: *Tableau de bord de la mise en œuvre de l'agenda pour la politique sociale*, communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au comité des régions (Bruxelles).
- 2004b: *Réalisons Lisbonne – réformes pour une union élargie*, rapport de la Commission au Conseil européen de printemps (Bruxelles).
- 2004c: *Le processus de stabilisation et d'association en faveur de l'Europe du Sud-Est*, troisième rapport annuel (Bruxelles).
- 2004d: *European Economy – Spring Forecast 2004* (Bruxelles).
- 2004e: *Rapport du Groupe de haut niveau sur l'avenir de la politique sociale dans une Union européenne élargie* (Bruxelles).
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), 2001a: *Economic survey of Europe 2001, Vol. I* (New York et Genève).
- 2001b: *Economic survey of Europe 2001, Vol. II* (New York et Genève).
- 2002a: *Economic survey of Europe 2002, Vol. I* (New York et Genève).
- 2002b: *Economic survey of Europe 2002, Vol. II* (New York et Genève).
- 2003a: *Economic survey of Europe 2003, Vol. I* (New York et Genève).
- 2003b: *Economic survey of Europe 2003, Vol. II* (New York et Genève).
- 2003c: *Towards a knowledge-based economy – Ukraine*, Country readiness assessment report (Genève et New York).
- 2003d: *Towards a knowledge-based economy – Uzbekistan*, Country readiness assessment report (Genève et New York).
- 2004a: *Economic survey of Europe 2004, Vol. I* (New York et Genève).
- 2004b: *Economic survey of Europe 2004, Vol. II* (New York et Genève).
- Csongor, A., Lukács, G. R. et O'Higgins, N., 2003: *Labour market programmes for the Roma in Hungary* (Budapest, BSR-OIT).
- Economist Intelligence Unit, 2004: *Country forecast world: Regional summaries* (Londres).

- Egger, Ph. et Sengenberger, W., 2003: *Decent work in Denmark: Employment, social efficiency and economic security* (Genève, BIT).
- EUROSTAT, 2004: *Statistiques sociales européennes. Protection sociale – Dépenses et recettes* (Luxembourg).
- Ferge, Z., Tausz, K. et Darvas, A., 2003: *Le combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Tome 1 la Hongrie* (Budapest, BSR-OIT).
- Fonds monétaire international, 2004: *Perspectives de l'économie mondiale, avril 2004. Promouvoir les réformes structurelles* (Washington).
- Fultz, E. et Ruck, M., 2000: *Pension reform in Central and Eastern Europe: An update on the restructuring of national pension schemes in selected countries* (Budapest, BSR-OIT).
- Fultz, E. et Ruck, M., 2002: *Réformer la protection des travailleurs: les pensions d'invalidité en transformation* (Budapest, BSR-OIT).
- Fultz, E. (dir. de publication), 2002a: *La réforme des pensions en Europe centrale et orientale. Volume 1. Restructuration avec privatisation: Les cas de la Hongrie et de la Pologne* (Budapest, BSR-OIT).
- 2002b: *La réforme des pensions en Europe centrale et orientale. Volume 2. Restructuration des systèmes publics de pensions: Les cas de la République tchèque et de la Slovénie* (Budapest, BSR-OIT).
- Fultz, E., 2003: *Tendances récentes de la mise en œuvre de la réforme des pensions dans les pays candidats à l'Union européenne*, document présenté à la réunion informelle des ministres lors de la Conférence internationale du Travail, Genève, 10 juin 2003 (Budapest, BSR-OIT).
- Fultz, E., Ruck, M. et Steinhilber, S. (dir. de publication), 2003: *La réforme de la protection sociale en Europe centrale et orientale au point de vue de l'égalité de traitement entre homme et femme: République tchèque, Hongrie et Pologne* (Budapest, BSR-OIT).
- Ghellab, Y. et Vaughan-Whitehead, D. (dir. de publication), 2003: *Sectoral social dialogue in future EU Member States: The weakest link* (Budapest, BSR-OIT).
- Ghellab, Y. et Vylitova, M., 2003: *Tripartite social dialogue on employment in the countries of South Eastern Europe*, projet de rapport (Budapest, BSR-OIT).
- Hagemeyer, K., 2002: «Les défis des systèmes de sécurité sociale après l'élargissement de l'Union européenne et l'ouverture des frontières intérieures. Résultats de simulations avec un modèle simple», *Sécurité sociale et mutations du monde du travail*, documentation de sécurité sociale, série européenne n° 28 (Genève, AISS).
- Hristov, Z. et coll., 2003: *Work stress in the context of transition. A case study of education, health and public administration in Bulgaria* (Budapest, BSR-OIT).
- Ivanov, A., 2003: *The Roma in Central and Eastern Europe: Avoiding the dependency trap*, rapport du PNUD en coopération avec le BIT (Bratislava).
- Keune, M. et Nemes Nagy, J. (dir. de publication), 2001: *Local development, institutions and conflicts in post-socialist Hungary* (Budapest, BIT).
- Manoliu, M., 2002: *Survey report on the branch associations of employers' organizations in Romania* (Budapest, BSR-OIT).
- Nations Unies, 2002: *World economic situation and prospects 2002* (New York).
- 2003: *World economic situation and prospects 2003* (New York).
- 2004: *World economic situation and prospects 2004* (New York).
- OCDE, 2003: *Rapport annuel 2003* (Paris).
- O'Higgins, N., 2001: *Youth unemployment and employment policy: A global perspective* (Genève, BIT).
- O'Leary, Chr., Nesporova, A. et Samorodov, A., 2001: *Manual on evaluation of labour market policies in transition economies* (Genève, BIT).
- Pickup, F., 2003: *The impact of «transition» and the Afghanistan crisis on employment and decent work concerns in Kyrgyzstan, Tajikistan and Uzbekistan* (Genève, BIT), document de travail, Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction.

- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2003: *Rapport mondial sur le développement humain 2003* (New York).
- 2004: *Rapport mondial sur le développement humain 2004* (Paris, Economica).
- Pyke, F., Nesporova, A. et Ghellab, Y., 2002: *An employment strategy for the Lodz region of Poland* (Budapest, BSR-OIT).
- Querimi, Q., 2002: «South-East Europe's EU integration: Dreams and realities», *South-East Europe Review* (Baden-Baden, Institut syndical européen), vol. 5.
- Rychly, L. et Pritzer, R., 2003: *Social dialogue at national level in the EU accession countries* (Genève, BIT), document de travail, Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail.
- Standaert, J.-M., 2004: *Governance of employers' organizations. Practical guidelines* (Budapest, BSR-OIT).
- Stropnik, N. et Stanovnik, T., 2002: *Le combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Tome 2: la Slovénie* (Budapest, BSR-OIT).
- Thuy, Ph., Hansen, E. et Price, D., 2001: *The public employment service in a changing labour market* (Genève, BIT).
- Vaughan-Whitehead, D., 2003: *EU enlargement versus social Europe? The uncertain future of the European Social Model* (Cheltenham, Royaume-Uni, et Northampton, Etats-Unis, Edward Elgar).